



Défendre nos droits, renforcer nos nations

RAPPORT ANNUEL 2025-2026



L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale de défense qui travaille à faire progresser les aspirations collectives des individus et des communautés des Premières Nations partout au Canada sur des questions de nature et de préoccupation nationales ou internationales. L'APN organise deux assemblées par an au cours desquelles les mandats et les directives de l'organisation sont établis au moyen de résolutions dirigées et soutenues par les Premières Nations en assemblée (chefs élus ou mandataires des Premières Nations membres).

En plus de l'orientation fournie par les chefs de chaque Première Nation membre, l'APN est guidée par un comité exécutif composé d'un chef national élu et de chefs régionaux de chaque province et territoire. Des représentants de cinq conseils nationaux (Gardiens du savoir, Jeunes, Vétérans, 2SLGBTQIA+ et Femmes) soutiennent et guident les décisions du Comité exécutif.

© Assemblée des Premières Nations, juillet 2026

50, rue O'Connor, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L2
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca



Table des matières :

Rapport de la Cheffe nationale.....	4
Rapports des Chefs régionaux.....	6
Cheffe régionale Andrea Paul, <i>Nouvelle-Écosse</i>	16
Chef régional Brendan Mitchell, <i>Terre Neuve</i>	22
Chef régional Wendell LaBobe, <i>Île-du-Prince-Édouard</i>	28
Cheffe régionale, Joanna Bernard, <i>Nouveau-Brunswick</i>	34
Chef régional Francis Verreault-Paul, <i>Québec-Labrador</i>	41
Chef régional Abram Benedict, <i>Ontario</i>	46
Chef régional Willie Moore, <i>Manitoba</i>	52
Chef régional Bobby Cameron, <i>Saskatchewan</i>	59
Chef régional Terry Teegee, <i>Colombie-Britannique</i>	64
Cheffe régionale Math'ieya Alatini, <i>Yukon</i>	70
Chef régional George Mackenzie, <i>Territoires du Nord-Ouest</i>	74
Rapports des conseils	77
Le Conseil des gardiens du savoir	78
Conseil des femmes	80
Conseil national des jeunes	83
Conseil des anciens combattants	87
Conseil 2ELGBTQQIA+	90



Table des matières :

Rapport de la directrice générale.....	92
Rapport des directions et des secteurs	95
Développement économique et infrastructures.....	96
Secteur du développement économique	100
Secteur du logement et des infrastructures	104
Secteur des pêches.....	108
Direction de l'environnement, de l'eau et de la justice.....	110
Secteur de l'environnement	111
Secteur de l'eau	114
Secteur de la justice.....	117
La Direction des affaires sociales	120
Secteur du développement social	120
Secteur de la santé.....	123
Secteur des langues et de l'apprentissage	126
Rapports sur les résolutions	130
Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire.....	151
États financiers de l'APN	163



Rapport de la Cheffe nationale



Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak

Occuper les fonctions de Cheffe nationale depuis mon élection en 2023 est pour moi un grand honneur.

En tant qu'organisation nationale de défense des intérêts, l'Assemblée des Premières Nations fait progresser les droits inhérents et issus des traités par l'élaboration conjointe de politiques, la sensibilisation du public et une action législative. Mon rôle consiste à défendre les priorités des Premières Nations, conformément aux directives des Chefs, pour protéger ces droits collectifs et inhérents.

Nous ne sommes pas en mesure de mener à bien ce travail sans un Comité exécutif national de l'APN fort. Je tiens à remercier personnellement tous les Chefs régionaux, le personnel de l'APN, les aînés, ma famille et les Chefs de l'ensemble du pays pour leurs prières et leurs conseils avisés tout au long de ces deux dernières années.

Le premier semestre de 2026 a été très occupé. Une session parlementaire complète vient de s'achever. Nous avons accueilli la nouvelle gouverneure générale en juin, après avoir rendu visite au roi Charles III en mai. Nous avons surtout eu l'honneur d'être invités par de nombreuses communautés des Premières Nations au pays.

SOUVERAINETÉ

La souveraineté a été un thème récurrent tout au long de cette période. La souveraineté du Canada est menacée au sud, au nord et aussi de l'intérieur par des responsables politiques provinciaux de l'Alberta et du Québec.

En janvier, nous étions dans l'Arctique auprès des Dénés, des Inuvialuits et des Cris. Nous avons discuté de la souveraineté de ce magnifique pays et de celle de nos voisins de l'Est : les Inuits du Groenland.

Ensemble, nous avons condamné les menaces irresponsables du président Trump qui souhaitent acheter et contrôler le Groenland – ainsi que ses menaces illégales à l'encontre de ce pays.

En février, nous avons passé du temps avec des Chefs en Alberta. Nous avons discuté ouvertement des perspectives liées au référendum sur la séparation prévu plus tard cette année.

Nous avons clairement indiqué que toute proposition visant à séparer une province ou un territoire du Canada est fondamentalement illégitime et inconstitutionnelle sans le consentement explicite, préalable, éclairé et collectif des Premières Nations.

Les Albertains doivent savoir que s'ils votent en faveur de la séparation du Canada, ils ne pourront pas emporter les terres avec eux.

En avril, nous nous sommes rendus aux Nations Unies pour soutenir les Chefs de la Colombie-Britannique qui luttent contre le projet du gouvernement provincial visant à restreindre des droits garantis par la loi. En défendant la Déclaration des Nations Unies, les Chefs de la Colombie-Britannique défendent l'unité.





Rapport de la Cheffe nationale

MONTRER LA VOIE

Les Premières Nations montrent la voie dans de nombreux domaines au Canada, dans tous les aspects de la vie et dans toutes les régions du pays. Nous mettons en avant quelques exemples dans le présent rapport.

Les Maple Leafs de Toronto sont venus s'ajouter à la liste le mois dernier en sélectionnant Gavin McKenna, la star des Premières Nations du Yukon, en première position lors du repêchage de la LNH. Nous félicitons Gavin et sa famille et lui souhaitons beaucoup de succès pour les années à venir.

Nous sommes conscients que notre pays traverse actuellement une période difficile. Mais les Premières Nations ont toujours soutenu le Canada dans les moments difficiles.

La guerre de 1812. Les deux guerres mondiales. La guerre de Corée. Les deux référendums au Québec. L'Afghanistan. La pandémie. Nous traversons aujourd'hui une nouvelle période de ce type.

Les Premières Nations sont des partenaires essentiels du pays. Nos ancêtres ont accueilli les colons sur ces côtes. Mais nous avons également appris à nos dépens que si nous ne nous mobilisons pas pour protéger nos droits, personne d'autre ne le fera à notre place.

Aujourd'hui, nos droits sont menacés de façons différentes. Mais nous n'avons pas peur. Loin de là. Les Premières Nations dans l'ensemble du pays sont plus fortes que jamais.

Nous sommes prêts à dynamiser une croissance économique qui sera le moteur de la prospérité collective du Canada pendant le siècle à venir – mais pas au détriment de nos droits ni des obligations légales de la Couronne envers nos citoyens.

UNITÉ

Il y a plus de deux ans, lorsque je me suis présentée à l'élection du poste de Chef national, l'unité était au cœur de ma campagne. Au cours des années précédentes, l'APN avait traversé des moments difficiles.

Lorsque je vois les Premières Nations montrer la voie dans autant de domaines qui touchent l'ensemble de la société, je sais que nous accomplissons des progrès. Lorsque des Canadiens m'interpellent dans la rue ou les aéroports pour m'adresser des mots d'encouragement, je sais que nous réalisons des progrès.

En tant que Cheffe nationale, c'est pour moi un honneur d'être votre porte-parole et de me tenir à vos côtés pour défendre vos priorités.

Quoi qu'il arrive, nous serons à vos côtés – ensemble – conformément à la volonté de nos aînés et de nos ancêtres. Lorsque nous renforçons nos relations et restons unis, nous pouvons réaliser n'importe quel exploit!

Chi Miiigwetch!

Cindy Woodhouse Nepinak





Rapport de la Cheffe nationale

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(septembre 2025 – juin 2026)

PRINCIPAUX DOSSIERS

Voici ci-dessous quelques-uns des principaux dossiers que nous avons traités depuis notre dernier rapport.

Loi sur l'eau propre des Premières Nations

Fin juin, le gouvernement fédéral a enfin publié une version actualisée de la *Loi sur l'eau propre des Premières Nations* et a annoncé un investissement de quatre milliards de dollars pour les réseaux d'approvisionnement en eau des Premières Nations. Bien que ce financement ne suffise pas à combler le déficit, il sera utilisé à bon escient par les Premières Nations qui font face à des difficultés.

Malheureusement, aucune somme ne saurait occulter les défis majeurs que nous constatons dans ce projet de loi qui semble constituer un recul par rapport aux progrès que nous avons accomplis au Parlement en 2024. Au lieu de désigner clairement le droit à l'eau potable, ce projet de loi propose une politique vague visant à favoriser la « réalisation progressive » du droit à une eau propre pour les Premières Nations.

Nous constatons également que les dispositions relatives à la protection des sources en eau sont insuffisantes et que la définition des terres des Premières Nations est limitée. L'apport d'amendements sera nécessaire cet automne pour respecter l'honneur de la Couronne.

Projet de loi S-2 : Loi modifiant la Loi sur les Indiens

L'APN a réaffirmé son soutien à la suppression de la clause discriminatoire de la *Loi sur les Indiens* de l'exclusion après la deuxième génération et à l'obtention de l'assurance que les Premières Nations ont le pouvoir de déterminer leur propre citoyenneté. Le projet de loi initial n'allait pas assez loin pour mettre fin complètement à la discrimination fondée sur le sexe. En conséquence, la ministre fédérale envisage d'y apporter des amendements.

Nous avons demandé un engagement défini par la loi à fournir un financement durable pour aider les Premières Nations à mettre en œuvre tout nouveau droit d'inscription. Et nous avons encouragé le Canada à travailler avec les Premières Nations à l'élaboration conjointe d'un cadre national de mise en œuvre une fois le projet de loi adopté.





Rapport de la Cheffe nationale

Budget fédéral

Présenté en novembre, le budget fédéral de 2025 a représenté une occasion manquée pour les Premières Nations et le Canada. Bien que nous ayons réussi à préserver les 47 milliards de dollars que nous avons négociés avec le gouvernement précédent pour une réforme à long terme de la protection de l'enfance, de nombreux programmes destinés aux Premières Nations ont été revus à la baisse ou supprimés.

Il est malheureux de constater que, alors que les budgets des Premières Nations ont été réduits, les gouvernements provinciaux bénéficient d'une augmentation de financement de 5 %. Cela ne fait qu'aggraver les disparités en matière de services entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones.

Dans sa Mise à jour économique du printemps, le Canada a tenté de compenser une partie de ces restrictions en annonçant un investissement de plus de quatre milliards de dollars dans les services sociaux et de santé des Premières Nations. Bien que nous saluions ce revirement, des investissements importants sont nécessaires dans le renforcement des nations pour combler les écarts discriminatoires en matière d'infrastructures qui affaiblissent le potentiel de l'économie canadienne.

En juin, lors de notre comparution devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, nous avons demandé au Canada de faire du budget de 2026 un moyen de combler l'écart socioéconomique et le manque d'infrastructures auxquels font face les Premières Nations et de réaliser des investissements importants dans les écoles et l'éducation secondaire et postsecondaire des Premières Nations. Chaque dollar investi pour combler le manque d'infrastructures des Premières Nations rapporte 1,80 \$ à l'économie canadienne.

Protection de l'enfance : règlement et réforme

En mars, l'APN a annoncé le versement de plus de 650 millions de dollars d'indemnisation à des milliers de demandeurs ayant été victimes de discrimination dans le cadre du programme canadien des Services à l'enfance et à la famille. En 2023, en tant que Cheffe régionale du Manitoba, j'avais négocié un accord à hauteur de 23 millions de dollars à la suite d'une décision du Tribunal canadien des droits de la personne.

Le portail de présentation des demandes a été ouvert aux demandeurs en mars 2025. Bien qu'aucune somme d'argent ne puisse effacer les préjudices subis par les enfants et les familles, les fonds obtenus à l'issue du règlement constituent une reconnaissance du caractère discriminatoire des politiques du Canada et de leurs conséquences.

En ce qui concerne la réforme à long terme de la protection de l'enfance, nous soutenons unanimement l'Entente définitive de l'Ontario et nous nous réjouissons que le gouvernement fédéral ait commencé à mettre en œuvre l'accord de financement pluriannuel de 8,5 milliards de dollars qui garantit justice, respect et sécurité aux enfants et aux familles des Premières Nations dans l'ensemble de l'Ontario.





Rapport de la Cheffe nationale



Réunion des premiers ministres sur les questions concernant les Premières Nations

En décembre, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, le premier ministre Carney a confirmé son soutien à la tenue d'une réunion entre les Premières Nations et les premiers ministres en 2026. Cette confirmation est le fruit de l'engagement âprement négocié que nous avons obtenu des premiers ministres provinciaux à l'issue de l'Assemblée de l'été dernier.

Le premier ministre a clairement indiqué que l'ordre du jour serait établi par les Premières Nations. Prévue cet automne, cette réunion pourrait constituer un événement historique pour les Premières Nations, car celles-ci auront la possibilité de soulever des questions importantes auprès du

premier ministre et des dirigeants provinciaux et territoriaux.

Depuis l'annonce du premier ministre, nous avons tenu des assemblées d'information virtuelles à l'intention des Chefs et des techniciens pour discuter des priorités et nous informer sur la planification nécessaire pour assurer le succès de cette réunion nationale. L'APN a créé un microsite pour fournir des renseignements sur la planification proposée pour la réunion ainsi que sur l'historique de discussions semblables entre les Premières Nations et le Canada.

Services de police et sécurité publique

Nous avons continué d'exiger que les services de police des Premières Nations soient reconnus comme un service essentiel ancré dans notre compétence, nos droits inhérents et issus des traités et les droits de la personne.

En collaboration avec la vérificatrice générale du Canada, nous avons mis en évidence le sous-financement systémique et la gestion discriminatoire du Programme des services de police des Premières Nations, souligné la nécessité d'un financement équitable et exhorté tous les niveaux de gouvernement à travailler avec les Premières Nations à la mise en œuvre de réformes législatives qui renforcent la sécurité communautaire et soutiennent les services de police dirigés par les Premières Nations.

Surveillance gouvernementale

En avril, des reportages médiatiques ont révélé des détails concernant des opérations de surveillance et de harcèlement menées par la GRC qui visaient des dirigeants des Premières Nations depuis les années 1970. En réponse, l'APN a demandé une enquête comprenant la publication intégrale et non expurgée de tous les documents liés à ces opérations de surveillance ainsi qu'une enquête sur le programme de la GRC responsable.

Les Premières Nations ne sont pas des ennemis de l'État. Nous sommes les Premières Nations et les premiers partenaires sur ce territoire. Il est choquant et inacceptable de voir le Canada prendre pour cible, harceler et espionner nos citoyens qui défendent leurs droits et protègent leurs terres.

Nous rendons hommage à nos dirigeants qui ont fait preuve de courage face à ce harcèlement et à cette surveillance. Il s'agit là d'un nouveau chapitre de l'histoire coloniale du Canada, marquée par l'oppression des Premières Nations et la division, au lieu de collaborer avec elles pour bâtir un pays plus fort.



Rapport de la Cheffe nationale

Exploitation des ressources naturelles

En mai, sans aucune consultation, le gouvernement fédéral a présenté un document de travail contenant des propositions pour modifier en profondeur le processus d'évaluation environnementale en vigueur au Canada concernant les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructures d'envergure. Nous nous sommes élevés contre cette approche et le gouvernement a fait marche arrière.

Contrairement à l'expérience survenue l'an dernier pour le projet de loi C-5, les ministres fédéraux ont accepté d'accorder plus de temps aux Premières Nations – et à tous les Canadiens – pour examiner l'incidence de ces changements sur notre environnement. L'APN présentera une réponse à ces propositions en juillet.

En octobre, nous avons fait une présentation sur les minéraux critiques devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes. Le Canada considère les minéraux critiques comme une priorité nationale, car il envisage de répondre à la demande mondiale pour la transition vers les énergies propres, la défense et les applications technologiques nouvelles.

Nous demandons que la politique canadienne sur les minéraux critiques soit fondée sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, car les Premières Nations subissent depuis des générations les conséquences disproportionnées d'activités d'extraction. Nos ressources en eau sont polluées. Les détenteurs de droits ont été exclus des accords de partage des recettes et des décisions ayant une incidence sur leurs terres et leurs droits.

Mais ce type de comportement est désormais révolu. La pauvreté n'est plus une option. Dans ce nouveau Canada, les Premières Nations élaborent des stratégies qui correspondent à leurs priorités, à leur leadership et à leur approche en matière d'exploitation durable des ressources.

Relations canado-américaines

Compte tenu de l'actualité concernant l'Accord de libre-échange nord-américain, nous nous félicitons d'avoir renouvelé notre Déclaration de fraternité et de coopération avec le Congrès national des Indiens d'Amérique (NCAI), qui privilégie l'unité, la coopération et l'entraide entre les peuples et les nations autochtones d'Amérique du Nord.

La Déclaration a été signée en mars lors de l'Enterprise Development's Reservation Economic Summit du NCAI. Témoinnant des liens durables qui unissent les nations autochtones en Amérique du Nord, cette entente renforce la collaboration autour de priorités communes, notamment les plaidoyers internationaux, la souveraineté et l'engagement auprès des futures générations de dirigeants des Premières Nations.





Rapport de la Cheffe nationale

En mars, l'APN a également réagi après la publication par le Canada d'un avis aux voyageurs exhortant les Premières Nations à se munir d'un passeport canadien pour franchir la frontière canado-américaine. Cet avis va directement à l'encontre du droit inhérent des Premières Nations de franchir la frontière, tel qu'il est affirmé à l'article III du Traité Jay de 1794.

Demander l'utilisation d'un passeport canadien porte atteinte à notre droit inhérent et au principe d'autodétermination. Nous avons demandé au Canada de travailler avec la Jay Treaty Border Alliance afin de régler ce problème frontalier avec les États-Unis d'une manière qui respecte la relation de nation à nation ainsi que nos droits inhérents et issus des traités.

Rapatriement d'objets du Vatican

Immédiatement après l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN (décembre), nous avons mis sur pied une délégation d'aînés et de jeunes pour accueillir au Canada les artefacts qui se trouvaient au Musée du Vatican à Rome depuis des générations.

Quelques mois plus tard, l'APN a organisé un événement au Musée canadien de l'histoire pour marquer le dévoilement de ces objets rapatriés du Vatican et a présenté un processus visant à rendre ces objets anciens à leurs communautés d'origine.

D'ici là, nous continuerons de militer auprès du Vatican et d'autres institutions mondiales pour que d'autres objets soient restitués aux nations auxquelles ils appartiennent de droit.

Roi Charles III

La restitution d'artefacts des Premières Nations a été l'un des sujets abordés lors de notre audience avec le roi Charles III, à Londres, en mai dernier. En tant que partenaires des traités, la Couronne et les Premières Nations ont des obligations perpétuelles à respecter en vertu des protocoles sacrés des traités. Les dirigeants des Premières Nations ont rappelé au roi le statut international de la relation visée par les traités entre la Couronne et les Premières Nations.

Aucune tierce partie ne peut s'immiscer dans cette relation sacrée issue des traités, ni la modifier, ni changer la manière dont les Premières Nations choisissent d'entretenir leurs relations avec le Canada ou avec la Couronne. Nous sommes reconnaissants à Sa Majesté de nous avoir reçus. Les Premières Nations ont toujours été des partenaires de traités honorables. Nous comptons entretenir une relation durable fondée sur les traités, ainsi que sur le consentement libre, préalable et éclairé et le droit à l'autodétermination.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Parallèlement aux travaux relatifs aux dossiers ci-dessus et à d'autres enjeux prioritaires, nous avons eu, tout au long de l'année, l'honneur de rendre visite à des communautés, d'assister à des événements et de défendre les résolutions approuvées par les Chefs-en-Assemblée, les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les Appels à la justice du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Septembre 2025

- Prévue initialement en juillet à Winnipeg, l'Assemblée générale annuelle de l'APN sur le territoire du Traité n° 1 a été reportée à cause des incendies de forêt et des évacuations survenus au cours de l'été.
- Pow-wow du 150^e anniversaire de la Première Nation de Whitebear et réunion extraordinaire du Conseil tribal de Saskatoon.
- Marche et pow-wow à la Fourche à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, en présence du premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, de la Grande Cheffe de l'Assemblée des Chefs du Manitoba, Kyra Wilson, et d'autres dirigeants.

« Aujourd'hui est l'occasion de rendre hommage à tous les survivants des pensionnats indiens et de s'engager à entreprendre les mesures et les investissements nécessaires pour établir des Premières Nations fortes et un pays plus fort dans l'intérêt de tous. La réconciliation passe par une relation avec la Couronne fondée sur le respect mutuel et la pleine mise en œuvre de nos droits issus des traités, de nos droits inhérents, de notre titre et de notre compétence. »

Octobre 2025

- Présentations devant des comités parlementaires
 - Projet de loi S-2 – *Loi sur les Indiens* (Sénat)
 - Services de police et sécurité publique (Chambre des communes)
 - Minéraux critiques (Chambre des communes)





Rapport de la Cheffe nationale

« Les droits des Premières Nations ne relèvent pas d'un pouvoir discrétionnaire. Le Parlement a la responsabilité de s'assurer que la législation, les décisions fédérales en matière de dépenses et les grandes initiatives nationales respectent les droits inhérents, les droits issus de traités et les droits ancestraux des Premières Nations et qu'elles sont conçues en partenariat avec les détenteurs de ces droits. »

Novembre 2025

- Discours prononcé lors du SPARK Indigenous Energy Summit en Alberta.
- Célébration du 50^e anniversaire de la Convention de la Baie-James et du Nord-québécois à Mistissini.
- Visite de la communauté de la Première Nation d'Attawapiskat en Ontario.
- Discours liminaire devant la Chambre de commerce de Calgary.
- Voyage au Vatican pour tenir une cérémonie consacrée aux artefacts des Premières Nations.

Décembre 2025

- Assemblée extraordinaire des Chefs organisée sur le territoire non cédé des Algonquins à Ottawa. Des milliers de délégués se sont réunis pour approuver 36 résolutions et participer à des tables rondes avec plusieurs ministres. Le premier ministre Carney était présent.
- Soutien apporté à Joey Toussaint lors de son audience devant le tribunal et appel adressé au Service correctionnel du Canada et à la Commission des libérations conditionnelles pour leur demander de respecter les droits et la dignité des citoyens des Premières Nations.
- Arrivée à Montréal des artefacts des Premières Nations en provenance du Vatican.

Janvier 2026

- Visite de la communauté de la nation crie de Pimicikamak au Manitoba.
- 55^e Assemblée nationale des Dénés à Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Discours prononcé lors du Southern Chiefs of Manitoba Chief Summit (Première Nation de Long Plain).
- Commémoration de l'Assemblée sacrée d'Elijah Harper de 1995 à Winnipeg.





Rapport de la Cheffe nationale

Février 2026

- Cérémonie de dévoilement des artefacts des Premières Nations restitués par le Vatican.
- Discours prononcé lors du Forum sur les ressources naturelles de l'APN à Calgary.
- Retour au Parlement.
- Discours prononcé lors du Forum sur l'éducation de l'APN à Vancouver.
- Réunion de l'Assemblée des Chefs signataires de traités en Nouvelle-Écosse.

Mars 2026

- Discours à l'Assemblée générale annuelle de l'APN-Colombie-Britannique à Penticton.
- Visite de communautés et rencontre avec des dirigeants, des aînés et des membres de la communauté de la Première Nation de Kashechewan, en Ontario.
- Présentation du budget fédéral au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Avril 2026

- Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones : interventions sur le thème *Veiller à la santé des peuples autochtones, y compris dans les contextes de conflit*. Lors du passage aux Nations Unies, des réunions ont été organisées avec :
 - le Congrès national des Indiens d'Amérique (NCAI) pour discuter de la poursuite des travaux autour du renouvellement de la Déclaration de parenté entre l'APN et le NCAI;
 - le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour aborder des questions qui préoccupent les Premières Nations, notamment l'accès à l'eau potable, les services de police, l'expérience des membres des Premières Nations au sein du système judiciaire canadien et les récentes descentes dans des dispensaires de cannabis en Nouvelle-Écosse.
- Discours prononcé lors de la conférence de la Coalition des grands projets des Premières Nations à Toronto.
- Assemblée d'information virtuelle de l'APN, en présence de Chefs, consacrée à la Réunion des Premières Nations et des premiers ministres.
- Présentation de la Mise à jour économique du printemps 2026 au Parlement.





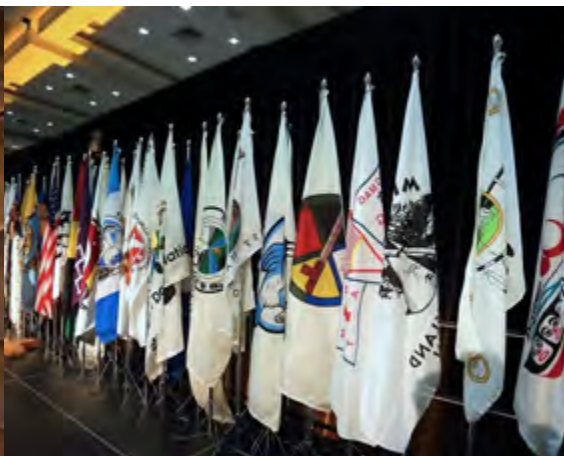
Rapport de la Cheffe nationale

Mai 2026

- Visite d'une communauté mi'kmaw et réunion avec le Chef et Conseil d'Eskasoni en Nouvelle-Écosse pour discuter de l'accès aux soins de santé communautaires, des services de police, des dépendances, de la santé mentale et de la réglementation du cannabis.
- Présentation sur le projet de loi S-2 devant un Comité de la Chambre des communes.
- Visite de la communauté des Mowachaht Muchlaht et réunion avec le Chef et Conseil en Colombie-Britannique.
- Assemblée d'information virtuelle de l'APN, en présence de Chefs, consacrée à la Réunion des Premières Nations et des premiers ministres.

Juin 2026

- Audience de la Cheffe nationale et de sa délégation auprès du roi Charles III.
- Discours à l'Assemblée générale annuelle des Chefs de l'Ontario au sein de la Première Nation de Rama.
- Prestation de serment de la nouvelle gouverneure générale, Louise Arbour.
- Discours prononcé à l'Assemblée générale annuelle du Conseil des Premières Nations du Yukon.
- Présentation sur le budget de 2026 devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
- Discours devant le BC First Nations Summit.



The background of the slide features a dense array of various flags, including national and regional ones, creating a textured, layered effect. On the right side, there is a vertical decorative border with a blue-to-purple gradient. This border includes a jagged, sawtooth-like pattern and a circular emblem at the bottom containing stylized, colorful designs.

Rapports des Chefs régionaux



Cheffe régionale Andrea Paul, Nouvelle-Écosse

Kwe' Nitaptut! Je salue les Chefs régionaux, les Chefs et les mandataires de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les gardiens du savoir, le Conseil des femmes, les anciens combattants, les jeunes et le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+. Je suis fière de transmettre les salutations de mes Chefs et Conseils du Mi'kma'ki.

Introduction :

En tant que Cheffe régionale de la région de la Nouvelle-Écosse, je suis honorée de vous présenter un bilan semestriel de nos activités régionales. Les Chefs et Conseils des Mi'kmaq, notre Grand Chef, Kji Keptin et les Chefs de district travaillent sans relâche et ensemble à l'étude de questions qui touchent notre région et notre nation. La région de la Nouvelle-Écosse s'efforce de remédier aux manques de financement et de contrer les modifications législatives, et elle continue de défendre et soutenir les personnes les plus touchées, nos citoyens.

Principaux enjeux et travaux régionaux :

Le Bureau régional de la Nouvelle-Écosse a obtenu un financement pour mener à bien les activités suivantes :

- **Projet de revitalisation du Grand Conseil** en collaboration avec le bureau du sénateur Paul (PJ) Prosper. Depuis le lancement de ce projet (été 2024), nous avons organisé trois rencontres. Nous avons obtenu un financement étalé sur les cinq prochaines années pour aider le Grand Conseil du Mi'kma'ki à revitaliser sa gouvernance.
- **Planification stratégique et code électoral pour le Bureau de la Cheffe régionale de la région de la Nouvelle-Écosse** – Achievé en mai dernier, ce projet était soutenu par les Chefs et les directeurs généraux mi'kmaq en Nouvelle-Écosse dans le but d'aligner le Bureau de la Cheffe régionale sur les priorités de la nation. Le code électoral a été révisé; il sera ratifié en juillet.
- **Rassemblement des dirigeants sur le mieux-être** – En février, le Bureau de la Cheffe régionale a organisé un rassemblement des Chefs, axé sur le mieux-être et le soutien, au Centre culturel et patrimonial de Wagmatcook. Je remercie Tyler Sack, porteur du calumet, pour ses enseignements et la réunion des dirigeants dans le cadre d'une cérémonie magnifique, sécuritaire et ancrée dans la tradition. Après le dîner, nous avons été rejoints par les grands-mères Jane Meader et Lottie Johnson à l'occasion d'une cérémonie de nomination au cours de laquelle chaque Chef a reçu son nom spirituel. Ce fut véritablement une journée magnifique et mémorable pour tous les participants.
- **Rassemblement des dirigeants** – En mai, notre bureau, en collaboration avec l'Université Dalhousie, a organisé une rencontre





Rapports des Chefs régionaux

de deux jours avec les Chefs, les conseillers et les directeurs généraux. Ce fut l'occasion de nouer des liens, d'envisager des collaborations et d'entendre différentes organisations parler de l'excellent travail réalisé dans notre région.

Wela'liek à feu Patsy-Paul Martin, gardienne du savoir, enseignante, défenseuse des langues et chef de file spirituelle, qui ouvrait nos matinées par une cérémonie de purification et une prière. L'ainée Patsy nous manquera énormément; sa disparition a été ressentie dans tout le Mi'kma'ki.

Wela'liek à Kji Saqmaq pour avoir ouvert et clôturé nos journées par une prière. Nous vous en sommes très reconnaissants, Grand Chef.

Nous remercions les conférencières principales, la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak et la Cheffe de district, Sherry Pictou, dont les messages ont été très bien accueillis et très appréciés. Nous remercions également le maître de cérémonie, Graham Marshall, les présentateurs, les exposants, les organisations qui ont offert des prix de présence, les présentateurs de spectacles culturels, Eastern Eagle et Alan Sylliboy & the Thundermakers, le Debert Hospitality Centre, Delphine Gould, Owen Gould, Heidi Weigand et toute l'équipe. Merci à tous pour votre soutien.

Célébration des traités de paix et d'amitié

L'anniversaire du Traité de paix et d'amitié de 1726 a été célébré le 4 juin 2026 à Fort Anne, à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse. Il s'agissait d'un événement historique très important qui a mis à l'honneur la culture, les tambours, la musique, la langue et le souvenir de notre relation fondée sur le traité.

Dossiers régionaux

En Nouvelle-Écosse, les nouveaux travaux législatifs et politiques qui touchent les Mi'kmaq et les Premières Nations sont le projet de loi 127 et les restrictions sur les activités de protection des terres, la reprise des discussions sur l'exploitation des ressources, telles que l'uranium et la fracturation hydraulique, les différends en cours concernant la compétence des Mi'kmaq en matière de cannabis, les coupes importantes dans les programmes propres aux Mi'kmaq dans le budget provincial et l'approche de la province en matière de consultation et de mise en œuvre des traités. Dans tous ces dossiers, le thème commun demeure la nécessité de tenir une consultation en bonne et due forme, la reconnaissance des droits issus des traités et le respect de l'autodétermination et de la gouvernance des Mi'kmaq.





Rapports des Chefs régionaux

Portefeuille national n° 1 : Comité national des pêches

En tant que coprésidente du Comité national des pêches (CNP) et personne originaire de la Nouvelle-Écosse, j'ai suivi avec intérêt l'annonce concernant le rétablissement du saumon sauvage de l'Atlantique, qui a été faite dans le cadre de l'initiative Force de la nature prévue dans le budget fédéral. C'est en partie le mandat que les Premières Nations ont confié à l'APN dans la résolution 23/2024, *Approches des Premières Nations pour la conservation du saumon atlantique sauvage*. Des travaux coûteux de restauration, de conservation et de protection doivent être menés pour sauver le saumon sauvage de l'Atlantique dans ses eaux d'origine. Je suis encouragée de savoir que les Premières Nations demeurent engagées et dirigent ces initiatives.

Tous les pêcheurs ressentent les effets de la baisse du total autorisé des captures (TAC) pour le crabe des neiges de Terre-Neuve (diminution de 3 %), de l'absence d'augmentation pour le homard de l'Atlantique et des restrictions accrues imposées aux navires concernant la baleine noire de l'Atlantique Nord. Le CNP reste vigilant face à la réouverture des pêches qui n'ont pas pris en compte de manière équitable les droits de pêche inhérents des Premières Nations, comme c'est le cas pour la morue du Nord à Terre-Neuve.

Je suis soulagée de constater que la saison des pêches 2026 s'est déroulée de manière plus pacifique que les années précédentes. Le CNP surveille de près la manière dont le processus de coalition autour des grands projets touche les droits des Premières Nations, compte tenu du lien avec les pouvoirs discrétionnaires de la ministre des Pêches en vertu de la *Loi sur les pêches*.

Portefeuille national n° 2 : Comité des Chefs sur les langues

Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN plaide pour des stratégies à long terme, durables, cohérentes et appropriées pour aider les Premières Nations à se réapproprier, réhabiliter, revitaliser, employer, renforcer et normaliser leurs langues grâce à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA).

Le Comité des Chefs sur les langues (CCL) formule des recommandations pour faire progresser les plaidoyers et soutenir les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée.

Principales réalisations

L'APN a fait progresser ses principales priorités en matière de revitalisation linguistique et a soutenu la mise en œuvre du Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (DILA).

En 2025-2026, le Secteur a tenu deux réunions avec le CCL et le Comité technique sur les langues (TCL) afin de recueillir des recommandations exhaustives pour l'examen indépendant de la LLA et la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan de travail





Rapports des Chefs régionaux

du CCL. Il tient aussi une réunion toutes les deux semaines avec le ministère du Patrimoine canadien (MPC) pour faire avancer le modèle de financement des langues des Premières Nations.

Le Secteur reste un membre actif du Comité directeur conjoint de mise en œuvre, aux côtés de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Rassemblement national des Métis. L'objectif est de favoriser une mise en œuvre efficace de la LLA et de contribuer à la formulation de recommandations concernant le processus d'examen indépendant. Avant et après le lancement de l'examen indépendant (octobre 2025), l'APN a demandé qu'un expert des Premières Nations dirige le processus. La Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak s'est entretenue avec l'ancien ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, Steven Guilbeault, ainsi qu'avec l'actuel ministre, Marc Miller, pour leur signaler que les Premières Nations sont les mieux placées pour diriger l'examen de la LLA, compte tenu de la diversité linguistique et de la part de la population autochtone qu'elles représentent.

L'APN continue de faire avancer les priorités de la LLA. En 2025-2026, elle a contribué à l'évaluation du Programme des langues autochtones, tout en veillant à ce que la structure de l'évaluation soit respectueuse et significative pour les Premières Nations. Cette évaluation se poursuivra en 2026-2027. L'APN en assurera le suivi pour s'assurer de la pleine participation des Premières Nations.

Dans sa proposition prébudgétaire 2026, l'APN demande au gouvernement du Canada d'investir 233 millions de dollars sur cinq ans dans les ententes relevant des articles 8 et 9, la transition vers un financement programmatique continu et le financement de toutes les propositions soumises dans le cadre du Volet des langues autochtones par l'intermédiaire du MPC.

En février 2026, le Secteur a organisé le Forum de l'éducation 2026 de l'APN, *Les voix de demain, bâtir l'avenir de nos nations grâce à l'apprentissage tout au long de la vie*, qui a réuni des experts des langues et de l'éducation dans le but de mettre en commun des pratiques exemplaires, de tirer des enseignements des avancées régionales et d'élaborer des stratégies communes en matière de revitalisation linguistique et d'objectifs d'éducation. Une journée entière a été consacrée à la célébration de la DILA, comprenant des conférenciers, des artistes, un groupe d'experts réunissant plusieurs générations et un ensemble d'exposés spécialisés pour présenter et célébrer les progrès accomplis. Le Forum a accueilli environ 750 délégués.

Le Secteur poursuit ses travaux de recherche visant à renforcer la LLA, ainsi que d'autres lois et politiques canadiennes, dans le but de défendre et faire respecter les langues des Premières Nations. En réponse à la résolution 19/2024 de l'APN, *Formule d'allocation régionale pour les langues des Premières Nations*, l'APN a travaillé avec des consultants externes à l'évaluation des sources de données qui permettent de déterminer les facteurs qui aident à cerner les besoins de revitalisation linguistique des Premières Nations aux niveaux local, régional et national.





Rapports des Chefs régionaux

Le Secteur défend également la revitalisation des langues des Premières Nations par l'intermédiaire de réseaux, tel le Groupe de travail mondial de la Décennie internationale des langues autochtones (DILA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et en participant à des réunions internationales. Le Secteur continue de consolider ses réseaux de mobilisation dans le cadre de conférences, notamment à la conférence Keeping Our Languages Alive, en février 2026, à Saskatoon (Saskatchewan), en donnant une présentation sur la DILA.

Portefeuille national n° 3 : Plaidoyer international

En tant que membre de la délégation canadienne, j'ai assisté à la 70e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (UNCSW) du 9 au 13 mars 2026 à New York. J'ai pris la parole en tant que panéliste à l'événement parallèle organisé par le Mexique, intitulé *Accès à la justice pour les femmes autochtones*, pour signaler que l'accès à la justice pour les femmes des Premières Nations nécessite des mesures de protection précoces et préventives, un pouvoir décisionnel significatif et des systèmes conçus avec leurs dirigeants – et non imposés a posteriori.

Je suis également heureuse d'annoncer que j'ai assisté à la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui s'est tenue à Nice, en France, en juin 2025. Au cours de cet événement, j'ai fait une présentation lors d'un événement parallèle organisé conjointement par l'APN dans le cadre du Forum autochtone sur les océans. J'ai participé aussi à une réunion bilatérale en présence de la sous-ministre Annet Gibbons pour aborder des questions liées à la conservation marine et aux pêches. J'ai également assisté à plusieurs séances parallèles, notamment celles consacrées au leadership des jeunes et des femmes dans la gouvernance des océans.

Voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Au fur et à mesure de nos travaux, plusieurs priorités continueront de nécessiter notre attention et notre engagement collectifs. Les discussions en cours concernant la mise en œuvre des traités, l'autodétermination, l'exploitation des ressources, la réconciliation économique, le bien-être des enfants et des familles, la transformation du système de santé, la revitalisation linguistique et la réalisation de grands projets façonneront le contexte dans lequel nos nations évoluent.

Au niveau national, je continuerai de plaider pour des politiques, des lois et des investissements qui reconnaissent et défendent les droits des Premières Nations, tout en veillant à ce que les points de vue et les priorités propres aux Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse soient pris en compte dans les discussions nationales et les processus décisionnels.

Plus près de chez nous, il sera important de suivre de près l'évolution des lois et





Rapports des Chefs régionaux

politiques provinciales, en particulier celles qui pourraient entraîner des répercussions sur les droits issus des traités, les processus de consultation, les possibilités économiques et la protection des terres et des eaux. Le renforcement des relations de nation à nation et la promotion d'un dialogue significatif avec tous les niveaux de gouvernement demeureront une priorité.

Je compte continuer de soutenir les initiatives contribuant au renforcement du leadership, à la mobilisation des jeunes, à la revitalisation linguistique et culturelle, à la croissance économique et au mieux-être communautaire. En travaillant de manière unifiée et en restant unis dans nos efforts de plaidoyer, nous continuerons de faire progresser les priorités établies par nos Chefs et nos communautés, tout en bâtissant un avenir plus solide pour les sept prochaines générations.

Ensemble, nous continuerons d'assumer nos responsabilités envers notre peuple, nos traités et le Mi'kma'ki.

Conclusion

Pour conclure, le présent rapport met en évidence tant les défis que les possibilités qui se présentent à nos nations. À l'issue des discussions sur la mise en œuvre des traités, les pêches, la santé, la revitalisation linguistique, le développement économique, les grands projets et les nouvelles législations provinciales et fédérales, un message reste clair : les avis de nos Chefs, de nos communautés, de nos aînés, de nos jeunes et de nos citoyens doivent continuer de guider la voie à suivre.

En tant que Cheffe régionale, je suis déterminée à défendre les droits, les priorités et les intérêts des Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse aux tables de discussion nationales, tout en veillant à ce que les points de vue de nos nations soient entendus et respectés. Nous puisons notre force dans notre travail en commun, le partage des connaissances, le soutien mutuel et la promotion de notre vision collective pour notre peuple et les générations futures.

Je tiens à remercier sincèrement les Chefs, les équipes de dirigeants, les aînés, les gardiens du savoir, les jeunes, les partenaires et les membres de communautés qui continuent de consacrer du temps, leur expertise et leur passion au renforcement de nos nations. Ensemble, nous continuerons de défendre nos droits issus des traités, de protéger nos terres et nos eaux, de revitaliser nos langues et notre culture et de contribuer au bien-être de notre peuple.

Wela'lioq
Cheffe régionale Andrea
Nouvelle-Écosse

Le chemin qui nous attend exigera de la vigilance, de l'unité et un plaidoyer constant, mais il offrira également des occasions de renforcer nos nations, de promouvoir nos droits et de veiller à ce que les voix des Mi'kmaq restent au premier plan des décisions qui ont une incidence sur notre peuple et nos territoires.



Chef régional Brendan Mitchell, Terre Neuve

Je suis honoré de vous transmettre mes salutations depuis le territoire traditionnel et non cédé du peuple Mi'kmaq de Terre Neuve. Les représentants de notre région sont ravis de participer à ces discussions importantes qui servent les intérêts des Premières Nations à travers le pays. Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous à la 48e Assemblée générale annuelle de l'APN, alors que nous nous réunissons sur le territoire non cédé des peuples Anishinaabe et Algonquin à Ottawa.

Introduction :

Salutations aux aînés, aux gardiens du savoir, aux Chefs, au personnel de l'APN et à nos invités de marque. Le bureau régional de l'APN à Terre Neuve continue de travailler à la promotion des enjeux importants pour notre région, tout en œuvrant à la réalisation des priorités nationales. Cet automne marquera le troisième anniversaire de la nomination d'un Chef régional pour la région de Terre Neuve. Auparavant, notre région était regroupée avec celle de la Nouvelle Écosse. Ce fut un grand plaisir d'avoir pu servir en tant que représentant régional auprès de l'Assemblée des Premières Nations au cours de ce dernier mandat, et j'attends avec impatience de voir ce que l'avenir réserve à notre région.

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale

Au cours des derniers mois, des présentations publiques ont été organisées dans toute la province afin de mobiliser les Premières Nations membres et leurs membres. Ces présentations ont abordé l'importance des droits des peuples autochtones et leur histoire au sein de la province. Les réactions des participants ont été extrêmement positives, ce qui a permis de faire avancer considérablement le dialogue sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU). Le coordinateur de la LDNU a également organisé un événement virtuel pour ceux qui ne pouvaient pas y assister en personne, et la présentation a depuis été ajoutée au site Web du bureau régional. Plusieurs hauts fonctionnaires provinciaux ont visionné la présentation; les prochaines étapes comprennent des réunions avec le nouveau premier ministre et les ministres du Cabinet afin de promouvoir l'adoption par la province de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cet automne, la présentation sur la LDNU fera son entrée dans le système scolaire provincial.

Eau, nature et changements climatiques — Nos coordinateurs chargés de l'eau, des changements climatiques et de la nature ont mené des recherches sur les enjeux auxquels se heurtent nos communautés. Notre région ne comptant qu'une seule réserve, les coordinateurs ont dû composer avec les défis liés à la compétence provinciale tout en





Rapports des Chefs régionaux



élaborant des moyens de coordonner les activités pour faire avancer leurs dossiers. Ils ont dialogué avec les communautés, effectué des visites sur le terrain et participé à des conférences locales et nationales afin de ramener des informations et des connaissances à nos communautés. Nos coordinateurs envisagent un projet collaboratif pour apporter un soutien à nos communautés.

Les questions d'accessibilité financière sont au cœur des préoccupations de notre région, tout comme dans d'autres régions du Canada et, en fait, à l'échelle mondiale. Alors que les défis liés au coût de la vie continuent d'évoluer, on observe une dépendance croissante à l'égard des programmes sociaux, tels que les banques alimentaires et l'aide sociale. L'isolement géographique amplifie ces défis pour les communautés isolées.

La question d'un logement sûr, abordable et accessible reste un enjeu complexe et difficile dans notre région. On observe une demande croissante pour des logements et des programmes de logement capables de financer les réparations immobilières. La crise du logement actuelle et les défis liés à l'itinérance restent des problèmes épineux, d'autant plus que le coût de la vie augmente dans notre province. Dans les grandes villes, des efforts ont été déployés pour remédier à la crise du logement grâce à de nouveaux projets immobiliers. Bien que ces projets soient encourageants, ils se heurtent souvent au problème d'une demande qui dépasse l'offre. L'augmentation des projets de construction peut créer des occasions d'emploi, mais elle est parfois associée à une hausse des taux de criminalité, à des répercussions négatives sur l'environnement et à des problèmes sociaux complexes. Il est important que nous militions pour résoudre la crise du logement et de l'itinérance tout en préservant et en promouvant les valeurs culturelles.

Une victoire majeure a été remportée dans notre région. Nous nous sommes attaqués aux inégalités en matière de soins de santé pour les peuples des Premières Nations de notre province, en particulier dans la capitale régionale, St. John's. Grâce aux efforts conjoints du St. John's First Light Friendship Centre et au travail de plaidoyer passionné d'un groupe d'étudiants en médecine de l'Université Memorial de Terre Neuve (MUN), ce rêve est devenu réalité : la clinique de santé autochtone First Light à St. John's ouvrira ses portes l'année prochaine. La clinique offrira des services généraux visant à répondre aux besoins en matière de logement et à d'autres défis grâce à une approche de soins respectueuse de la culture et tenant compte des traumatismes. Cette initiative témoigne de l'engagement de notre gouvernement provincial à améliorer les résultats médicaux pour les peuples autochtones, tout en démontrant le pouvoir du plaidoyer pour ceux qui ont joué un rôle déterminant dans la concrétisation de cette vision.



Malgré ces nouvelles positives concernant la clinique de St. John's, de nombreuses préoccupations subsistent en matière de soins de santé dans notre région, en particulier pour les habitants des communautés rurales. La pénurie de médecins de famille est l'un des principaux sujets de préoccupation, tout comme le manque de services en matière de santé mentale. On estime à 130 000 le nombre de résidents de notre province qui n'ont pas de médecin de famille. Parmi eux, nombreux sont des Autochtones. Ces problèmes désavantagent de manière disproportionnée les communautés autochtones. Nos bandes membres ont mis davantage l'accent sur des approches non conventionnelles pour améliorer le bien-être mental, notamment l'artisanat, l'activité physique et les rassemblements sociaux.

Il est important de protéger la santé des membres de notre communauté, mais il est tout aussi important de protéger ceux qui viennent en aide à notre communauté. Notre région a organisé des séances de formation de deux jours sur la prévention de la violence à l'intention des bénévoles et du personnel de nos bandes membres. Ces personnes jouent un rôle essentiel dans la prestation de services à nos membres, et ces séances de formation ont constitué de précieuses occasions de mieux comprendre les complexités et les besoins variés des populations qu'elles servent. La formation portait notamment sur les techniques de désescalade et la promotion de l'empathie envers les personnes aux prises avec des problèmes de consommation de substances.

Portefeuille national n° 1 – Logement et infrastructures

En tant que titulaire du portefeuille national du logement et des infrastructures et coprésident du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures aux côtés du Chef Lance Haymond (Québec), je saisis cette occasion pour remercier les Chefs, les techniciens et le personnel de l'APN qui ont participé et soutenu les travaux du Comité des Chefs. Au cours de la dernière année, notre plaidoyer auprès de tous les niveaux de gouvernement a permis d'attirer une attention significative sur les domaines du logement, des infrastructures, du déficit en infrastructures, de l'itinérance et de l'eau en tant que priorités nationales.

Au moyen de lettres adressées directement au premier ministre et aux ministres fédéraux, d'interventions dans les médias et de notre participation au processus parlementaire, nous continuons à faire pression pour que le gouvernement fédéral prenne des mesures urgentes. Il est regrettable que les deux derniers budgets fédéraux et la récente mise à jour économique du printemps n'aient prévu que très peu de mesures pour combler le déficit en matière d'infrastructures. Ce déficit a été abordé avec plusieurs ministres, dont la ministre Gull Masty, pas plus tard que le 7 mai dernier, lorsque celle-ci a assisté à une réunion du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures qui s'est tenue au bureau de l'APN à Ottawa.





Rapports des Chefs régionaux

Le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) continue de défendre un avenir où les Premières Nations disposent des logements, des infrastructures et des investissements nécessaires pour soutenir des communautés prospères et autonomes. La récente mise à jour du rapport de l'APN sur l'évaluation des coûts intitulé *Comblant l'écart en matière d'infrastructures* estime que ce déficit est passé de 349,2 milliards de dollars à 376,1 milliards de dollars depuis 2023, en raison d'un historique de législations fédérales, de création de réserves, de politiques et de financements qui limitent l'autodétermination et l'autonomie des Premières Nations dans la fourniture de logements et d'infrastructures communautaires. Ces contraintes discriminatoires de longue date sont aggravées par la hausse des coûts de construction, le vieillissement des infrastructures, la croissance démographique, l'inflation, les droits de douane américains et les incidences liées au climat qui compromettent gravement le bien-être des communautés, la santé publique et la durabilité environnementale.



L'APN continue d'exprimer ses préoccupations concernant les coupes imminentes dans le financement du logement et des infrastructures des Premières Nations, notamment les investissements du budget 2022 dans le logement dans les réserves, dont l'expiration est prévue en mars 2027. Sans renouvellement du financement, les programmes de logement des Premières Nations seront confrontés à un grave précipice budgétaire, tandis que les initiatives et stratégies fédérales en matière de logement avancent sans engagements clairs et fondés sur des distinctions. L'APN s'oppose également aux modifications unilatérales apportées aux programmes de la SCHL, notamment à l'article 95, qui pourraient réduire les allocations régionales destinées aux logements locatifs abordables dans les réserves.

À l'été 2025, le ministre des Finances a annoncé la nécessité de réduire les allocations aux ministères fédéraux de 15 % sur trois ans. La réduction du financement accordé à Services aux Autochtones Canada (SAC) a été fixée à 2,5 %. Bien qu'il s'agisse d'un chiffre nettement inférieur à celui d'autres ministères, ce pourcentage représente une réduction de 484 millions de dollars du financement accordé à SAC. Nos communautés seront probablement touchées par cette réduction, ce qui laisse en outre présager qu'à court terme, nous ne pouvons guère espérer de nouveaux fonds pour contribuer à répondre aux besoins en matière de logement et à réduire le déficit en infrastructures.

D'autres actions de plaidoyer récentes ont porté sur le projet de loi C 20, le programme « Maisons Canada » et la Stratégie sur le logement autochtone. Lors d'une récente rencontre avec la ministre de Services aux Autochtones Canada, l'APN a reçu une réponse insatisfaisante à ses demandes visant une participation significative des Premières Nations à la Stratégie sur le logement autochtone. L'APN continuera de faire pression pour obtenir suffisamment de temps afin de mener une consultation fondée sur les droits concernant la Stratégie sur le logement autochtone, tout en plaidant pour que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités envers les Premières Nations.



Rapports des Chefs régionaux

Dossier national n° 2 – Accessibilité

Faire avancer le dossier de l'accessibilité est l'un de mes engagements les plus chers, et je suis fier d'annoncer que notre travail prend de l'élan. Les Premières Nations en Assemblée nous ont confié un mandat clair avec la résolution 71/2024 de l'APN, *Rejeter la Loi canadienne sur l'accessibilité et promouvoir une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, et nous nous y conformons.

Notre travail en 2026 s'est concentré sur la planification de séances nationales de dialogue virtuel en soutien à la résolution 71/2024, prévues pour l'automne 2026. Les régions ont été étroitement associées à l'élaboration de ce processus afin de garantir que les dirigeants, les prestataires de services et les membres des communautés, y compris les personnes handicapées des Premières Nations, aient véritablement leur mot à dire sur la suite des événements.

J'ai également été ravi que la directrice du Secteur de la santé, Cheyenne Joseph, ait récemment participé à la réunion du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures afin de faire le point sur le dossier de l'accessibilité. La synergie entre l'accessibilité, le logement et la santé et le bien-être des personnes handicapées des Premières Nations est considérable, et nous devons continuer à travailler de manière transversale pour y répondre de manière holistique.

Ces progrès s'appuient sur le rapport parallèle de l'APN à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, soumis en février 2024, et sur le lancement du Centre d'excellence pour l'accessibilité de l'APN.

Portefeuille national n° 3 – Comité de gestion

Le Comité de gestion, en collaboration avec l'ainé du Comité et les hauts responsables, continue de se réunir chaque mois pour traiter des aspects opérationnels de l'APN. Parmi les Chefs régionaux siégeant au Comité de gestion figurent le Chef régional Willie Moore (Manitoba), le Chef régional Abram Benedict (Ontario), la Cheffe régionale Joanna Bernard (Nouveau-Brunswick), la Cheffe régionale Andrea Paul (Nouvelle-Écosse) et le Chef régional Brendan Mitchell (Terre-Neuve), qui préside le Comité. Le Comité de gestion tient à remercier Andrew Bisson, Jonathan Thompson, Roxanne Ruediger et les autres membres du personnel pour leur appui au cours de l'année écoulée.





Rapports des Chefs régionaux

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

En novembre 2026, je quitterai mes fonctions de Chef régional pour Terre Neuve. Je suis reconnaissant d'avoir eu l'occasion de servir ma communauté et l'APN, et d'avoir rencontré des personnes inspirantes tout au long de ce parcours. L'Assemblée des Premières Nations, y compris son personnel dévoué, et notre Cheffe nationale, sont profondément engagées à faire progresser notre peuple grâce à leur plaidoyer inlassable et à leur détermination. Ce fut un plaisir d'exercer ces fonctions et j'attends avec impatience ce que l'avenir nous réserve. Je suis certain que nos représentants régionaux continueront à servir leurs communautés en prenant des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations de nos communautés.

Le Bureau du Chef régional maintiendra son calendrier de réunions régulières du Conseil et sollicitera l'avis de ce dernier sur les questions touchant notre région. Je me réjouis à l'idée d'un été bien rempli, ponctué de visites dans les communautés et de la saison des pow wow qui commence début juillet. Notre région espère que la Cheffe nationale viendra nous rendre visite en 2026.

Conclusion:

Ce fut un honneur pour moi de servir la région de Terre Neuve et l'APN en tant que Chef régional. Notre région est reconnaissante d'avoir une place à la table de l'APN et de travailler en collaboration et dans un esprit de réconciliation avec la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak et les autres Chefs régionaux, alors que nous nous efforçons de contribuer à créer un présent et un avenir meilleurs pour les Premières Nations.

Je souhaite à tous un été agréable et en toute sécurité.

*Chef régional Brendan Mitchell,
Terre Neuve*





Chef régional Wendell LaBobe, Île-du-Prince-Édouard

C'est avec plaisir que je vous présente ce rapport annuel au nom de la région de l'Île-du-Prince-Édouard. Il met en lumière les principales priorités régionales, les activités menées dans le cadre des portefeuilles nationaux ainsi que les efforts de plaidoyer déployés tout au long de la période couverte afin de soutenir les communautés des Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'ensemble du Canada.

Préambule :

La période visée par le présent rapport a été marquée par un engagement continu envers les priorités régionales et nationales touchant les communautés des Premières Nations. À l'Île-du-Prince-Édouard, le logement, les infrastructures, la gestion des urgences, l'adaptation aux changements climatiques, la santé et le développement économique demeurent des domaines d'action prioritaires. À l'échelle nationale, les responsabilités liées au portefeuille des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, au portefeuille des hommes et garçons autochtones disparus et assassinés, au portefeuille de la santé et du principe de Jordan ont offert des occasions de participer à des discussions visant à améliorer les conditions de vie des personnes et des familles au sein des communautés des Premières Nations. Le présent rapport résume les principaux enjeux et travaux accomplis pendant l'année.

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale :

Les priorités de la Première Nation de Lennox Island et de la Première Nation d'Abegweit continuent de refléter à la fois la force du leadership mi'kmaq et le besoin constant d'investissements soutenus, de reconnaissance des droits et de partenariats significatifs. Dans l'ensemble de l'Epekwitk, les Premières Nations continuent d'axer leurs efforts sur le logement, les infrastructures, la gestion des urgences, l'adaptation aux changements climatiques, le développement économique, la santé et le bien-être, la revitalisation culturelle et la mise en œuvre des droits inhérents et issus de traités.

Le logement et les infrastructures demeurent des priorités importantes pour ces deux Premières Nations. La croissance démographique, la demande pour des logements, le vieillissement des infrastructures et l'accès limité à des terrains viabilisés continuent d'exercer une pression sur les communautés. Les investissements récents dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ont contribué à soutenir le développement futur de logements et la croissance des communautés; toutefois, des investissements et des partenariats supplémentaires seront nécessaires pour appuyer la croissance à long terme des communautés et les priorités en matière d'infrastructures.





Rapports des Chefs régionaux

La création de la réserve du parc national de Pituamkek a constitué une étape importante pour les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard. La création de cette réserve est le fruit d'années de travail visant à protéger une zone d'importance culturelle, historique et écologique pour les Mi'kmaq. Pituamkek représente un exemple important de gestion et de collaboration des Premières Nations et contribuera à assurer la protection de terres et d'eaux d'une grande importance culturelle pour les générations futures.

La gestion des urgences est devenue un domaine d'action de plus en plus important dans l'ensemble de l'Epekwitk. En 2026, la Première Nation d'Abegweit, le gouvernement du Canada et la province de l'Île-du-Prince-Édouard ont annoncé un accord multilatéral de gestion des urgences unique en son genre. Cet accord reconnaît officiellement la Première Nation d'Abegweit comme partenaire dans les efforts de planification, de préparation, d'intervention et de rétablissement en matière de gestion des urgences. Cet accord reflète également le besoin croissant de réponses coordonnées face aux phénomènes météorologiques extrêmes et autres situations d'urgence touchant les communautés des Premières Nations.

Les Premières Nations de toute l'Île-du-Prince-Édouard continuent de faire face aux répercussions des changements climatiques à l'aide de la planification de l'adaptation, de la gestion responsable de l'environnement et d'initiatives de résilience communautaire. La prise en compte de l'érosion côtière, de l'évolution des conditions météorologiques, de la préparation aux situations d'urgence et de la protection des infrastructures communautaires dans les zones d'importance culturelle demeure un élément important des efforts de planification en cours. Ces répercussions nuisent aux infrastructures communautaires, aux logements et aux zones d'importance culturelle.

La mise en œuvre des droits issus de traités constitue toujours un enjeu majeur dans toute la région. La pêche continue de jouer un rôle économique, culturel et social important pour les communautés mi'kmaq. Les discussions en cours concernant la mise en œuvre du droit de pêche protégé par les traités afin d'assurer une subsistance convenable démontrent la nécessité d'un dialogue continu, d'un respect mutuel et de solutions pratiques qui soutiennent à la fois les objectifs de conservation et l'exercice des droits mi'kmaq.

Le développement économique demeure une priorité pour les Premières Nations. Les initiatives communautaires dans les domaines des énergies renouvelables, du tourisme, du développement des entreprises et de la main-d'œuvre créent des possibilités de croissance et de durabilité à long terme. Les





investissements dans ces domaines soutiennent l'emploi local, renforcent les capacités communautaires et contribuent à une plus grande autonomie économique. Les efforts visant à explorer et à élargir les possibilités en matière d'énergies renouvelables démontrent également le rôle croissant des Premières Nations dans la promotion simultanée des priorités climatiques et économiques.

La santé, le bien-être, l'éducation, la revitalisation des langues et la préservation culturelle demeurent des priorités fondamentales. La Première Nation de Lennox Island et la Première Nation d'Abegweit ont souligné l'importance de soutenir les jeunes, de renforcer le bien-être communautaire, d'améliorer l'accès aux services et de créer des possibilités d'apprentissage culturel et de revitalisation des langues. Ces efforts contribuent à renforcer les communautés et aident à garantir que les générations futures demeurent liées à la culture, à la langue et à l'identité mi'kmaq.

Dans tous ces domaines prioritaires, ces deux Premières Nations continuent de promouvoir des solutions axées sur la communauté tout en collaborant avec des partenaires fédéraux, provinciaux et autres. La poursuite de la collaboration, des investissements et des partenariats favorisera la croissance continue des communautés, renforcera leur résilience et contribuera à faire progresser les priorités des Premières Nations dans toute la région d'Epekwitk.

Portefeuille national n° 1 – Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA) et hommes et garçons autochtones disparus et assassinés (HGADA)

Les efforts dans le cadre du portefeuille consacré aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA) se sont axés sur la défense des droits, l'établissement de relations et la garantie que les priorités des Premières Nations soient prises en compte dans le cadre des tables rondes nationales et intergouvernementales. La participation à des séances d'information sur le portefeuille, le dialogue avec les ministères fédéraux et les discussions avec les dirigeants des Premières Nations ont permis de soulever des préoccupations liées à la sécurité communautaire, à la prévention de la violence, au logement, aux transports, à l'accessibilité et au soutien aux familles et aux survivants.

Tout au long de la période visée par le présent rapport, j'ai représenté l'APN lors de plusieurs réunions fédérales-provinciales-territoriales, notamment celles des ministres responsables des Transports et des ministres responsables de la Condition féminine. Ces discussions ont permis de faire valoir les points de vue des Premières Nations sur des questions liées aux FF2E+ADA, notamment la sécurité publique, la traite des personnes, l'accessibilité dans les transports, les lacunes en matière d'infrastructures et la mise en œuvre des Appels à la justice. Le plaidoyer a également consisté à promouvoir le travail du Conseil 2ELGBTQQIA+ de l'APN, en soulignant la nécessité d'investissements soutenus pour soutenir les personnes bispirituelles et de divers genres des Premières Nations.

D'autres efforts ont consisté à dialoguer avec des responsables fédéraux et à échanger avec le premier ministre concernant l'utilisation respectueuse et cohérente de l'acronyme complet FF2E+ADA dans les communications fédérales, en mettant l'accent sur la visibilité, la reconnaissance et l'inclusion.





Rapports des Chefs régionaux

En tant que nouveau titulaire du portefeuille des hommes et garçons autochtones disparus et assassinés (HGADA), mes efforts initiaux ont été axés sur la familiarisation avec cette question, l'examen des résolutions et des travaux politiques existants, ainsi que la détermination des priorités en vue des actions futures. Des travaux sont en cours pour collaborer avec le personnel chargé des politiques au sein de l'APN et les partenaires afin de définir les prochaines étapes, notamment l'examen des possibilités de faire progresser les résolutions appelant à une plus grande attention, à une meilleure coordination et à la création éventuelle d'un groupe de travail pour traiter des questions touchant les hommes et les garçons des Premières Nations.

Portefeuille national n° 2 – Portefeuille de la santé (santé mentale et bien-être, SSNA, sports et loisirs)

Depuis que j'ai pris mes fonctions dans le cadre du portefeuille de la santé, qui comprend la santé mentale et le bien-être, les services de santé non assurés (SSNA) ainsi que les sports et les loisirs, mes efforts ont porté sur l'acquisition d'une compréhension approfondie du vaste éventail d'enjeux touchant la santé et le bien-être des Premières Nations, tout en participant activement aux discussions visant à améliorer les conditions de vie au sein des communautés des Premières Nations.

Tout au long de la période couverte par le présent rapport, j'ai pris part à des réunions d'information sur les dossiers, à des discussions au sein du Comité des Chefs sur la santé et à des séances nationales de dialogue afin de mieux cerner les priorités, les préoccupations et les possibilités actuelles. En tant que coprésident du Comité des Chefs sur la santé, j'ai pris part à des discussions concernant l'élaboration du plan stratégique du Comité, contribuant ainsi à cerner les priorités et les occasions qui guideront les efforts de plaidoyer en matière de santé et de dialogue au cours des prochaines années. Ces discussions ont mis en évidence l'importance de soins adaptés à la culture, de soutien en santé mentale, de services de traitement des dépendances, d'équité en matière de santé et d'investissements durables qui répondent aux besoins des communautés des Premières Nations.

J'ai également participé au dialogue national sur les SSNA, dans le cadre duquel les discussions ont porté sur l'accessibilité aux services, la couverture des prestations, les expériences vécues des bénéficiaires et les possibilités d'améliorer la prestation des programmes. Ces échanges ont fourni des renseignements précieux sur les préoccupations soulevées par les Premières Nations partout au pays et ont renforcé la nécessité de poursuivre le plaidoyer en faveur des membres des Premières Nations.





Rapports des Chefs régionaux

En ce qui concerne les prochaines étapes, les priorités comprendront la poursuite de la collaboration avec les dirigeants des Premières Nations, le personnel de l'APN, les partenaires fédéraux et les experts en santé afin de cerner les enjeux émergents et de soutenir les solutions qui améliorent les résultats en matière de santé. Une attention particulière sera accordée à la santé mentale et au bien-être, à l'accès équitable aux services, et à la garantie que les points de vue des Premières Nations demeurent au cœur des discussions nationales sur la santé et des processus décisionnels.

Portefeuille national n° 3 – Principe de Jordan

Le travail ayant trait au portefeuille du principe de Jordan a surtout porté sur le suivi des développements en cours, la participation à des séances d'information et le suivi des discussions relatives à la prestation et à la mise en œuvre des services, ainsi qu'aux réformes à long terme. Tout au long de la période couverte par le présent rapport, le personnel de l'APN et des experts techniques ont fourni des mises à jour régulières concernant l'évolution des politiques, la mise en œuvre des programmes et les discussions en cours touchant les enfants et les familles des Premières Nations.

La participation aux réunions et aux séances d'information a permis de rester informé des principaux enjeux, notamment en prenant part aux discussions sur la réforme à long terme, les défis liés à la mise en œuvre, les engagements en matière de financement et les efforts visant à garantir que les enfants des Premières Nations continuent de bénéficier d'un accès rapide aux produits, services et soutiens dont ils ont besoin. Ces discussions ont permis de réaffirmer l'importance de maintenir une approche axée sur l'enfant, tout en veillant à ce que les Premières Nations participent activement aux décisions qui touchent leurs enfants et leurs communautés.

Une partie importante du travail a consisté à prendre connaissance des nouvelles informations, à comprendre l'évolution du paysage politique et à cerner les occasions pouvant donner lieu à un plaidoyer pour soutenir un accès équitable aux services et faire respecter l'esprit du principe de Jordan. Le dialogue continu avec le personnel de l'APN, les dirigeants des Premières Nations et les partenaires fédéraux a permis de mieux comprendre les priorités actuelles et les considérations futures liées à ce dossier.

Pour aller de l'avant, les efforts porteront sur un suivi continu des développements en cours, le soutien aux priorités des Premières Nations et la promotion d'approches visant à améliorer l'accès aux services et les résultats pour les enfants et les familles des Premières Nations. Garantir la reddition de comptes, maintenir une approche axée sur l'enfant et soutenir le succès à long terme du principe de Jordan demeureront les principales priorités au fur et à mesure que le travail se poursuivra dans ce dossier.





Rapports des Chefs régionaux

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

En ce qui concerne les prochaines étapes, plusieurs priorités continueront de façonner les efforts de plaidoyer et de dialogue, tant à l'échelle régionale que nationale. Le logement et les infrastructures demeurent parmi les préoccupations les plus pressantes auxquelles sont confrontées les communautés des Premières Nations et nécessiteront des investissements et des partenariats continus pour répondre à des demandes croissantes. L'adaptation aux changements climatiques, la préparation aux situations d'urgence et la gestion responsable de l'environnement resteront également des priorités importantes alors que les communautés sont confrontées aux répercussions des changements climatiques.

À l'échelle nationale, les travaux porteront sur la poursuite des discussions relatives aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA), aux hommes et aux garçons autochtones disparus et assassinés (HGADA), à la santé et au principe de Jordan. Les efforts se poursuivront pour améliorer l'accès aux services, renforcer les résultats à l'échelle communautaire et mettre en place des politiques reflétant les priorités désignées par les dirigeants des Premières Nations.

La mise en œuvre des droits inhérents et issus de traités, les possibilités en matière de développement économique, le bien-être communautaire et le soutien aux jeunes et aux générations futures seront toujours au cœur des discussions en cours. Une collaboration continue avec les dirigeants des Premières Nations, les gouvernements et les organisations partenaires sera nécessaire pour relever à la fois les défis immédiats et les priorités à long terme.

L'année à venir offre l'occasion de tirer parti des progrès déjà réalisés tout en continuant à plaider en faveur de solutions concrètes qui favorisent des communautés des Premières Nations fortes, saines et durables.

Conclusion

Je tiens à remercier les dirigeants des Premières Nations, les aînés, les jeunes, les techniciens, les membres des communautés et les organisations partenaires pour leur collaboration et leur engagement continu tout au long de la période écoulée. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour promouvoir les priorités, relever les défis et soutenir des communautés des Premières Nations fortes et résilientes.

Wela'lioq, travaillons ensemble pour bâtir un avenir plus fort et plus radieux.

*Chef régional Wendell LaBobe,
Île-du-Prince-Édouard*





Cheffe régionale, Joanna Bernard, Nouveau-Brunswick

Kwey! Je salue les Chefs, la Cheffe nationale, les Chefs régionaux, les gardiens du savoir ainsi que les membres des conseils des femmes, des anciens combattants, des jeunes et des personnes 2ELGBTQIA+ de l'Assemblée des Premières Nations (APN). C'est un grand honneur pour moi d'occuper le poste de Cheffe régionale de la région du Nouveau-Brunswick. Je remercie les Chefs du Nouveau-Brunswick pour leur soutien et leur engagement à défendre les intérêts de leurs communautés des Premières Nations.

Introduction :

En tant que Cheffe régionale du Nouveau-Brunswick, je suis ravie de présenter ce rapport qui fait le point sur les enjeux régionaux apparus au cours des derniers mois. Le présent document témoigne des efforts collectifs que nous avons déployés pour renforcer nos communautés, demander justice et faire respecter la souveraineté des citoyens des Premières Nations au Nouveau-Brunswick et sur l'Île de la Tortue.

Après notre dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2025), l'Assemblée des Premières Nations du Nouveau-Brunswick (APN-N.-B.) souhaite faire le point sur les principales priorités de la région du Nouveau-Brunswick (N.-B.).

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale :

Un changement majeur s'est produit en 2026 : le gouvernement fédéral a accepté de tenir une Réunion des Premières Nations et des premiers ministres (RPNPM) à l'automne 2026. Cette structure vise à créer un espace distinct où les Premières Nations pourront directement orienter le programme politique et économique aux côtés des dirigeants des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. Au cours des derniers mois, l'APN-N.-B. a participé à un ensemble d'activités de mobilisation et de réunions publiques virtuelles organisées à l'échelle nationale. Elle continuera de veiller à ce que les points de vue régionaux du Nouveau-Brunswick façonnent la plateforme commune. Je compte participer à des discussions dont l'ordre du jour sera fondé sur la compétence inhérente et les droits issus des traités. Ensemble, nous continuons d'essayer de transformer les modèles institutionnels traditionnels afin que les Premières Nations puissent appliquer leurs propres lois, exercer leurs propres pouvoirs et utiliser leurs propres systèmes dans des secteurs clés tels que le développement économique, l'environnement, la santé et le logement, plutôt que de fonctionner dans le cadre de programmes imposés par les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'article 35 est étroitement lié aux prochaines réunions des Premières Nations et des premiers ministres. En s'appuyant sur l'autonomie gouvernementale de l'article 35, la prochaine Réunion des Premières Nations et des premiers ministres (RPNPM), prévue à



l'automne 2026, utilise explicitement la compétence inhérente prévue par cet article pour éviter les programmes gouvernementaux standards et établir une véritable structure de nation à nation.

Ressources naturelles

Au Nouveau-Brunswick, le carrefour entre les ressources naturelles et les Premières Nations constitue un contexte en pleine évolution, façonné par la Loi visant à bâtir le Canada, d'importantes revendications foncières, des litiges relatifs à la gestion des ressources et des grands projets d'exploitation minière. Étant donné que les Premières Nations au Nouveau-Brunswick n'ont jamais cédé leurs terres ni leurs eaux en vertu des traités historiques de paix et d'amitié, tout projet d'extraction de ressources naturelles est fortement lié aux protections constitutionnelles prévues par l'article 35.

Au Nouveau-Brunswick, le contexte des grands projets est actuellement marqué par une transition à forts enjeux vers les minéraux critiques et les énergies propres et très influencé par les Premières Nations qui font valoir leurs droits au titre de l'article 35, soit par une participation directe aux capitaux propres, soit par une surveillance environnementale rigoureuse. Au cœur de cette évolution figure le projet de mine à ciel ouvert de Sisson; un projet de développement national bénéficiant d'une procédure accélérée au niveau fédéral, dans le cadre duquel la nation des Wolastoqeys supervise la préparation du site tout en exigeant le respect strict du principe du consentement libre, préalable et éclairé concernant l'extraction du tungstène. Parallèlement, les Premières Nations se positionnent comme des moteurs économiques centraux de la transition écologique, comme en témoignent l'immense projet éolien de la rivière Salmon River de Wolastoqey Resource Development Inc. et les importants contrats de sous-traitance remportés par une société de développement économique autochtone dans le cadre de la rénovation du barrage de Mactaquac, un projet de plusieurs milliards de dollars. Plus au nord, la nation des Mi'gmaq met en place un protocole de consultation officiel pour cogérer la transformation – s'étendant sur plusieurs décennies – du port de Belledune en un centre d'énergie verte axé sur l'hydrogène et la biomasse. Cette initiative marque un changement structurel qui consiste à s'éloigner des modèles privilégiant les entreprises historiques au profit d'une véritable cogestion autochtone de l'avenir industriel de la province.





Rapports des Chefs régionaux

Services de police

La sécurité des Premières Nations au Nouveau-Brunswick est gérée selon un cadre de partage des coûts englobant la GRC, des partenariats avec les polices municipales et une orientation croissante vers des modèles de sécurité dirigés par les Autochtones, telle l'initiative Mi'gmaq Peacekeeping. À la suite d'échanges mortels avec la GRC, des groupes de défense des droits des Premières Nations, tels que Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc. et la nation des Wolastoqeys, exigent une reddition de compte transparente par l'intermédiaire d'une surveillance indépendante. Ils rejettent les mécanismes internes de la police et préconisent plutôt une enquête publique dirigée par les Autochtones sur le racisme systémique au sein du système judiciaire du Nouveau-Brunswick. De plus, les dirigeants demandent la mise en place d'équipes autochtones d'intervention en cas de crise afin de permettre la désescalade d'une manière adaptée à la culture locale avant l'arrivée d'unités tactiques armées.

Transformation de la santé

La transformation de la santé continue d'avancer dans le cadre du Sankewitahasuwakon Collaborative, une initiative gérée conjointement par les trois principaux conseils tribaux de la province : Mawiw Inc., North Shore Mi'kmaq Tribal Council (NSMTC) et Wolastoqey Tribal Council Inc (WTCI). L'objectif ultime de cette initiative est la création officielle d'une entité sanitaire indépendante et permanente des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, capable d'exercer une pleine compétence sur le mieux-être des communautés tout au long de la vie.

Pêches

La Wolastoqey Nation in New Brunswick (WNNB) mène actuellement une lutte acharnée et cruciale pour sauver le saumon de l'Atlantique (Polamuwok), à la suite de la décision fédérale de Pêches et Océans Canada (MPO) de fermer définitivement le Centre de biodiversité de Mactaquac (CBM) d'ici octobre 2026. Les dirigeants de la WNNB avertissent que la fermeture de cette installation de conservation essentielle, sans plan de rechange, menace directement l'espèce d'une extinction localisée en amont du barrage de Mactaquac.





Rapports des Chefs régionaux

Titre autochtone

La Cour suprême du Canada a rejeté une demande d'autorisation d'appel déposée par la nation des Wolastoqeys concernant sa revendication historique de titre autochtone. Cette décision importante confirme qu'un arrêt antérieur de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick fait autorité en matière juridique dans la province, précisant qu'une déclaration de titre autochtone ne peut être accordée sur des terres détenues à titre privé. Le refus de la Cour suprême d'entendre l'affaire consolide un précédent juridique important qui protège la propriété privée et les terres forestières détenues par des entreprises contre les revendications de titre autochtone au Nouveau-Brunswick [J.D. Irving, Limited]. Ce rejet pour vice de procédure crée une fracture juridique marquée à l'échelle du Canada, car il contredit directement un arrêt parallèle rendu par un tribunal de la Colombie-Britannique qui autorisait la coexistence potentielle du titre autochtone avec la propriété foncière privée. Si cette décision empêche la restitution physique de terres privées, elle contraint la nation des Wolastoqeys à réorienter sa stratégie juridique vers la demande de dommages-intérêts colossaux à l'encontre de la Couronne sur la base des conclusions relatives au titre historique.

Portefeuille national n° 1 : Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte

Le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte (CCRC) joue un rôle important dans le soutien à l'évolution et l'efficacité continues de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Mandaté par la résolution 35/2023, *Comité des Chefs de l'APN sur le renouvellement de la Charte - Consultation à propos du rapport sur la Charte*, le Comité est chargé de consulter les dirigeants des Premières Nations sur la gouvernance de l'APN et le renouvellement de la Charte, ainsi que de formuler des recommandations pour s'assurer que l'organisation reste réactive, responsable et conforme aux priorités des Premières Nations. Le renouvellement de la Charte est un processus important qui vise à assurer une gouvernance solide et à positionner l'APN d'une manière qu'elle puisse représenter et défendre efficacement les Premières Nations tant aujourd'hui que dans les années à venir.

Au cours de la période visée par le rapport, le CCRC s'est réuni pour faire avancer les discussions sur le renouvellement de la Charte et la réforme de la gouvernance. Celles-ci ont porté sur les possibilités d'améliorer la Charte et la gouvernance, les priorités régionales en matière de renouvellement, les approches de concertation avec les dirigeants des Premières Nations et un projet de modification de la Charte concernant la séparation des fonctions politiques et administratives au sein de l'APN. Le Comité a également examiné les voies possibles pour de futures modifications de la Charte et les possibilités de renforcer la concertation avec les dirigeants des Premières Nations au sujet de la gouvernance.





Rapports des Chefs régionaux

Étant donné que les travaux du Comité visent à façonner la future gouvernance et structure de l'APN, la participation active des représentants régionaux et des dirigeants des Premières Nations demeure essentielle. Une mobilisation continue permettra de s'assurer que les recommandations à venir reposeront sur la diversité des points de vue et priorités régionaux et favoriseront l'obtention d'un consensus sur d'éventuelles modifications destinées à la Charte.

Portefeuille national n° 2 : Comité des Chefs sur le développement économique

En tant que deuxième titulaire du portefeuille du développement économique avec le Chef régional Willie Moore, je préside le Comité des Chefs sur le développement économique. À ce titre, je travaille avec l'APN pour faire progresser la compétence des Premières Nations sur le développement économique dans plusieurs domaines, notamment les ressources naturelles, la connectivité, le commerce international, l'approvisionnement, le marché du travail et la nouvelle relation financière.

Au cours de l'année écoulée, j'ai eu l'honneur de participer à diverses conférences, réunions et activités organisées au Canada et à l'étranger, au cours desquelles j'ai fait valoir les priorités des Premières Nations en matière de développement économique. Voici ci-dessous quelques-uns des moments forts.

En juillet 2025, j'ai participé à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines en compagnie du Chef régional Abram Benedict. Au cours de cette réunion, j'ai transmis aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux l'inquiétude des Premières Nations concernant l'accélération des projets et l'importance d'inclure les Premières Nations dans les processus décisionnels relatifs à tous les projets touchant leurs territoires.

En septembre 2025, l'APN a tenu une cérémonie de reconnaissance afin d'honorer et célébrer les réalisations des personnes et organisations signataires d'une entente de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SFCEA), qui ont contribué à faire progresser l'emploi et la formation parmi les Premières Nations au Canada.

En février 2026, l'APN a organisé son deuxième Forum national annuel sur les ressources naturelles, placé sous le thème « Renforcer notre souveraineté ». Des dirigeants et des délégués des Premières Nations ont décrit leurs défis et réussites en matière de gestion des ressources naturelles et de compétence.

En mars 2026, j'ai assisté au 2026 Reservation Economic Summit à Las Vegas, en compagnie de la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak, du Chef régional Willie Moore, du Chef régional Francis Verreault-Paul et du Chef régional Wendell LaBobe. Au cours de cet événement, l'APN et le National Congress of American





Rapports des Chefs régionaux

Indians (NCAI) ont renouvelé leur Déclaration de parenté et de coopération, qui est un partenariat transfrontalier entre les Amérindiens, les Autochtones d'Alaska et les Premières Nations.

Au cours de l'année à venir, nous comptons travailler avec le Comité des Chefs sur le développement économique à l'établissement d'une orientation pour faire face aux nombreux défis urgents concernant le développement économique. Cela comprend la poursuite des travaux visant à mettre en œuvre une stratégie commerciale dirigée par les Premières Nations et une stratégie nationale des Premières Nations sur les minéraux critiques. L'APN continuera de faire progresser l'exercice de la compétence des Premières Nations dans le domaine du développement économique, en collaboration avec d'autres Comités des Chefs, le Comité exécutif et les Premières Nations-en-Assemblée.

Portefeuille national n° 3 : Comité de gestion

Je siège au sein d'un comité spécial du Comité exécutif de l'APN, le Comité de gestion, qui est composé de cinq membres. Le Comité de gestion travaille en collaboration avec le Secrétariat de l'APN afin de veiller à ce que les activités administratives et financières de l'APN soient mises en œuvre et respectées.

L'objectif du Comité de gestion consiste à surveiller la situation administrative et financière de l'APN, à en rendre compte au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et à formuler toutes les recommandations dans le meilleur intérêt de l'APN.

Responsabilités

- le Comité de gestion entretient un dialogue et mène des discussions;
- le Comité de gestion évite tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu, et divulgue tout conflit d'intérêts personnel;
- le Comité de gestion examine et modifie la politique financière;
- le Comité de gestion approuve les ressources supplémentaires dépassant le budget approuvé;
- le Comité de gestion approuve les contrats d'un montant supérieur à 100 000 \$.

En 2025/2026, le Comité de gestion s'est réuni 9 fois.





Rapports des Chefs régionaux

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* constitue le fondement de l'ensemble du présent rapport. Il ne constitue pas un simple obstacle juridique secondaire que les entreprises ou les gouvernements doivent surmonter : il s'agit de la loi constitutionnelle suprême du Canada qui reconnaît notre autorité inhérente et non cédée. À l'aube de l'année 2026, notre espoir commun est de transformer le dialogue et la mobilisation continus en des cadres juridiquement contraignants qui respectent la compétence inhérente prévue par l'article 35 sur nos terres, nos ressources et nos modèles de gouvernance. Nous n'acceptons plus que la gestion de notre pauvreté passe par des programmes gouvernementaux conditionnels. Nous plaiderons pour un partage structurel des richesses provenant de l'exploitation des ressources et la pleine reconnaissance de nos lois. Continuons de travailler à l'élaboration d'un plan d'action permanent qui reflète un véritable avenir de nation à nation.

Conclusion :

Dirigeants, aînés et défenseurs communautaires des Premières Nations, je vous encourage à continuer le travail essentiel que vous accomplissez partout au Nouveau-Brunswick et sur l'Île de la Tortue. Votre résilience est un atout puissant. Que vous défendiez des eaux et des terres sacrées, que vous transformiez les soins de santé pour les prochaines générations ou que vous cherchiez à obtenir une reddition de compte systémique et la justice pour les territoires ancestraux, votre dévouement honore nos ancêtres et ouvre une voie souveraine à notre jeunesse. Les frontières juridiques et les revers politiques n'entament en rien le caractère véridique de notre histoire, nos droits inhérents ou notre lien profond avec la terre. L'unité est notre force et nos voix portent un legs de persévérance et d'espoir qui ne peut être effacé.

Woliwon, Wela'lioq, merci!

*Cheffe régionale, Joanna Bernard,
Nouveau-Brunswick*





Rapports des Chefs régionaux



Chef régional Francis Verreault-Paul, Québec-Labrador

Ce rapport rend compte des principaux dossiers politiques, législatifs, institutionnels et nationaux suivis par l'APNQL au cours de l'année 2025-2026, avec rigueur, transparence et continuité collective.

Introduction :

Le mieux-être des Premières Nations et le respect des droits ancestraux et issus de traités demeurent au cœur du mandat de l'APNQL. En 2025-2026, l'organisation a poursuivi ses représentations auprès des gouvernements, de l'Assemblée des Premières Nations, des instances parlementaires, des partenaires régionaux et des forums internationaux. Le contexte politique a exigé une veille législative soutenue, particulièrement au Québec, ainsi qu'un suivi des dossiers liés à la DNUDPA, à l'autodétermination, à l'enfance et aux familles, au territoire, à la sécurité publique, à l'éducation, aux langues, aux cultures et au développement économique, dans une perspective de reddition politique régionale annuelle structurée.

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale :

L'année 2025-2026 a été marquée par une activité politique et législative importante pour l'APNQL. Le rapport d'activités politiques couvre la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 et présente les principales actions, représentations, interventions et dossiers stratégiques menés par l'organisation au nom des Premières Nations du Québec et du Labrador.

L'APNQL regroupe et représente les 43 Premières Nations du Québec et du Labrador. Elle agit comme organisation politique régionale, lieu de concertation entre les Chef-fes et Grand-es Chef-fes et interlocutrice auprès des gouvernements, des institutions régionales, fédérales et internationales. Affiliée à l'Assemblée des Premières Nations, elle contribue à transmettre les priorités régionales vers les espaces nationaux, tout en soutenant la cohérence entre les priorités locales, régionales et nationales.

Les données compilées confirment l'ampleur du travail réalisé. L'APNQL a recensé 232 activités de communication et de représentation, 137 entrevues médias, 35 rencontres de courtoisie, 61 dossiers politiques suivis et 34 projets de loi analysés. Parmi les 61 dossiers, 35 ont été classés de haute priorité, soit 57 %. Les dossiers provinciaux ont représenté 31 dossiers, soit 51 % du suivi politique.

La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est demeurée un enjeu transversal. En avril 2025, l'APNQL a coordonné une délégation de Chef-fes, élu-es et conseiller-ères à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Selon le rapport annuel, il s'agissait de la plus grande participation politique régionale à cet espace international depuis plus de vingt ans. Les interventions ont porté sur la DNUDPA, les territoires, les eaux, la justice environnementale, les langues et la souveraineté des peuples autochtones.



Rapports des Chefs régionaux

Le projet de loi 1 du Québec, portant sur une constitution québécoise, a constitué un dossier majeur. Après sa participation aux consultations générales, l'APNQL a demandé le retrait du projet de loi. L'organisation a soulevé des préoccupations sur la consultation, le consentement libre, préalable et éclairé, la reconnaissance des droits ancestraux, les systèmes juridiques autochtones et les modes de gouvernance des Premières Nations. Trois rencontres du comité technique ont été tenues avec des experts juridiques, des représentants institutionnels, des organisations des Premières Nations, la CSSSPNQL, l'IDDPNQL et des professeurs universitaires. Plus de 15 Grand-es Chef-fes, Chef-fes et élu-es y ont participé. Des démarches ont aussi été menées auprès de partis d'opposition, de membres du gouvernement du Québec, de ministres fédéraux et d'organisations alliées, dont Amnistie internationale Canada, le Barreau du Québec et l'Ordre des urbanistes du Québec. Une demande a été transmise au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies.

Le régime forestier québécois a également occupé une place importante. Au début septembre 2025, le Comité des Chefs sur les Forêts a constaté l'absence de garanties suffisantes quant à l'intégration des propositions des Premières Nations dans le projet de loi 97 sur la modernisation du régime forestier. L'APNQL a demandé son retrait complet, notamment parce que le respect des droits ancestraux et issus de traités, la cogestion de gouvernement à gouvernement et le rejet du zonage d'aménagement forestier prioritaire n'étaient pas assurés. Le 16 septembre 2025, une mobilisation élargie a réuni l'APNQL, des Chef-fes des Premières Nations, des syndicats forestiers, des organisations environnementales et des acteurs du territoire autour d'une opposition commune.

Au niveau fédéral, l'APNQL a suivi plusieurs projets de loi. Dans le dossier de la Loi C-5, Chef Lance Haymond a témoigné au nom de l'APNQL devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités le 18 juin 2025. Une rencontre régionale de mobilisation tenue le 21 novembre 2025 n'a réuni que deux Premières Nations sur quarante-trois. Le projet de loi S-2, visant à modifier la Loi sur les Indiens concernant l'inscription, a aussi fait l'objet d'un suivi. Le Chef régional a comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord le 4 novembre 2025 afin d'aborder l'autodétermination en matière d'appartenance et les impacts possibles sur les services.

En services à l'enfance et à la famille, Francis Verreault-Paul a poursuivi son rôle de Chef porteur national pour la réforme et le Principe de Jordan. En sécurité publique, il a participé, comme porteur national, à la rencontre des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Justice et de la Sécurité publique en octobre 2025, puis à une rencontre tripartite en décembre 2025. L'APNQL a aussi poursuivi ses travaux en éducation, langues, cultures, logement, infrastructures, développement économique, protection des identités autochtones et Conseil des femmes élues.





Rapports des Chefs régionaux

Portefeuille national n° 1 : Défense des intérêts, des droits, des titres et réconciliation législative

L'APNQL a poursuivi son travail de défense des droits, des titres et des intérêts des Premières Nations dans un contexte législatif soutenu. En 2025-2026, 34 projets de loi ont été analysés, 61 dossiers politiques ont été suivis et 35 dossiers ont été classés de haute priorité. Les dossiers provinciaux ont représenté 31 dossiers, soit 51 % de l'ensemble du suivi politique.

Le projet de loi 1 du Québec, portant sur une constitution québécoise, a été l'un des principaux dossiers. À la suite des consultations générales, l'APNQL a demandé son retrait. Elle a soulevé des préoccupations relatives à la consultation, au consentement libre, préalable et éclairé, aux systèmes juridiques autochtones, aux droits linguistiques, sociaux, économiques et culturels, ainsi qu'à la reconnaissance des droits ancestraux.

La réconciliation législative est demeurée une orientation structurante. Elle vise à faire en sorte que les lois, politiques et processus gouvernementaux reconnaissent concrètement les droits, les compétences, les gouvernements et les lois des Premières Nations. L'APNQL a aussi poursuivi ses interventions pour que la DNUDPA soit mise en œuvre dans les décisions publiques.

Portefeuille national n° 2 : Gouvernance et autodétermination

La gouvernance et l'autodétermination sont demeurées au centre des travaux de l'APNQL. Le rapport annuel rappelle que le mandat de gouvernance vise la reconnaissance et la mise en œuvre du droit inhérent des Premières Nations à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale et à la défense de leur compétence législative.

L'APNQL a appuyé les communautés dans leurs démarches politiques, juridiques et administratives. Elle a également participé à des discussions avec les gouvernements du Québec et du Canada et contribué au développement de modèles de gouvernance mieux adaptés aux réalités des Premières Nations.

Dans le dossier des services à l'enfance et à la famille, Francis Verreault-Paul a poursuivi son rôle de Chef porteur national pour la réforme des services à l'enfance et à la famille et pour le Principe de Jordan. Des rencontres ont été tenues avec la Commission nationale des chefs pour les enfants, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'APN concernant les plans de mise en œuvre.

L'APNQL a maintenu que les réformes doivent respecter les lois, les cultures, les langues et les réalités des Premières Nations, avec les ressources requises.





Rapports des Chefs régionaux

Portefeuille national n° 3 : Sécurité publique

La sécurité publique est demeurée un dossier prioritaire pour l'APNQL. L'organisation intervient depuis plusieurs années auprès des gouvernements afin d'obtenir une reconnaissance adéquate et un financement stable des services de police des Premières Nations, dans le respect des réalités, des besoins et des responsabilités communautaires.

En octobre 2025, le Chef régional a participé, comme porteur national du dossier, à la rencontre des ministres de la Justice et de la Sécurité publique fédéraux, provinciaux et territoriaux, en Alberta. L'APNQL a également présenté des préoccupations à l'Assemblée nationale du Québec, avec les Chefs Lance Haymond et Jonathan Germain, notamment sur le financement des services essentiels, les barrières linguistiques, les besoins des communautés et les processus de consultation.

Le Chef régional a aussi témoigné devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes dans le cadre de l'étude sur les corps de police des Premières Nations. Une rencontre tripartite sur la sécurité publique s'est tenue en décembre 2025 avec des représentants fédéraux, provinciaux et des Premières Nations.

Portefeuille national n° 4 : Environnement, territoire, logement, infrastructures et développement économique

L'environnement, le territoire, le logement, les infrastructures et le développement économique ont été traités comme des dossiers interreliés. L'APNQL a rappelé que les Premières Nations sont directement touchées par les décisions liées au territoire, aux ressources naturelles, aux changements climatiques, au développement économique et aux projets majeurs.

Le projet de loi 97 sur la modernisation du régime forestier a été un dossier central. Au début septembre 2025, le Comité des Chefs sur les Forêts a constaté l'absence de garanties suffisantes quant à l'intégration des propositions des Premières Nations. L'APNQL a demandé le retrait complet du projet de loi, notamment parce que les droits ancestraux et issus de traités, la cogestion de gouvernement à gouvernement et le rejet du zonage d'aménagement forestier prioritaire n'étaient pas assurés.

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

Pour la prochaine période, l'APNQL prévoit poursuivre ses travaux politiques et stratégiques dans plusieurs dossiers majeurs. Le projet de loi constitutionnelle du Québec demeurera une préoccupation centrale, tout comme la mise en œuvre de la DNUDPA, les projets majeurs, les élections provinciales, le régime forestier, les services à l'enfance et à la famille, la sécurité publique, l'éducation, les langues, les cultures, le logement, les infrastructures et le développement économique.





Rapports des Chefs régionaux

L'APNQL poursuivra aussi son rôle de coordination régionale afin d'appuyer les Chef-fes, les Grand-es Chef-fes, les commissions et les organismes régionaux. Le partage d'information, la veille législative, la production d'analyses et la communication avec les Premières Nations demeureront essentiels.

Les gouvernements des Premières Nations doivent être impliqués dès le début des processus décisionnels qui touchent leurs territoires, leurs enfants, leurs langues, leurs lois, leurs services et leur avenir. L'APNQL continuera de soutenir une approche fondée sur la reconnaissance des droits, le respect de l'autonomie de chaque Nation, la cohérence régionale et la relation de gouvernement à gouvernement. Cette orientation exigera une documentation rigoureuse des mandats, un suivi des engagements gouvernementaux et des échanges réguliers avec les Chef-fes et Grand-es Chef-fes de la région.

Conclusion:

L'année 2025-2026 confirme l'ampleur du travail politique mené par l'APNQL : 232 activités de communication et de représentation, 137 entrevues médias, 35 rencontres de courtoisie, 61 dossiers politiques suivis et 34 projets de loi analysés. Ces travaux ont visé les droits, territoires, enfants, familles, langues, cultures et priorités des Premières Nations.

Avec respect et bienveillance. Francis Verreault-Paul, regional chief of Quebec-Labrador.

*Chef régional Francis Verreault-Paul,
Québec-Labrador*





Chef régional Abram Benedict, Ontario

Aanii, Boozhoo, Kwekwe, Shekoli, Sekoh, Waachiyaa. C'est un honneur pour moi de vous transmettre le présent message présentant le bilan d'une année marquée par la détermination, le partenariat et le progrès. L'année écoulée a confirmé la vérité qui sous-tend tout notre travail au sein des Chefs de l'Ontario : Notre force réside dans l'unité.

Introduction :

Le présent rapport rend compte du travail accompli par les Chefs de l'Ontario au cours de 2025-2026. Notre unité est ancrée dans nos principes, nos responsabilités les uns envers les autres et la collaboration indéfectible entre nos communautés. Les mandats sont émis par les Chefs-en-Assemblée, et les Chefs de l'Ontario soutiennent et défendent ces positions. En lisant le présent rapport, j'espère que vous constaterez non seulement les progrès accomplis, mais aussi la façon dont nous les avons accomplis : ensemble et de la bonne manière. Les pages suivantes présentent nos priorités régionales, notre plaidoyer national et la voie à suivre.

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale :

Cette année, notre travail était centré sur l'édification des nations. Nous nous sommes attachés à renforcer les capacités au sein de nos communautés et entre celles-ci, tout en soutenant les nations dans l'exercice de leurs droits inhérents. Il s'agit là d'un travail fondamental. Lorsque nous investissons dans la gouvernance et les capacités des Premières Nations, nous créons les conditions d'un succès mesurable et durable. La relation entre les Chefs et les Chefs de l'Ontario guide toutes nos actions : les Chefs définissent le mandat, et nous soutenons et défendons ensuite ces positions avec clarté et cohérence.

Établir des relations et instaurer la confiance.

Je consacre une grande partie de mon temps à établir des relations et à expliquer pourquoi celles-ci sont importantes. Les gouvernements, le secteur privé et nos alliés doivent établir de véritables relations avec les Premières Nations. Lorsque l'on comprend la communauté et ses membres, on est en mesure de prendre des décisions plus éclairées. La réussite des projets, la réussite des communautés et le renforcement des capacités trouvent leurs origines dans les relations. Lorsque les gouvernements souhaitent faire progresser leurs priorités, ils doivent d'abord établir une relation de confiance avec les Premières Nations, qui n'est pas une simple formalité : c'est le fondement d'une prospérité commune. Cette année, j'ai passé beaucoup de temps à rencontrer des représentants fédéraux et provinciaux, des promoteurs de projets et des dirigeants communautaires afin de mettre ce principe en pratique.

Ajouts aux réserves.

Les ajouts aux réserves (AR) ont fait l'objet d'une attention particulière. Je me suis entretenu avec des représentants gouvernementaux, des promoteurs et des communautés, non seulement pour m'informer, mais aussi pour demander des solutions pratiques et réalisables. Le Comité des Chefs va désormais établir les



Rapports des Chefs régionaux

mandats liés aux terres sous l'angle du développement économique. Je suis déterminé à faire avancer les réformes des processus des ajouts aux réserves et des revendications particulières. D'importants manques de financement continuent de nuire à la recherche sur les revendications particulières; nous avons soulevé cette question préoccupante directement auprès du gouvernement. Une réforme dans ce domaine est essentielle. Je continuerai de faire pression pour obtenir des améliorations qui respectent les intérêts des Premières Nations et réduisent les obstacles qui retardent depuis longtemps tout progrès.

Ressources, responsabilité et compétence.

L'exploitation des ressources est une priorité déclarée du gouvernement, mais elle doit être menée de manière responsable et dans le respect des droits des Premières Nations. De nombreux projets peuvent aboutir lorsqu'ils sont menés correctement, en privilégiant au cœur du processus la consultation, le consentement libre, préalable et éclairé et le respect. Les ressources doivent être gérées conformément à nos responsabilités sacrées, et la compétence des Premières Nations doit être reconnue. Notre pouvoir législatif est essentiel. Lorsque ce pouvoir est reconnu et respecté, nous progressons tous vers une prospérité commune. Cette année, notre secteur du développement économique a travaillé avec le ministère des Affaires autochtones et de la Réconciliation économique avec les Premières Nations ainsi qu'avec des partenaires provinciaux. Il a aussi organisé une table ronde 2026 avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) sur les droits de consultation dans le secteur minier. Un groupe de travail sur l'exploitation des ressources sur les terres des Premières Nations et ses répercussions sur les droits a fait avancer cette priorité.

Défendre les droits face à une législation accélérée.

Nos dirigeants régionaux ont constamment défendu la compétence, les droits inhérents et la souveraineté économique des Premières Nations. Les Chefs de l'Ontario ont dénoncé le projet de loi C-5 à Queen's Park au début de juin 2025, puis ils ont dénoncé ce projet de loi en organisant un rassemblement contre une législation qui permettrait d'accélérer la mise en œuvre de grands projets sans consultation significative des Premières Nations. Nous continuons d'exhorter les gouvernements à respecter les dirigeants des Premières Nations, à honorer leurs obligations de consultation et à rejeter les mesures qui sapent le pouvoir décisionnel des Premières Nations.



Gestion des urgences.

Nous continuons de travailler avec les deux niveaux de gouvernement pour obtenir un plus grand contrôle des Premières Nations et leur pleine participation aux décisions qui touchent leurs communautés. L'urgence de ce travail a été confirmée par l'état d'urgence déclaré dans la Première Nation de Kashechewan en raison de la contamination des eaux usées. Cette situation a mis en évidence la nécessité de réaliser des investissements dans des infrastructures fiables. Des infrastructures fiables et une participation significative à la planification des urgences ne sont pas des questions négociables. Nos communautés méritent d'être à la table des discussions — et de diriger — lorsque des décisions concernant leur sécurité doivent être prises.

« Notre force réside dans l'unité, qui est fondée sur nos principes, nos responsabilités les uns envers les autres et la collaboration continue entre nos communautés. »

Capacités et activités.

En interne, le Secrétariat a continué de renforcer ses activités et d'étendre ses capacités; son personnel s'élève désormais à environ 100 employés. Notre Charte demeure un document fondamental qui guide notre travail, tandis que notre croissance soutient les communautés que nous servons.

Portefeuille national n° 1 : Terres, ressources et compétence

La reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur les terres et les ressources représente une grande partie de notre action nationale. La résolution 23/30S a enjoint aux Chefs de l'Ontario d'examiner et évaluer les mécanismes juridiques possibles pour remédier à l'absence de consultation des Premières Nations dans le secteur minier, où les droits inhérents et issus des traités peuvent être touchés.

Nous avons accompli des progrès dans ce mandat en examinant des voies juridiques, en établissant des relations avec l'industrie et le gouvernement et en affirmant que l'exploitation des ressources doit se dérouler dans le respect des droits et responsabilités sacrées des Premières Nations. L'organisation d'une table ronde avec l'ACPE en 2026 sur les droits de consultation dans le secteur minier a créé un espace de discussion au niveau national, et la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'exploitation des ressources reflète le sérieux avec lequel les dirigeants traitent ce dossier.





Rapports des Chefs régionaux

Notre position demeure cohérente : le développement économique et la reconnaissance des droits ne sont pas des éléments antinomiques. Des projets peuvent être réalisés lorsqu'ils sont menés correctement — c'est-à-dire avec le consentement, une consultation et le respect de la compétence. Nous avons également continué de plaider pour une réforme des processus relatifs aux ajouts aux réserves et aux revendications particulières en abordant les mandats liés aux terres sous l'angle du développement économique. Lorsque notre autorité législative est reconnue, une prospérité commune s'ensuit. Au cours de l'année à venir, nous continuerons de faire progresser ces mécanismes et de défendre la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur leurs terres.

« La réussite des projets, la réussite des communautés et le renforcement des capacités reposent sur des relations. Pour que les gouvernements puissent aller de l'avant, il faut d'abord instaurer un climat de confiance avec les Premières Nations. »

Portefeuille national n° 2 : Justice et services de police

La justice et les services de police sont demeurés des priorités de premier plan tout au long de l'année, reflétant la nécessité constante de faire progresser la compétence des Premières Nations, de faire respecter les droits inhérents et issus des traités et de renforcer des systèmes de sécurité communautaire qui sont adaptés à la situation des Premières Nations. Le Secteur de la justice a continué de coordonner les positions techniques et politiques des dirigeants des Premières Nations concernant les questions de justice en veillant à ce que le plaidoyer demeure ancré dans les mandats conférés par les Chefs-en-Assemblée. Ce travail a consisté à soutenir les Premières Nations dans leur demande d'un plus grand contrôle des questions liées à la justice et à favoriser des approches qui respectent les lois, les traditions et le pouvoir décisionnel des Premières Nations.

Les services de police sont également restés un sujet de préoccupation central, d'autant plus que les communautés continuent de réclamer des systèmes dotés de ressources suffisantes, adaptés à la culture et





Rapports des Chefs régionaux

responsables devant les personnes qu'ils servent. En matière de plaidoyer, la priorité absolue est de continuer de demander des structures de services de police et des approches de sécurité publique qui s'inscrivent dans les priorités des Premières Nations et qui répondent aux besoins des communautés. Ces efforts ont notamment abouti à une discussion continue avec des partenaires gouvernementaux et à une vigilance constante pour veiller à ce que les cadres de justice et de services de police ne sapent pas la compétence et qu'ils favorisent au contraire l'établissement de communautés plus sûres et plus fortes.

Dans ces deux dossiers, le travail a été guidé par un engagement plus large en faveur de l'autodétermination et par la reconnaissance du fait que la justice ne peut pas être dissociée des droits, de la gouvernance et du bien-être communautaire. Les efforts sont demeurés axés sur la promotion de solutions pratiques et fondées sur des principes, tant par une coordination technique ou un plaidoyer pour des politiques que par l'établissement de relations avec le gouvernement et d'autres partenaires. Tandis que ces discussions se poursuivent, nous faisons en sorte que les avis des Premières Nations guident l'élaboration de systèmes de justice et de services de police qui sont équitables, efficaces et ancrés dans les droits et priorités des Premières Nations.

« Les ressources doivent être gérées conformément à nos responsabilités sacrées. Lorsque notre pouvoir législatif est reconnu, une prospérité commune s'ensuit pour tous. »





Rapports des Chefs régionaux

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'année à venir exigera la même concentration et détermination qui a caractérisé l'année écoulée. Nos priorités sont claires et s'inscrivent dans la ligne directrice conférée par les Chefs-en-Assemblée.

Tout d'abord, nous continuerons de renforcer nos capacités, conscients qu'un investissement soutenu dans les infrastructures de gouvernance dirigées par les Premières Nations est essentiel pour obtenir des résultats mesurables à long terme. Ensuite, nous consoliderons nos relations avec les gouvernements, le secteur privé et nos alliés, car la confiance demeure le fondement de toute initiative couronnée de succès. Nous ferons pression pour obtenir la présentation d'une nouvelle législation sur l'eau potable qui englobe la protection des sources d'eau, et nous continuerons de revendiquer l'autorité des Premières Nations en matière de citoyenneté.

Nous proposerons des solutions concrètes concernant les ajouts aux réserves, nous continuerons de demander la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur les terres et les ressources et nous travaillerons à la mise en place d'un cadre multilatéral de gestion des urgences qui place les Premières Nations au centre des décisions concernant leurs citoyens. Tout au long de ces processus, nous défendrons nos droits inhérents et issus des traités contre toute législation visant à contourner une consultation en bonne et due forme.

Ancrés dans nos communautés, nous continuerons de diriger ensemble et de prospérer ensemble.

Conclusion

Je tiens à remercier le personnel des Chefs de l'Ontario et de l'Assemblée des Premières Nations pour leur engagement et leurs efforts inlassables durant l'année écoulée. Je remercie le Conseil des dirigeants des Chefs de l'Ontario et les Chefs-en-Assemblée pour leurs orientations et leur confiance. En nous appuyant ensemble sur nos principes et nos responsabilités, nous continuerons de faire avancer les priorités des Premières Nations en Ontario.

Nia:wen / Miigwech

Abram Benedict
Chef régional de l'Ontario
Chefs de l'Ontario





Chef régional Willie Moore **Région du Manitoba**

À l'intention des Chefs, des aînés, des gardiens du savoir, des jeunes et des citoyens des Premières Nations.

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport annuel qui rend compte du travail accompli au cours de l'année écoulée. Cette période a été marquée par des défis considérables ainsi que des occasions concrètes, alors que nous avons continué à défendre les droits, les intérêts et les priorités de nos nations aux échelles régionale, nationale et internationale.

Tout au long de l'année, notre bureau s'est efforcé de faire progresser les priorités déterminées par les dirigeants et de veiller à ce que la voix des Premières Nations soit entendue à toutes les tables où se prenaient des décisions ayant une incidence sur nos peuples. Qu'il s'agisse de plaider en faveur d'améliorations en matière de sécurité publique, de gestion des urgences, de logement, d'infrastructures, de développement économique, d'éducation, de santé ou de mise en œuvre des traités, notre travail a

toujours été guidé par les principes de souveraineté, d'autodétermination et de relations de nation-à-nation.

En tant que Chef régional, je continue d'exercer, au sein du Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations, les fonctions de co-titulaire du portefeuille du développement économique, des terres, des territoires et des ressources, du Comité de gestion et du développement social. Ces responsabilités m'ont permis de faire progresser les priorités des Premières Nations à l'échelle nationale, tout en veillant à ce qu'elles demeurent au cœur des discussions sur la croissance économique, les ressources naturelles, la gestion de l'environnement et le développement durable.

Portefeuille national : Comité de gestion

En tant que co-titulaire du portefeuille au sein du Comité de gestion de l'APN, j'ai participé aux discussions relatives à la surveillance et à la gouvernance des activités et de l'orientation stratégique de l'Assemblée des Premières Nations.

Mes principales responsabilités comprenaient :

- l'examen des priorités organisationnelles et des plans de travail;
- le soutien aux mesures de gouvernance et de reddition de comptes;
- la participation aux discussions sur la surveillance des finances;
- la promotion des initiatives de planification stratégique;
- le soutien à la mise en œuvre efficace des mandats établis par les Chefs en Assemblée;
- le renforcement de la coordination entre les Chefs régionaux et l'administration de l'APN.

Ce travail contribue à garantir que l'APN reste tenue de rendre des comptes aux dirigeants des Premières Nations tout en faisant la promotion efficace des priorités déterminées par les Chefs à travers le pays.



Rapports des Chefs régionaux

Portefeuille national : Terres, territoires et ressources

En tant que co-titulaire de ce portefeuille avec le Chef régional Abram Benedict, j'assume le rôle de coprésident du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources. À ce titre, je m'efforce de faire progresser les priorités des Premières Nations concernant la réforme des revendications particulières – notamment le financement de la recherche, les ajouts aux réserves (AR), les processus de reconnaissance fédérale et les objectifs plus larges visant à obtenir la restitution de nos terres, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à évoluer dans un contexte difficile : nous avons notamment apporté notre soutien aux détenteurs de droits face aux sévères compressions budgétaires touchant le financement de la recherche sur les revendications particulières, veillé à ce que la réforme des AR demeure une priorité, et collaboré avec le Comité des Chefs pour définir la meilleure voie à suivre.

Tout au long de l'année, nous avons dialogué avec les ministres fédéraux pour leur faire part de nos préoccupations concernant le financement de la recherche sur les revendications particulières, notamment en soutenant l'intervention de la Cheffe nationale auprès du Premier ministre. Ce plaidoyer, combiné à la vigoureuse campagne d'envoi de lettres menée par les Premières Nations, a abouti à une augmentation temporaire du budget à 14 millions de dollars au cours du dernier exercice financier afin de pallier les graves lacunes en matière de financement de la recherche, garantissant ainsi la poursuite des travaux essentiels dans ce domaine.

Nous continuons à mener les travaux sur la réforme des AR afin de mettre en place un processus adapté aux Premières Nations. Conformément aux mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée, cela implique notamment de faire progresser une politique et un processus d'AR qui permettent de débloquer nos terres pour répondre à des besoins essentiels dans des domaines tels que le logement et le développement économique. En février, cela s'est notamment traduit par un appui à nos dirigeants qui ont témoigné devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord afin de souligner la nécessité d'une restitution des terres.

Au cours de l'année à venir, nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources afin de définir une orientation face aux nombreux défis urgents auxquels sont confrontés nos terres et nos territoires. Cela implique notamment de tenir les dirigeants informés de l'avancement de la réforme des AR et de veiller à ce que l'APN collabore avec les détenteurs de droits à mesure que ce processus progresse. L'APN continuera de plaider en faveur d'un programme de financement de la recherche durable pour les Premières Nations, ainsi que d'un processus équitable et juste de règlement des revendications particulières. Plus largement, nous prévoyons axer notre travail sur le soutien à la compétence inhérente et aux droits des Premières Nations, en collaboration avec les autres Comités des Chefs, le Comité exécutif et l'Assemblée des Premières Nations.





Rapports des Chefs régionaux

Portefeuille national : Développement économique

En tant que co-titulaire du portefeuille du développement économique aux côtés de la Cheffe régionale Joanna Bernard, je préside le Comité des Chefs sur le développement économique. À ce titre, je travaille avec l'APN pour faire progresser la compétence des Premières Nations en matière de développement économique, en axant mes efforts dans plusieurs domaines, notamment les ressources naturelles, la connectivité, le commerce international, les marchés publics, le marché du travail et la nouvelle relation financière.

Au cours de l'année écoulée, j'ai eu l'honneur de participer à diverses conférences, réunions et activités au Canada et à l'étranger, afin de faire valoir les priorités des Premières Nations en matière de développement économique. Parmi les points saillants, citons le 2e Forum national annuel sur les ressources naturelles de l'APN en février 2026 et le Sommet économique des réserves en mars 2026, lors duquel l'APN et le Congrès national des Indiens d'Amérique (NCAI) ont renouvelé leur Déclaration sur la fraternité et la coopération, une étape décisive dans le partenariat transfrontalier.

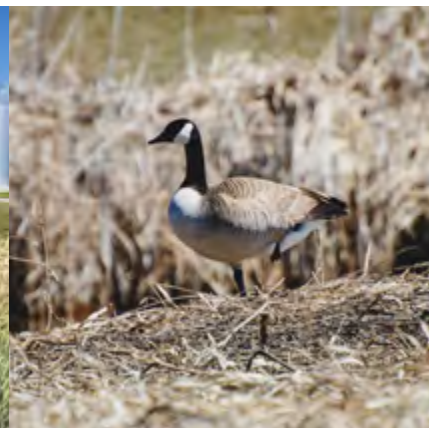
Portefeuille national : Développement social

Apprentissage et garde des jeunes enfants

En tant que titulaire de ce portefeuille et président du Comité des Chefs sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE), je continue à faire progresser les discussions en vue d'un modèle national permanent d'allocation des fonds pour l'AGJE au sein des Premières Nations, qui respecte les principes d'équité et de durabilité et qui sera soumis à l'approbation des Premières Nations-en-Assemblée lors d'une prochaine assemblée de l'APN. Par ailleurs, j'ai fait parvenir le 24 avril 2026 une lettre à la ministre de l'Emploi et de la Famille, Patty Hajdu, pour plaider en faveur d'une enveloppe supplémentaire de 110,4 millions de dollars sur cinq ans pour les programmes d'AGJE des Premières Nations, afin de tenir compte à la fois de la croissance démographique et de l'inflation.

Aide au revenu

Le programme d'aide au revenu (AR) fait l'objet d'une réforme depuis plusieurs années et l'APN a continué à faire progresser un processus de réforme mené par les Premières Nations. Le renforcement de la gouvernance des Premières Nations à l'égard de leurs propres programmes de soutien social permettra de veiller à ce que ceux-ci soient culturellement adaptés et fondés sur les distinctions afin de répondre à leurs besoins particuliers. Il permettra également aux Premières Nations d'offrir à leurs bénéficiaires une aide financière qui





Rapports des Chefs régionaux



reflète le coût réel de la vie dans les communautés des Premières Nations. L'APN a lancé le projet de recherche sur le coût de l'AR afin de déterminer les répercussions financières réelles de sa mise en œuvre dans les réserves, sur la base des recommandations élaborées par les Premières Nations en matière de réforme. En février 2026, j'ai eu l'honneur de prononcer le discours d'ouverture du sixième forum annuel sur l'AR, qui a rassemblé plus de 150 techniciens dans ce domaine pour discuter de la réforme et de la réduction de la pauvreté.

Activités régionales

La sécurité publique et la justice ont fait partie des priorités les plus importantes soulevées par les Premières Nations du Manitoba tout au long de l'année.

Notre bureau a organisé d'importantes séances de dialogue avec :

- Sécurité publique Canada;
- la « Division D de la GRC »;
- le ministère de la Justice du Manitoba;
- les conseils tribaux;
- les Premières Nations autonomes.

Ces discussions ont porté sur :

- la sécurité communautaire et les modèles de maintien de l'ordre;
- le crime organisé et les activités des gangs;
- le fentanyl et le trafic de drogues illicites;
- l'application des lois des Premières Nations;
- les ressources et les capacités de la GRC;
- les approches communautaires en matière de justice et de sécurité.

Notre bureau a également continué à plaider en faveur d'une plus grande transparence concernant les activités de surveillance de la GRC visant les dirigeants et les organisations des Premières Nations. Nous avons soutenu les appels en faveur de la divulgation complète des dossiers et des mesures d'obligation de rendre compte nécessaires pour rétablir la confiance entre les Premières Nations et les institutions chargées de l'application de la loi.

Gestion des situations d'urgence et lutte contre les feux de forêt

Au cours de la période visée par le présent rapport, de nombreux défis liés aux situations d'urgence et aux évacuations ont touché les communautés des Premières Nations.





Rapports des Chefs régionaux

Notre bureau a collaboré avec :

- Services aux Autochtones Canada;
- Sécurité publique Canada;
- des responsables provinciaux et fédéraux;
- les dirigeants des Premières Nations.

Nos activités de plaidoyer ont porté sur :

- les ressources en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence;
- le soutien aux personnes évacuées;
- les stratégies d'atténuation et de prévention à long terme;
- les investissements dans les infrastructures afin de réduire les risques futurs;
- le renforcement des capacités communautaires en matière de gestion des urgences.



La fréquence et la gravité croissantes des situations d'urgence continuent de mettre en évidence le besoin pressant d'un financement durable et prévisible en ce qui concerne les programmes de gestion des urgences des Premières Nations.

Logement et infrastructures

Le logement demeure l'une des priorités les plus pressantes déterminées par les Premières Nations du Manitoba.

Tout au long de l'année, notre bureau a soutenu les dirigeants dans leur plaidoyer concernant :

- la construction de nouveaux logements;
- des réparations et des rénovations;
- des investissements dans les infrastructures communautaires;
- des projets de construction d'écoles;
- des initiatives de prévention des inondations;
- le transport et les infrastructures routières.

Nous continuons à faire part de nos préoccupations concernant les lacunes persistantes en matière d'infrastructures qui touchent de nombreuses Premières Nations du Manitoba.

Droits issus de traités et plaidoyer

La protection et la promotion des droits issus de traités sont demeurées au cœur de notre action.





Rapports des Chefs régionaux

Parmi nos principales activités de plaidoyer :

- la poursuite des discussions relatives à la mise en œuvre des traités;
- le soutien aux points de vue des Premières Nations concernant les droits fonciers issus de traités et l'extension des réserves;
- la promotion d'approches fondées sur les traités en matière de développement économique et de gestion des ressources;
- le soutien aux discussions relatives aux avantages agricoles découlant de traités;
- la sensibilisation du public aux injustices historiques subies par les Premières Nations, notamment les questions relatives à la Terre de Rupert et aux obligations de la Couronne.

Ces efforts continuent de renforcer la relation de nation-à-nation envisagée par nos ancêtres et confirmée par les traités.

Relations intergouvernementales

Tout au long de l'année, notre bureau a maintenu des échanges réguliers avec :

- les ministres fédéraux et les secrétaires parlementaires;
- les ministres provinciaux;
- Services aux Autochtones Canada;
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada;
- Sécurité publique Canada;
- les organisations nationales.

Ces échanges visaient à garantir que les priorités des Premières Nations du Manitoba demeurent au cœur des processus décisionnels et de l'élaboration des politiques des gouvernements.





Rapports des Chefs régionaux

Mobilisation communautaire

Le soutien au leadership des Premières Nations et la participation à des événements communautaires sont demeurés une part importante de nos activités entreprises tout au long de l'année.

Notre bureau a participé et apporté son soutien aux :

- rencontres communautaires et assemblées annuelles;
- célébrations culturelles;
- cérémonies d'inauguration;
- célébrations scolaires et remises de diplômes;
- forums sur le leadership;
- conférences sur le développement économique;
- réunions et assemblées nationales de l'APN.

Ces activités nous ont permis d'entendre directement les points de vue des dirigeants et des citoyens, tout en renforçant les relations dans toute la région du Manitoba.

Prochaines étapes

À l'avenir, nos priorités restent claires :

- renforcer l'autodétermination des Premières Nations;
- promouvoir la souveraineté économique;
- protéger les terres, les territoires et les ressources;
- améliorer les services de police et la sécurité au sein des communautés;
- remédier aux déficits en matière de logement et d'infrastructures;
- renforcer les capacités en matière de gestion des situations d'urgence;
- faire progresser la mise en œuvre des traités et des obligations de la Couronne;
- soutenir les jeunes, les aînés et les générations futures.

Les défis auxquels nos nations sont confrontées sont considérables, mais notre force collective l'est tout autant. Grâce à l'unité, à la collaboration et à un leadership fort, nous continuerons à faire progresser les priorités des Premières Nations et à veiller à ce que nos voix soient entendues à tous les niveaux.

Ekosi.

*Chef régional Willie Moore
Région du Manitoba*





Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan

Cheffe nationale, membres du Comité exécutif, aînés, gardiens du savoir, Chefs, jeunes, enseignants et délégués de toute l'île de la Tortue, c'est un honneur pour moi de vous présenter ce rapport au nom du portefeuille de l'éducation de l'Assemblée des Premières Nations. Nous éprouvons le plus grand respect et la plus grande gratitude à l'égard de toutes les personnes qui continuent de défendre les intérêts de nos enfants, nos jeunes, nos familles, nos langues et des générations futures. L'éducation demeure l'un des outils les plus puissants pour l'édification des nations, l'autodétermination et l'exercice de nos droits inhérents et issus des traités.

Introduction

L'éducation est une responsabilité sacrée que nos ancêtres nous ont confiée et que nous devons assumer pour les générations futures. Partout au Canada, les Premières Nations continuent d'élaborer des systèmes d'éducation ancrés dans leurs langues, leurs cultures, leurs traditions et leurs lois. Le portefeuille de l'éducation de l'APN travaille aux côtés des dirigeants des Premières Nations, des organisations d'éducation, des experts des langues et des partenaires fédéraux pour que les Premières Nations puissent exercer un contrôle sur l'éducation tout en recevant des investissements équitables et durables.

Au cours de l'année écoulée, un travail considérable a été accompli pour faire avancer la réforme de l'éducation des Premières Nations, améliorer le financement de la maternelle à la 12^e année, renforcer les possibilités d'études postsecondaires, obtenir des infrastructures scolaires et poursuivre les initiatives de revitalisation linguistique. Malgré les progrès réalisés, des lacunes importantes subsistent. Notre plaidoyer collectif continue d'être centré sur l'assurance que chaque apprenant des Premières Nations ait accès à des écoles sûres, à des programmes d'études adaptés à sa culture, à des possibilités d'immersion linguistique, à des enseignants compétents et à des parcours d'apprentissage continu.

« Des partenariats solides et des communautés fortes pour garantir un avenir solide à nos enfants. »

Principaux enjeux et travaux régionaux

Tout au long de 2025-2026, les dirigeants des Premières Nations de toutes les régions ont continué de considérer l'éducation comme l'une des principales priorités favorisant le bien-être des communautés, le développement économique, la préservation des langues et l'autodétermination.

La mise en œuvre et l'amélioration de l'initiative de transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année sont restées au centre de nos préoccupations. Bien que l'abandon du financement par projet ait amélioré la prévisibilité pour de nombreuses Premières Nations, les communautés continuent



Rapports des Chefs régionaux

de signaler d'importants manques de financement. De nombreuses écoles font face à une augmentation du coût de fonctionnement, à des difficultés de transport, à des pénuries de personnel, à des pressions liées à l'éducation spécialisée et à des besoins croissants en matière d'infrastructures.

Les dirigeants des Premières Nations ont constamment fait savoir que les formules de financement doivent être fidèlement adaptées aux situations de la vie quotidienne des communautés des Premières Nations situées dans des régions éloignées, nordiques, rurales et urbaines. Les stratégies de financement actuelles demeurent insuffisantes face à l'inflation, à la croissance des effectifs, aux programmes linguistiques, aux soutiens en matière de mieux-être mental, aux besoins technologiques et aux initiatives d'éducation axées sur la terre.

« Une éducation ancrée dans la langue, la culture et la connaissance des traités donnera aux générations futures les moyens de diriger avec confiance et fierté. »

Les infrastructures scolaires constituent encore une préoccupation majeure. Partout au Canada, de nombreux élèves des Premières Nations continuent de fréquenter des écoles nécessitant d'importants travaux de rénovation, de remplacement ou d'agrandissement. La croissance démographique constatée dans de nombreuses communautés entraîne une surpopulation dans les salles de classe et une pression accrue sur les installations existantes. Les Chefs ont demandé à plusieurs reprises au Canada d'accélérer les investissements dans la construction d'écoles, les systèmes de transport et la connectivité à haute vitesse, ainsi qu'un financement à long terme des activités de fonctionnement et d'entretien.

La revitalisation linguistique est restée au cœur des discussions sur l'éducation dans toutes les régions. Les Premières Nations continuent de faire progresser les programmes d'immersion linguistique, les groupes de renaissance linguistique, l'élaboration de programmes d'études, les initiatives de formation d'enseignants et les possibilités d'apprentissage au sein des communautés. La mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones a ouvert la voie à de nouvelles discussions concernant le financement à long terme de la revitalisation linguistique. Cependant, de nombreuses Premières Nations continuent de demander des investissements prévisibles et durables qui répondent aux besoins des communautés.

L'éducation postsecondaire est également restée une priorité importante. Les étudiants des Premières Nations continuent de se heurter à différents obstacles, tels qu'un financement insuffisant, la hausse des frais de scolarité, la pénurie de logements et un accès limité à des services de soutien adaptés à leur culture. Les





Rapports des Chefs régionaux

organisations régionales ont souligné l'importance de mettre sur pied des établissements d'enseignement postsecondaire gérés par les Premières Nations, d'augmenter les aides financières destinées aux étudiants et de reconnaître la diversité des parcours empruntés par les apprenants pour réussir leurs études.

La mobilisation des jeunes a continué de se renforcer tout au long de l'année. Les jeunes chefs de file des Premières Nations ont constamment plaidé pour une participation accrue aux processus décisionnels concernant l'éducation. Les priorités des jeunes étaient les suivantes : un soutien en santé mentale, la revitalisation linguistique, l'accès à la technologie, une éducation sur le climat, des programmes culturels et l'amélioration de la transition entre l'éducation secondaire et postsecondaire.

Le Forum sur l'éducation de l'APN et de nombreuses rencontres régionales ont permis aux enseignants, aux dirigeants et aux experts techniques de se faire part de pratiques prometteuses et d'établir des priorités communes. Ces rencontres ont permis de réaffirmer que le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations demeure le fondement d'une réussite scolaire significative et de l'autodétermination.

Portefeuille national n° 1 – Éducation des premières nations de la maternelle à la 12^e année

Les responsables du portefeuille de l'éducation de l'APN ont continué de plaider pour un financement équitable et durable de l'éducation de la maternelle à la 12^e année qui reflète les besoins réels des apprenants des Premières Nations. Des efforts importants ont été déployés pour combler les manques de financement signalés par l'analyse continue du processus de transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année.

Le Comité des Chefs sur l'éducation et le Conseil national indien de l'éducation a donné suite à ce travail afin de s'assurer que l'avis des Premières Nations oriente l'élaboration des prochaines politiques et les futures réformes du financement. Les efforts de plaidoyer ont surtout porté sur l'obtention de ressources pour l'enseignement des langues et de la culture, des services éducatifs inclusifs, des investissements technologiques, les besoins en matière de transport et le recrutement et maintien en poste d'enseignants.

L'APN a également continué de demander des approches de gouvernance et de reddition de compte en éducation dirigées par les Premières Nations, tout en réaffirmant que l'éducation est un droit inhérent et issu des traités. Les Chefs de l'ensemble du Canada ont souligné que les investissements fédéraux doivent être suffisants pour permettre l'obtention de résultats scolaires comparables à ceux obtenus ailleurs, tout en respectant la compétence des Premières Nations et leurs priorités distinctes en matière d'éducation.

Portefeuille national n° 2 – Éducation postsecondaire et apprentissage continu

L'APN a continué de plaider pour un élargissement des possibilités d'éducation postsecondaire pour les apprenants des Premières Nations. Malgré une augmentation des inscriptions et de la demande, de nombreux étudiants des Premières Nations continuent de se heurter à certains obstacles pour accéder à un soutien financier adéquat.

Les activités de ce portefeuille ont surtout porté sur la promotion d'une augmentation des allocations de fonds, d'un meilleur soutien aux étudiants et d'une plus grande reconnaissance des établissements d'éducation postsecondaire gérés par les Premières Nations. Les discussions avec les responsables fédéraux



Rapports des Chefs régionaux

ont permis de mettre l'accent sur la nécessité de réaliser des investissements à long terme et prévisibles qui favorisent la réussite des étudiants et la viabilité des établissements.

Les responsables du portefeuille ont également soutenu des initiatives visant à renforcer l'éducation des adultes, le perfectionnement des compétences, la préparation à l'emploi et les possibilités d'apprentissage au sein des communautés. Les dirigeants des Premières Nations continuent de soutenir que l'éducation postsecondaire est essentielle à l'édification des nations, au développement économique, aux capacités de gouvernance et à l'autodétermination.

Portefeuille national n° 3 – Revitalisation et enseignement des langues des premières nations

La revitalisation linguistique reste indissociable de la réussite de l'éducation des Premières Nations. Tout au long de la période constituant le présent rapport, l'APN a soutenu les efforts de mise en œuvre en cours liés à la *Loi sur les langues autochtones* et à la Décennie internationale des langues autochtones.

Les travaux étaient centrés sur la promotion des programmes d'immersion linguistique, l'élaboration de programmes d'études, la formation d'enseignants et les initiatives régionales de planification linguistique. Les experts linguistiques des Premières Nations ont continué de souligner le besoin urgent d'obtenir un financement durable qui reflète la diversité de langues au Canada.

L'APN a soutenu des processus de mobilisation visant à s'assurer que les Premières Nations conservent leur leadership dans les décisions concernant les investissements dans les langues et les stratégies de mise en œuvre. Les efforts de revitalisation linguistique contribuent directement à l'identité des élèves, à la continuité culturelle, au mieux-être communautaire et à la réussite scolaire.

Voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'éducation des Premières Nations doit continuer d'être guidée par leurs droits inhérents, leurs droits issus des traités, leur compétence et leur autodétermination.

La voie à suivre exige un plaidoyer soutenu en faveur d'un financement équitable, d'infrastructures améliorées, d'un élargissement des possibilités d'études postsecondaires et d'investissements adéquats dans





Rapports des Chefs régionaux

la revitalisation linguistique. Les Premières Nations doivent rester au centre de tous les processus décisionnels concernant leurs apprenants et leurs communautés.

Les nouvelles priorités consistent à renforcer les capacités d'apprentissage numérique, à remanier à la pénurie d'enseignants, à élargir l'élaboration de programmes d'études ancrés dans la culture, à accroître les soutiens en mieux-être mental et à garantir à tous les apprenants des milieux d'apprentissage sécuritaires et modernes.

Nous devons continuer de mettre en place des systèmes d'éducation qui reflètent notre identité en tant que peuples des Premières Nations, tout en préparant les générations futures à réussir tant au sein des communautés des Premières Nations que dans le monde contemporain. Grâce à l'unité, à la collaboration et à un leadership fort, nous continuerons de faire progresser l'autonomie des Premières Nations en matière d'éducation dans tout le Canada.

« Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations demeure un élément essentiel à l'autodétermination et à l'édification des nations. »

Conclusion

L'éducation, c'est l'édification des nations. C'est le fondement sur lequel nous sommes en mesure de nous appuyer pour renforcer nos langues, nos cultures, nos systèmes de gouvernance et nos générations futures. Ensemble, nous continuerons de demander les ressources, la reconnaissance et la compétence nécessaires pour permettre à chaque apprenant des Premières Nations de s'épanouir.

Dans l'unité et le respect, nous avançons toujours ensemble.

*Chef régional Bobby Cameron,
Saskatchewan*





Rapports des Chefs régionaux



Chef régional Terry Teegee, Colombie-Britannique

Chefs, Chefs héréditaires, gardiens du savoir, jeunes et membres des communautés. Hadih et salutations depuis le territoire Lheidli T'enneh. Au nom des 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique et des dirigeants de l'APN C.-B., j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport décrivant le travail continu de l'APN C.-B. dans la région et dans le cadre de l'ensemble de mes domaines de compétence nationaux. Mussi Cho pour votre leadership et votre confiance sans faille.

Préambule

En tant que Chef régional de la Colombie-Britannique, je continue de défendre le titre, les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations de notre province empreinte de diversité. L'année écoulée a été marquée par des défis et des succès importants. De la défense de la *Loi sur la Déclaration des droits des peuples autochtones* à la promotion de l'autodétermination économique par le biais du commerce international, nous avons renforcé nos relations et nos efforts de plaidoyer en matière d'action climatique, de pêche, de justice et de logement. Avec nos partenaires et le Conseil des dirigeants des Premières Nations (FNLC), nous avons formé un front uni qui demande des comptes aux gouvernements. Notre travail reste fondé sur le principe selon lequel les décisions nous touchant en tant que Premières Nations nécessitent notre consentement libre, préalable et éclairé.

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale

Défense de la Loi sur la Déclaration

Le défi majeur de l'année écoulée a été la campagne menée par la province pour modifier, suspendre et, en fin de compte, affaiblir la *Loi sur la Déclaration des droits des peuples autochtones* de la Colombie-Britannique (DRIPA) à la suite de la décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Gitxaala-Ehattesaht*. L'APN C.-B., l'UBCIC, les Premières Nations et leurs dirigeants ont mené une campagne de riposte puissante et soutenue pendant plusieurs mois, ce qui a conduit la province à revenir sur son intention de modifier de manière significative la DRIPA et à suspendre toute discussion sur des modifications afin d'envisager d'autres solutions aux problèmes juridiques qu'elle estimait soulever dans l'affaire *Gitxaala-Ehattesaht* concernant la DRIPA.

« L'APN C.-B. et le FNLC ne laisseront pas le gouvernement du premier ministre Eby vider de sa substance la Loi sur la Déclaration. Les droits inhérents des Premières Nations ne sont pas négociables, et nous continuerons à demander des comptes à la province. »

Lors de la 22^e Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN C.-B., qui s'est tenue à Penticton du 3 au 5 mars, les Chefs de la Colombie-Britannique ont réaffirmé leur opposition et ont clairement indiqué que les Premières Nations de la province n'appuient aucune modification de la DRIPA. Le FNLC a convoqué plusieurs réunions d'urgence de tous les Chefs, a rencontré directement le premier ministre Eby et la procureure générale Sharma, et a organisé une conférence de presse pour confirmer avec fermeté le rejet de toute modification. La décision prise par la province en avril 2026 de reporter la suspension et les modifications de la DRIPA afin d'entamer un processus de six mois dans le but d'examiner des solutions constitue un résultat significatif, obtenu grâce au plaidoyer des dirigeants des Premières Nations.

Relations avec le gouvernement fédéral

L'APN C.-B. a été active à l'échelle fédérale dans divers domaines prioritaires. En février, j'ai rencontré plusieurs responsables fédéraux lors d'une semaine de plaidoyer au Parlement, notamment la ministre des Pêches et des Océans, Joanne Thompson, le ministre du Logement et des Infrastructures, Gregor Robertson, la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Rebecca Alty, le ministre des Ressources naturelles, Tom Hodgson, le ministre de la Justice, Sean Fraser, et la ministre des Services aux Autochtones, Mandy Gull-Masty. Nous avons également collaboré étroitement avec le Bureau des grands projets et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada concernant les récentes annonces fédérales relatives à l'accélération du processus d'examen réglementaire, au protocole d'entente entre le Canada et l'Alberta, et avons continué d'exiger du gouvernement qu'il rende des comptes quant à la nécessité de veiller à ce que le consentement préalable, libre et éclairé soit obtenu chaque fois qu'un projet d'envergure est envisagé.

Missions commerciales

Récemment, j'ai eu l'occasion de participer et de diriger des missions commerciales au Mexique et en Aotearoa. En février, j'ai participé à la mission commerciale « Équipe Canada » au Mexique, la plus importante de l'histoire du Canada et l'une des premières à inclure des représentants des Premières Nations. Dans le cadre de cette mission, j'ai noué des liens avec des groupes autochtones mexicains et, aux côtés des ministres Leblanc, Miller et MacDonald, j'ai participé à une table ronde avec des dirigeants autochtones à l'ambassade du Canada. En juin, l'APN C.-B. a mené sa propre mission commerciale en Nouvelle-Zélande, avec le soutien d'Affaires mondiales Canada et en partenariat avec la Fédération des autorités maories. L'objectif de cette mission était de renforcer les relations en matière de développement économique entre les Premières Nations de la Colombie-Britannique et les Maoris dans divers secteurs, notamment la foresterie, l'énergie, l'exploitation minière, la pêche, l'agriculture et le tourisme.





Rapports des Chefs régionaux

Enfants et familles, logement et eau

Les travaux en cours sur la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et sur le principe de Jordan demeurent une priorité pour l'APN C.-B. Le Canada a soumis un plan unilatéral au Tribunal des droits de la personne, tandis que la Commission nationale des Chefs pour les enfants, la Société de soutien et l'APN ont élaboré conjointement le plan « Justice aimante ». L'APN C.-B. a plaidé en faveur d'adaptations régionales significatives au sein d'un cadre national solide, ancré dans les Premières Nations. En matière de logement, le Comité consultatif des Chefs de la Colombie-Britannique sur le logement et les infrastructures est désormais opérationnel et supervise nos travaux liés au logement ainsi que notre partenariat avec le Conseil des Premières Nations sur le logement et les infrastructures. En ce qui concerne l'eau, l'APN C.-B. continue de plaider en faveur de la réintroduction d'une législation sur l'eau potable salubre fondée sur la Déclaration des Nations Unies (résolution 33/2025 de l'APN C.-B.), et une campagne de communication publique se poursuit en vue de faire pression sur le gouvernement fédéral.

Portefeuille national n° 1 : Mise en œuvre de la LDNU

En tant que titulaire de ce portefeuille national de l'APN, je préside le Comité des Chefs de l'APN sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (LDNU) en ce qui a trait à sa mise en œuvre par le gouvernement fédéral. Depuis son entrée en vigueur le 21 juin 2021, la LDNU stipule que le Canada doit veiller à ce que les lois fédérales soient conformes à la Déclaration des Nations Unies, mettre en œuvre un plan d'action et faire rapport chaque année au Parlement. Malgré ces obligations, la mise en œuvre a été lente, fragmentaire et dépourvue de mécanismes essentiels de transparence et de reddition de comptes, tel qu'illustré par l'incapacité du Canada à harmoniser des projets de loi importants, notamment le projet de loi C-5, *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*, et le projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel*. J'ai rencontré le ministre Fraser à de nombreuses reprises au cours des six derniers mois afin de cerner ces occasions manquées et de plaider en faveur d'un engagement renouvelé à l'égard de la mise en œuvre de la LDNU ainsi que de la table bilatérale propre à la Colombie-Britannique entre le FNLC et le ministère de la Justice.

Portefeuille national n° 2 : Justice et services de police

Je continue d'assumer le rôle de titulaire du portefeuille de la justice au sein de l'Assemblée nationale des Premières Nations et de coprésider le Comité des Chefs de l'APN sur la justice. Ce portefeuille est désormais partagé avec le Chef régional Francis Verrault-Paul du Québec et le Chef régional Abram Benedict de l'Ontario. Je poursuis mon plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de



justice autochtone et d'appeler à une réforme des politiques et de la législation afin de garantir que le système judiciaire soit adapté aux droits, à la compétence et aux intérêts des Premières Nations. Le négationnisme des pensionnats indiens continue d'être utilisé comme un outil pour obtenir un soutien politique. L'APN C.-B. détient un mandat clair des Chefs en vue de plaider en faveur de la criminalisation du négationnisme des pensionnats indiens et je me suis adressé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne en mai pour plaider en faveur de l'inclusion du négationnisme des pensionnats indiens dans le projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse, crimes haineux et accès à des lieux religieux ou culturels). Le Comité a accepté cette inclusion du négationnisme des pensionnats indiens en tant qu'infraction passible de poursuites.

« Il est essentiel que les gouvernements adoptent une position ferme contre le négationnisme des pensionnats indiens. Les dirigeants politiques doivent reconnaître le traumatisme enduré par les survivants et dialoguer respectueusement avec les Premières Nations. »

Portefeuille national n° 3 : Pêches

Je copréside le portefeuille des pêches avec la Cheffe régionale Andrea Paul. L'APN C.-B. continue de mener une action coordonnée en faveur du rétablissement du saumon sauvage, de la réforme de la gouvernance des pêches et de la protection et de la mise en œuvre des droits et de la compétence des Premières Nations. Alors que les tensions entourant la politique d'allocation du saumon s'intensifient, que l'incertitude quant au financement s'accroît et que l'accélération des grands projets accentue les pressions sur les cours d'eau, nos efforts se sont axés sur la garantie que la gouvernance et la conservation fondées sur les droits demeurent au cœur de la prise de décisions.

Nous suivons de près l'examen fédéral de la Politique d'allocation du saumon (PAS) et travaillons avec nos partenaires, notamment le Conseil des pêches des Premières Nations de la Colombie-Britannique, pour veiller à ce que tout examen de la PAS soit conforme à la Déclaration des Nations Unies et à la décision Ahousaht, et à ce que la conservation et la reconstitution des stocks constituent une priorité. Je continue de plaider en





Rapports des Chefs régionaux

faveur de modifications substantielles à la *Loi sur les pêches* afin de garantir sa pleine conformité avec la Déclaration des Nations Unies, en respectant les lois et les processus décisionnels des Premières Nations, et notamment une protection renforcée des connaissances autochtones.

En matière de reconnaissance des droits, l'annonce en février de l'entente entre les Musqueam et le gouvernement fédéral, qui reconnaît les droits et le titre des Musqueam tout en renforçant leur rôle en ce qui concerne les pêches ainsi que la gestion et l'intendance des aires marines, constitue une avancée significative. Cette entente s'appuie sur les décisions Sparrow de 1990 et reflète l'orientation du changement préconisée par la résolution 22/2025 de l'APN, intitulée « *Mise en œuvre respectueuse et en temps opportun de l'arrêt Sparrow de la Cour suprême du Canada* ». Les Premières Nations ont fait part de leurs préoccupations concernant l'échéance de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, le renouvellement incertain du Programme pour la participation autochtone sur les habitats, les engagements limités à long terme concernant les espèces en péril et l'absence d'investissements fédéraux significatifs concernant le rétablissement du saumon dans le budget 2025. Les réductions dans la fonction publique fédérale soulèvent également des inquiétudes quant à la capacité du MPO à mener des évaluations des stocks, à assurer la protection des habitats et à honorer ses obligations en matière de consultation.

« L'incapacité du Canada à légiférer sur le droit des Premières Nations à une eau potable salubre est inacceptable. Nous continuerons de réclamer l'adoption d'une législation qui respecte la Déclaration des Nations Unies et le droit humain à l'eau pour chaque communauté des Premières Nations. »

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Le contexte politique auquel sont confrontées les Premières Nations en Colombie-Britannique et partout au Canada exige un travail continu et une action coordonnée. Le report par la province de la suspension et des modifications de la DRIPA constitue un pas dans la bonne direction, mais n'est pas une solution. L'APN C.-B. demeurera à la table des négociations, fermement convaincue que la DRIPA doit être respectée.





Rapports des Chefs régionaux

Le processus réglementaire accéléré du gouvernement fédéral pour les grands projets constitue un appel urgent à l'action. Sans une harmonisation significative avec la LDNU, le resserrement des délais menace de contourner les processus de consultation, de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) et d'élaboration conjointe que les Premières Nations ont eu tant de mal à mettre en place.

Nous sommes profondément préoccupés par la vague croissante de racisme anti-Premières Nations et de déni des droits à travers la Colombie-Britannique et le Canada, ainsi que par le mouvement séparatiste en Alberta et ses implications pour les Premières Nations. L'APN C.-B. est solidaire des Premières Nations de l'Alberta dans leurs efforts visant à faire respecter leurs droits issus de traités et leur relation avec la Couronne.

Le travail qui nous attend exige unité et persévérance dans tous les domaines. L'APN C.-B. demeure déterminée à faire progresser les droits, le titre et l'autodétermination des Premières Nations à chaque table de négociation et dans chaque forum.

Conclusion

Le travail qui nous attend exige une collaboration, un courage et une unité sans faille. Ensemble, nous construisons pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique un avenir qui honore les sacrifices de nos ancêtres et garantit à nos enfants d'hériter de communautés et de nations souveraines, prospères et culturellement fortes. Je suis fier de m'engager dans ce travail aux côtés de chacun d'entre vous.

En toute solidarité et avec gratitude, Mussi Cho!

*Chef régional Terry Teegee,
Colombie-Britannique*





Cheffe régionale Math'ieya Alatini, Yukon

Shāw nithān, c'est un honneur de vous présenter mon premier rapport annuel en tant que Cheffe régionale du Yukon. Je tiens tout d'abord à reconnaître respectueusement que nos bureaux se trouvent sur les territoires traditionnels de la Première Nation Kwanlin Dūn et du Conseil Ta'an Kwāch'ān. Le travail résumé dans ce rapport n'aurait pas été possible sans le soutien et la collaboration des Chefs, des aînés, des jeunes, des gardiens du savoir et de nos communautés.

Préambule

Au cours de l'année écoulée, j'ai eu le privilège d'assumer mes fonctions de Grande Cheffe du Conseil des Premières Nations du Yukon (CYFN) et d'hériter du rôle de Cheffe régionale du Yukon. C'est un honneur de représenter la voix des Premières Nations du Yukon, tant à l'échelle territoriale que nationale, et de défendre les priorités du Nord. Nos communautés sont confrontées à des défis croissants, notamment les effets du changement climatique, les pressions économiques, les préoccupations sociales en matière de santé et de bien-être, ainsi que les efforts continus pour faire progresser nos droits et notre autodétermination – tout en faisant face à un contexte où l'attention nationale et internationale portée au Nord s'intensifie. Je suis reconnaissante de la confiance et des conseils des dirigeants, des partenaires, du personnel et des membres des Premières Nations du Yukon, qui ensemble jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de ce travail collectif.

Principaux travaux et enjeux à l'échelle régionale

L'année écoulée a été marquée par une période de transition majeure pour la région du Yukon. J'ai été élue Grande Cheffe du CYFN en juin 2025. Cette élection a coïncidé avec la décision de fusionner le bureau régional de l'APN au Yukon avec le CYFN, ce qui m'a amené à assumer également le rôle de Cheffe régionale de l'APN pour le Yukon. Les travaux visant à mettre en œuvre cette fusion sont toujours en cours, tandis que les dirigeants réexaminent le mandat du CYFN et s'attendent à l'élaboration d'un plan stratégique pour nous permettre d'aller de l'avant.

En novembre 2025, le Parti du Yukon a été élu pour former un nouveau gouvernement majoritaire au Yukon. Cela a entraîné des changements majeurs dans plusieurs initiatives clés, notamment la suspension de la mise en place d'une nouvelle autorité sanitaire qui aurait conféré aux Premières Nations du Yukon un rôle de cogouvernance dans le domaine des soins de santé territoriaux. Alors que nous évaluons les priorités de ce nouveau gouvernement, les Premières Nations du Yukon ont axé leurs efforts sur l'établissement de relations de gouvernement-à-gouvernement. Grâce au plaidoyer énergique des dirigeants des Premières Nations, le gouvernement du Yukon s'est engagé à réexaminer le travail conjoint qui avait été entrepris dans le cadre de la transformation du système de santé. Des progrès ont été réalisés pour déterminer nos priorités communes lors de nos réunions bilatérales trimestrielles, appelées « Forums du Yukon ». Ces réunions bilatérales constituent l'un des nombreux forums importants permettant au premier ministre et aux ministres du gouvernement du Yukon, ainsi qu'aux Chefs des Premières Nations du Yukon, de discuter et de faire progresser leurs priorités communes.



Rapports des Chefs régionaux

Nous collaborons également avec le gouvernement du Yukon à l'élaboration d'une nouvelle législation minière pour le territoire. Celle-ci permettra d'actualiser des pratiques d'exploitation alluviale vieilles d'un siècle et de moderniser l'industrie minière sur le territoire, tout en protégeant les droits des Premières Nations et les terres dont nous avons la charge, et en offrant une sécurité juridique à l'industrie.

Sur le plan énergétique, le Yukon est confronté à des défis en matière de fiabilité qui ont une incidence directe sur l'accessibilité financière, le développement du secteur du logement, la croissance économique et les services essentiels, en particulier pendant l'hiver. Dans le cadre de diverses tables rondes sur l'énergie dirigées par les Premières Nations, ces dernières définissent leurs priorités énergétiques et discutent de nouveaux projets énergétiques, tant sur le réseau qu'en dehors.

Si des transitions importantes ont marqué l'année écoulée, elles ont également donné lieu à des possibilités de renforcer nos priorités communes en matière de défense de la santé, de fiabilité énergétique, de cogouvernance et de renforcement de notre contribution à la sécurité dans l'Arctique. Le Yukon offre un cadre unique pour mieux comprendre la mise en œuvre des traités modernes et ce à quoi l'autonomie gouvernementale peut réellement ressembler dans la pratique. La valeur de nos points de vue ne doit pas être négligée, mais au contraire partagée et entendue.

Portefeuille national n°1 : SANTÉ

Cette année, le Comité des Chefs de l'APN sur la santé a entrepris un processus de planification stratégique (2026-2031) afin de mieux cibler les priorités nationales en matière de santé. Les domaines d'action prioritaires comprennent :

- l'accès aux soins et la continuité des services;
- le bien-être mental, l'abus d'alcool ou de drogues et la sécurité communautaire;
- les ressources humaines et les infrastructures en matière de santé;
- la gouvernance, l'autodétermination et la reddition de comptes;
- la lutte contre le racisme et la sécurité culturelle;
- la souveraineté des données et la technologie.

L'APN et la région du Yukon continuent de lutter pour obtenir un financement durable et à long terme afin de soutenir les services de bien-être mental et de lutte contre l'abus d'alcool ou de drogues au sein des Premières Nations. Ce travail consiste notamment à contribuer au renouvellement du *Cadre du continuum de bien-être mental des Premières Nations* et du *Cadre « Honorer nos forces »*, tout en veillant à ce que les points de vue des Premières Nations du Yukon soient pris en compte dans les discussions à l'échelle nationale.





Rapports des Chefs régionaux

Portefeuille national n°1 (250 mots): SANTÉ

Les SSNA demeurent une priorité pour l'APN, qui joue un rôle clé en matière de plaidoyer des Premières Nations dans tout le pays. L'APN a tenu une séance nationale de dialogue sur les SSNA en février 2026 à Vancouver. Cet événement a réuni 100 représentants régionaux de partout au Canada en offrant un espace de dialogue culturellement sécuritaire pour réfléchir aux actions de plaidoyer menées par le passé, partager des comptes rendus sur les initiatives en cours et construire une vision commune pour l'avenir grâce à un dialogue constructif.

L'APN continue d'appuyer le processus d'examen conjoint des SSNA, en soulignant que les politiques budgétaires et d'admissibilité restrictives continuent de créer des obstacles importants à l'atteinte de résultats équitables en matière de santé pour les Premières Nations.

Travailler ensemble pour relever les défis liés aux SSNA demeure une priorité pour les Premières Nations du Yukon, tel que le reflète une résolution adoptée lors de l'Assemblée générale du CYFN de 2025.

Le racisme dans les systèmes de soins de santé

Le racisme reste un défi persistant, contribuant à de la méfiance et de l'insécurité dans les établissements de soins de santé. L'APN contribue à l'élaboration d'une norme nationale en matière de sécurité culturelle et d'humilité, en collaboration avec l'Organisation des normes de santé et un comité technique des Premières Nations, qui doit être finalisée d'ici 2027.

Portefeuille national n° 2 : SÉCURITÉ DANS L'ARCTIQUE

Alors que la sécurité dans l'Arctique fait l'objet d'une attention accrue au niveau fédéral, la souveraineté de l'Arctique est rapidement devenue une priorité majeure pour les Premières Nations du Yukon. Au cours des décennies à venir, nos peuples seront confrontés à des menaces provenant d'acteurs internationaux, aux changements climatiques et aux nouvelles technologies. Les Premières Nations du Yukon doivent gérer une présence militaire accrue sur leurs terres, tout en veillant à ce que nos communautés bénéficient des milliards de dollars investis au Yukon, en particulier en ce qui concerne nos infrastructures énergétiques, nos besoins en matière de soins de santé et nos résultats économiques.

À cette fin, nous avons recruté du personnel chargé de soutenir les Premières Nations du Yukon dans leur plaidoyer en faveur d'une approche de cogouvernance de la sécurité dans l'Arctique qui profite à tous. Sous la direction des Chefs, le CYFN poursuivra son plaidoyer à l'échelle territoriale et fédérale pour faire connaître les priorités des Premières Nations du Yukon en matière de sécurité dans l'Arctique et travaillera aux côtés de nos dirigeants pour mener à bien ces grands projets d'une manière qui protège les terres, la culture et l'autodétermination des Premières Nations du Yukon.





Rapports des Chefs régionaux

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'année écoulée a renforcé l'importance de travailler ensemble pour veiller à ce que nos voix continuent d'influencer les décisions au sein de tous les ordres de gouvernement. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous continuons à consolider nos priorités communes pour des services de santé plus inclusifs, une meilleure fiabilité énergétique, le renforcement de notre sécurité dans le Nord et la mise en œuvre de notre fière autodétermination au moyen de nos accords d'autonomie gouvernementale.

Les progrès décrits dans le présent rapport reflètent les efforts déployés collectivement par de nombreuses personnes. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux Chefs, aux aînés, aux jeunes et aux citoyens des Premières Nations du Yukon, au CYFN et à l'APN, ainsi qu'aux nations membres dont le dévouement et le travail acharné rendent tout ce travail possible.

C'est un privilège d'occuper les fonctions de Grande Cheffe du CYFN et de Cheffe régionale de l'APN pour le Yukon. Je me réjouis de poursuivre ce travail aux côtés de chacune et chacun d'entre vous, en nous appuyant sur nos réussites, en assumant nos responsabilités les uns envers les autres et en œuvrant pour un avenir solide et uni, guidé par la voix des Premières Nations.

Conclusion

Plus de cinquante ans après que les Chefs des Premières Nations du Yukon se sont rendus à Ottawa pour jeter les bases d'accords en matière d'autonomie gouvernementale, la vision qu'ils portaient continue de guider notre travail aujourd'hui. Représenter les Premières Nations du Yukon à la table nationale est à la fois un privilège et une responsabilité. L'avenir dépend de notre capacité à continuer de travailler ensemble aujourd'hui pour nos enfants de demain.

Shāw níthān, gūnáłchīsh, māhsi'cho, merci.

*Cheffe régionale Math'ieya Alatini,
Yukon*





Rapports des Chefs régionaux



George Mackenzie, Chef national des Dénés et Chef régional, des Territoires du Nord-Ouest

Je salue mes confrères Chefs et les membres estimés de l'Assemblée des Premières Nations. En tant que Chef national des Dénés, je suis honoré de faire entendre la voix du Denendeh. La Nation dénée reste ferme dans la défense de nos droits inhérents et issus des traités, et milite sur les questions d'intérêt commun au nom de nos communautés dénées.

Introduction

La Nation dénée défend les enjeux d'intérêt commun au nom des communautés dénées des Territoires du Nord-Ouest du Canada. Nous appuyons collectivement nos priorités communes — la défense des droits inhérents et issus des traités, la protection des terres et de l'eau, et la promotion de l'autodétermination — tout en respectant le droit de chaque région et communauté dénées à faire entendre sa voix et à voir ses décisions et ses orientations respectées.

Principaux enjeux et travaux à l'échelle régionale

La Nation dénée défend les enjeux d'intérêt commun au nom des communautés dénées de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, en appuyant collectivement nos priorités partagées et en veillant à ce que les intérêts des Dénés — tels que définis par nos Chefs — soient préservés et promus. Le présent rapport expose les priorités régionales qui nous occupent actuellement : la réforme des Services à l'enfance et à la famille des Territoires du Nord-Ouest, l'impact des grands projets canadiens dans le Denendeh, la nécessité d'une mobilisation directe respectueuse des droits des Dénés, ainsi que les implications de l'attention mondiale croissante portée à l'Arctique.

Réforme des Services à l'enfance et à la famille des Territoires du Nord-Ouest : Le système actuel des Services à l'enfance et à la famille dans les Territoires du Nord-Ouest n'a pas bien servi les familles dénées. Il a trop souvent manqué d'ancrage culturel et de soutien adéquat, ce qui a contribué au nombre disproportionné d'enfants dénés pris en charge. La réforme figure parmi les préoccupations les plus urgentes que nous défendons au nom de nos communautés, car rien n'importe plus que le bien-être et l'avenir de nos enfants.

« Chaque enfant compte. Se réapproprier la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, c'est bâtir un avenir meilleur pour nos enfants — au sein de nos communautés, par notre peuple. »

La voie à suivre passe par des services à l'enfance et à la famille dirigés par les Dénés — dispensés au sein de nos communautés, par notre peuple, et ancrés dans la langue, les traditions et les valeurs dénées. Cela implique de redonner le pouvoir de décision aux Dénés, d'intégrer des pratiques ancrées dans notre culture et de renforcer les soutiens communautaires. L'objectif est clair : de meilleurs résultats pour les enfants et les familles, moins



Rapports des Chefs régionaux

d'enfants pris en charge et des cellules familiales plus solides. Le rôle de la Nation dénée est de coordonner cette cause commune et de la défendre, tout en respectant le fait que chaque région et chaque communauté décide de l'avenir de ses propres enfants.

Grands projets canadiens dans le Denendeh : Le Denendeh continue d'accueillir d'importants projets liés aux ressources et aux infrastructures. Ceux-ci recèlent un potentiel économique, mais présentent également de réels risques environnementaux et sociaux pour les terres, les eaux et les modes de vie traditionnels, notamment la perturbation de sites sacrés. La Nation dénée milite pour que ces préoccupations soient entendues et pour que le développement ne se fasse jamais au détriment des droits et des intérêts des Dénés. Une mobilisation et une consultation efficaces sont essentielles. Les communautés dénées doivent être présentes à la table des décisions afin que leurs droits inhérents et issus des traités soient respectés et que leurs priorités soient prises en compte. Nous plaidons en faveur de cadres de collaboration qui mettent l'accent sur les connaissances, les orientations et le consentement des Dénés, en reconnaissant que le droit d'être consulté appartient aux régions et aux communautés elles-mêmes. Le rôle de la Nation dénée consiste à coordonner une position commune, à soutenir les communautés et à mettre en œuvre les orientations définies par nos Chefs.

« Nous continuerons à travailler d'arrache-pied pour obtenir des résultats en faveur du peuple déné, en suivant les directives de nos Chefs ainsi que les paroles et la sagesse de nos aînés. »

Portefeuille national n° 1

Le Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) participe activement à des initiatives visant à améliorer la gestion des urgences au sein des communautés des Premières Nations. Le comité se concentre actuellement sur la défense d'un financement prévisible et durable pour les capacités de gestion des urgences (GU), car 345 Premières Nations ne disposent pas, à l'horizon 2025, des fonds nécessaires pour embaucher des coordinateurs de gestion des urgences (CGU) à temps plein. L'APN réclame un montant total de 205 millions de dollars sur cinq ans pour financer ces postes, ainsi que 2,1 milliards de dollars supplémentaires pour les quatre piliers de la gestion des urgences, conformément à la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.





Rapports des Chefs régionaux

Le comité a fait une présentation lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre 2025, au cours de laquelle il a examiné des projets de résolutions visant à soutenir les Premières Nations par l'intermédiaire du Conseil national autochtone de la sécurité-incendie et à plaider en faveur de négociations multilatérales avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

L'avenir de la Nation dénée repose sur la résilience, la préservation culturelle et le développement durable. Alors que nous faisons face aux complexités du monde moderne, les Dénés s'engagent à préserver leur patrimoine culturel tout en favorisant la croissance et l'autodétermination.

Au cœur de la mission des dirigeants dénés se trouvent la protection de nos familles et la mise en place de services à l'enfance et à la famille pour le Denendeh.

Le développement économique est crucial. En exploitant de manière responsable les ressources naturelles, les Dénés visent à créer des opportunités durables qui profitent à nos communautés. Cela passe notamment par le développement de relations avec des industries respectueuses de l'environnement et des modes de vie traditionnels. Les énergies renouvelables et la construction de grandes infrastructures constituent des axes de croissance potentiels qui permettront aux Dénés de bénéficier d'une croissance économique et de services améliorés.

Le plaidoyer politique et l'autonomie gouvernementale sont essentiels. Nous, les Dénés, faisons valoir nos droits et négocions avec les gouvernements pour nous assurer que notre voix soit entendue dans les décisions qui concernent nos terres et notre peuple.

Conclusion

La Nation dénée reste déterminée à défendre les droits inhérents et issus des traités des Dénés, à faire entendre la voix de ses communautés et à plaider sur les questions d'intérêt commun. Pour ce faire, nous respectons l'autonomie gouvernementale et le droit à l'autodétermination, et nous suivons et respectons les orientations de nos Chefs.

Mahsi cho — ensemble, nous défendons le Denendeh, nos droits et notre avenir.

George Mackenzie, Chef national des Dénés et Chef régional des Territoires du Nord-Ouest





Rapports des conseils



Rapports des Conseils



Le Conseil des gardiens du savoir

Introduction

Le Conseil des gardiens du savoir (CGS) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe consultatif essentiel mis sur pied en vertu de la Charte de l'APN. Il conseille les Comités des Chefs, le Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN.

Le CGS est composé de trois gardiens du savoir représentant chacune des régions affiliées de l'APN au Canada, ainsi que les hommes, les femmes et les communautés 2ELGBTQIA+. Sa fonction est d'offrir une assistance, des conseils et du soutien à la Cheffe nationale, au Comité exécutif de l'APN et aux Premières Nations-en-Assemblée. Chaque membre du CGS conseille au moins un secteur et s'occupe d'au moins un portefeuille de l'APN.

Membres du Conseil des gardiens du savoir

Le Conseil élit chaque année deux coprésidents. Depuis janvier 2025, il est représenté par les coprésidents Gwendolyn Point, de la Colombie-Britannique, et Chuck Hume, du Yukon.

Le CGS est actuellement composé des membres suivants :

- Yukon – *Chuck Hume (coprésident) et Mary Jane Jim*
- Colombie-Britannique – *Gwendolyn Point (coprésidente) et Harvey McLeod*
- Territoires du Nord-Ouest – *Grace Blake et Felix Lockhart*
- Alberta – *Ivy Raine et Lawrence Courtoreille*
- Saskatchewan – *Poste vacant*
- Manitoba – *Mike Muswagon*
- Ontario – *Teri Fiddler et Barney Batise*
- Québec et Labrador – *Bill Sunday et Joe Lazore*
- Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard – *Eldon Bernard*
- Nouvelle-Écosse – *Judy Clark et Barbara Sylliboy*
- Terre-Neuve – *M. Calvin White*

Principales enjeux et activités en 2025-2026

Le CGS a repris ses discussions sur les portefeuilles et veille à ce que chaque portefeuille de l'APN soit supervisé par un gardien du savoir. L'APN continue de tenir le CGS informé sur ses portefeuilles à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et des Assemblées extraordinaires des Chefs. Le CGS continue de tenir régulièrement des réunions pour demeurer informé des événements actuels qui touchent les Premières Nations au pays.





Rapports des Conseils

Le CGS continue de défendre les langues, les traditions et les cérémonies des Premières Nations. Il veille à leur développement parce qu'elles constituent le fondement de l'édification et de l'existence de nations plus fortes. Le CGS est essentiel aux activités quotidiennes de l'APN en maintenant les traditions, les valeurs, les langues et l'histoire des Premières Nations au premier plan. Il veille aussi à la réussite et au bien-être des jeunes, tout comme nos ancêtres l'ont fait pour nous-mêmes. Le Conseil continue de dialoguer, d'apporter son soutien et de transmettre des informations aux aînés des régions respectives.

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Le CGS continuera de prodiguer un soutien et des conseils aux Comités des Chefs, au Secrétariat et au Comité exécutif de l'APN, s'assurant ainsi que toutes les activités se déroulent de manière satisfaisante. Il continuera aussi de se réunir selon les besoins, notamment à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, qui se tiendra à Ottawa (Ontario) en juillet 2026, et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, qui se tiendra à Ottawa en décembre 2026.

Activité n° 1 – Mise à jour du mandat

Le CGS envisage de mettre à jour son mandat, qui lui permettra de continuer d'apporter une aide au Secrétariat, au Comité exécutif, aux Comités des Chefs et aux Conseils de l'APN et de les soutenir dans leurs activités.

Activité n° 2 – Mise à jour de la Charte de l'Assemblée des Premières Nations (APN)

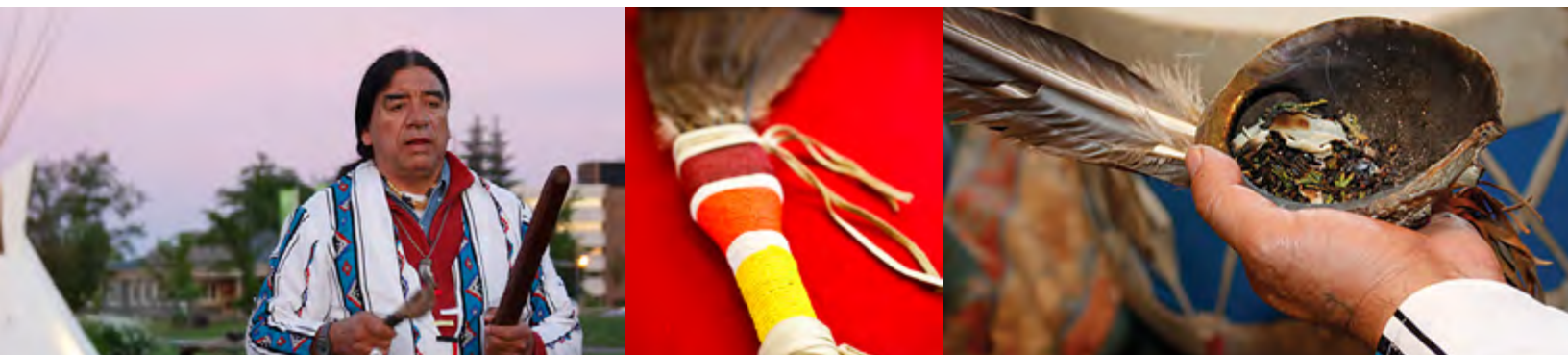
Le CGS transmettra ses commentaires au Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte dans le cadre du projet de mise à jour de la Charte de l'APN. Ces mises à jour permettront au Comité de poursuivre ses travaux et de se réunir pour examiner et actualiser les protocoles, les traditions, les cérémonies, les rôles et les responsabilités.

Activité n° 3 – Harmonisation des portefeuilles sectoriels

Le CGS a attribué des portefeuilles à chacun de ses membres, s'assurant que chaque portefeuille de l'APN est pris en charge par un gardien du savoir, qui fournit des conseils et participe aux réunions sectorielles, au besoin.

Activité n° 4 – Diffusion d'informations

En collaboration avec le Conseil des anciens combattants des Premières Nations, le CGS publie et distribue le Council Flyer, un bulletin semestriel destiné à renseigner les Premières Nations-en-Assemblée sur les progrès, les activités et les réalisations du Conseil.





Rapports des Conseils



Conseil des femmes

Introduction

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) se consacre à l'établissement de communautés saines, harmonieuses et joyeuses en s'appuyant sur une identité culturelle et des enseignements fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Il joue un rôle important en veillant à l'existence d'un point de vue équilibré entre les sexes au sein des communautés des Premières Nations et de toutes les organisations travaillant avec celles-ci, en défendant sans relâche les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations.

L'objectif principal du Conseil des femmes est de veiller à ce que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations orientent le travail de l'APN. Ses membres s'acquittent de responsabilités particulières liées à leur portefeuille respectif et participent à un large éventail de travaux d'experts, de présentations et de forums consacrés aux questions qui préoccupent au plus haut point les femmes des Premières Nations.

Council Members

- Alberta – *Brenda Vanguard (présidente)*
- Colombie-Britannique – *vice-présidente Cheryl Rule*
- Yukon – *Carissa Waugh*
- Territoires du Nord-Ouest – *Brenda Gauthier*
- Saskatchewan – *Constance Big Eagle*
- Manitoba – *Betsy Kennedy*
- Ontario – *Grande Cheffe adjointe Anna Betty Achneepineskum (coprésidente)*
- Québec – *Savannah McGregor*
- Nouveau-Brunswick – *poste vacant*
- Terre-Neuve – *Cheffe Joanne Miles*
- Nouvelle-Écosse – *De-Anne Sack*
- Île-du-Prince-Édouard – *Madlene Sark*

Principales enjeux et activités en 2025-2026

Les dossiers prioritaires du Conseil des femmes de l'APN sont l'examen des politiques et lois de gouvernements externes, la mise en œuvre du Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA) 2021 ainsi que l'obtention d'une réparation pour la stérilisation forcée des femmes des Premières Nations et le soutien à la criminalisation de la stérilisation forcée.



Rapports des Conseils

À la suite de la table ronde sur les FF2E+ADA (janvier 2025), Wendell LaBobe, Chef régional de l'APN, et Connie Big Eagle, ancienne présidente du Conseil des femmes de l'APN, se sont entretenus avec la nouvelle conseillère principale chargée de la lutte contre la traite des personnes, Jennifer Richardson. Le Conseil des femmes de l'APN a donné suite à cette discussion en présentant des recommandations à la conseillère en chef : 1) la conseillère en chef devrait rencontrer des représentants de toutes les régions, en particulier des Premières Nations rurales et éloignées; 2) un plan de mise en œuvre devrait être confié à Sécurité publique Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour donner suite aux recommandations de la conseillère en chef, car il arrive souvent que les recommandations ne fassent l'objet d'aucune mesure.

Le 8 juillet 2025, l'APN a participé à la réunion fédérale-provinciale-territoriale-autochtone (FPTA) sur la condition féminine à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et a dirigé le point de l'ordre du jour intitulé « Libérer le potentiel : L'autonomisation économique des femmes autochtones ». Dans le cadre de cette réunion, le Conseil des femmes de l'APN a contribué à l'élaboration de l'ordre du jour et a épaulé l'APN dans ses interventions grâce à son expertise.

Le 6 novembre 2025, l'APN a remis une proposition officielle au Comité permanent de la condition féminine (FEWO) dans le cadre de son étude sur l'article 810 du Code criminel et la sécurité des femmes. Cette étude examine les liens entre l'article 810 et les récentes modifications apportées au Code criminel et à la législation connexe, notamment les projets de loi C-75 et C-5 et surtout la mise en liberté sous caution, la détermination de la peine, la dissuasion et la récidive. En raison de leur caractère préventif, l'APN a recommandé que les dispositions de l'article 810 relatives à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public soient renforcées en s'appuyant sur des tribunaux spécialisés. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux juges, aux procureurs de la Couronne et aux avocats de l'aide juridique qui sont déjà formés pour évaluer les critères de la violence familiale. Cette proposition est principalement fondée sur des suggestions et des discussions du Conseil des femmes de l'APN concernant la sécurité des femmes.

En décembre 2025, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, le Conseil des femmes de l'APN a élu une nouvelle présidente, Brenda Vanguard, représentante de l'Alberta au sein du Conseil, pour un mandat de trois ans.





Rapports des Conseils

Brenda Gauthier, représentante des Territoires du Nord-Ouest, et Connie Bigeagle, représentante de la Saskatchewan, ont assisté à la cérémonie du dévoilement des artefacts du Vatican le 10 mars à Ottawa.

Les 10 et 11 mars 2026, des membres du Conseil des femmes de l'APN ont participé à une séance de formation de deux jours sur l'autonomisation économique des femmes et les infrastructures à Ottawa. Elles y ont discuté de la surveillance financière exécutive, des outils de financement, du cycle de vie des marchés publics et des systèmes d'approvisionnement.

Le 12 mars 2026, des membres du Conseil des femmes de l'APN ont participé à une discussion informelle avec la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak et la ministre des Services aux Autochtones Canada, Mandy Gull-Masty, à Ottawa. Elles ont abordé les défis et les réussites des femmes des Premières Nations dans les domaines du leadership, du renforcement de l'autonomie, du bien-être et de la santé mentale des femmes.

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Cela fait sept ans que les responsables de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) ont publié leur rapport final et ses 231 Appels à la justice. Depuis, seulement deux Appels à la justice ont été pleinement mis en œuvre. Le Conseil des femmes de l'APN continuera de militer pour que la voix des survivantes et des familles soient entendues et il restera engagé tout au long du processus de mise en œuvre du Plan d'action national. Il contribuera également à l'élaboration d'un cadre d'analyse comparative entre les sexes plus de l'APN.

En ce qui concerne 2026, le Conseil des femmes de l'APN s'emploiera à préparer la réunion des premiers ministres. Il révisera également son mandat et effectuera une planification stratégique dans le but d'évaluer les progrès accomplis et d'établir de nouvelles priorités. Il continuera aussi de suivre de près les avancées législatives qui sont susceptibles d'avoir des répercussions directes sur la sécurité et l'inclusion des femmes, tel le projet de loi S-228, Loi modifiant le Code criminel (actes de stérilisation), qui en est actuellement à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. De plus, le Conseil des femmes cherchera à accentuer la participation des femmes dans les domaines du développement économique et de l'extraction des ressources parce que ces derniers sont liés à la prévalence de cas de disparition et d'assassinat de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.





Rapports des Conseils



Conseil national des jeunes

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe essentiel de l'APN, établi en vertu de la Charte de l'APN. Le CNJ est un organe consultatif auprès des Comités des Chefs, du Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN. Le Conseil représente les jeunes des Premières Nations sur les questions qui les concernent et collabore avec les dirigeants à tous les niveaux afin d'influencer les priorités de l'APN et de créer des possibilités de développement personnel et de renforcement du pouvoir d'agir pour les générations futures.

Composition et représentation du CNJ

Le Conseil élit chaque année deux coprésidents et deux membres de la direction lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Coprésidents du Conseil pour 2025-2026 : Isaiah Bernard (Première Nation Potlotek, région de la Nouvelle-Écosse) et Kiara LaBobe (Première Nation de Lennox Island, région de l'Île-du-Prince-Édouard)

Membres du CNJ par région

- Yukon : *Ethan Lavallee et Nikita Sawrenko-Bailey*
- Territoires du Nord-Ouest : *Chef adjoint George Wrigley*
- Colombie-Britannique : *Crystal Lewis et Peyal Laceese (par intérim)*
- Alberta : *poste vacant*
- Saskatchewan : *Caige Starr et Semiah Cote*
- Manitoba : *Julianna Albert et Tim Folster*
- Ontario : *Carter Carpenter et Hanna Sewell*
- Québec : *Erika Emond, Eve Custeau-Wiscutie, Fanny-Allison Mark, Jonathan Obomsawin*
- Nouveau-Brunswick : *poste vacant*
- Nouvelle-Écosse : *Isaiah Bernard et Shyanna Denny*
- Île-du-Prince-Édouard : *Kiara Labobe*
- Terre-Neuve : *Braylen LaSaga*

Le CNJ adresse ses salutations et ses remerciements à tous les membres suppléants et sortants dont le mandat prend fin en juillet 2026.

Principales enjeux et réalisations en 2025-2026

Assemblées de l'APN

Les membres du CNJ ont participé à l'Assemblée générale annuelle (AGA) et à l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de 2025. Le CNJ conseille le Comité exécutif sur les questions touchant les jeunes des Premières Nations et maintient une forte présence lors des assemblées.

Réunions des Comités des Chefs

Les membres du CNJ assistent aux réunions des Comité des Chefs de l'APN afin de se tenir informés des dossiers nationaux et d'apporter le point de vue des jeunes sur les principaux enjeux. Chaque membre du CNJ est appelé à diriger ou soutenir au moins un dossier de l'APN.

Comparutions devant l'INAN

Le 12 février 2026, les coprésidents du CNJ, Isaiah Bernard et Kiara LaBobe, ont comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) de la Chambre des communes pour s'exprimer en faveur du projet de loi S-2, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens*. Ils ont souligné que la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté va au-delà des modifications législatives et nécessite un cadre élaboré conjointement.

Les coprésidents du CNJ ont en outre fait remarquer que les dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens, imposées et assimilatrices, sont en contradiction avec les cadres identitaires et de citoyenneté des Premières Nations, qu'une réforme significative doit permettre aux Premières Nations de définir leurs propres communautés, et que les modifications en matière de citoyenneté doivent inclure un financement adéquat et durable qui reflète les coûts réels liés à l'évolution démographique et à la prestation des services. Tout changement doit s'aligner sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) et sur la législation correspondante, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (LDNU).

Forum sur l'éducation

Du 24 au 26 février 2026, neuf membres du CNJ ont participé au Forum sur l'éducation de l'APN : « *Les voix de demain, bâtir l'avenir de nos nations grâce à l'apprentissage tout au long de la vie* », qui s'est tenu à Vancouver, en Colombie-Britannique.





Rapports des Conseils

Le 25 février, le CNJ a animé un atelier interactif abordant diverses priorités et les besoins particuliers des jeunes des Premières Nations dans les domaines de l'éducation et de la revitalisation linguistique, et a partagé des expériences vécues avec les participants.

Le 26 février, le CNJ a présenté en assemblée plénière un résumé des discussions menées lors de l'atelier interactif, en exposant les recommandations et les priorités visant à promouvoir les intérêts des jeunes, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de la revitalisation linguistique. Les recommandations du CNJ sont les suivantes :

- Garantir un financement adéquat, durable et prévisible pour l'éducation des jeunes.
- Favoriser l'apprentissage ancré dans le territoire.
- Aborder la question de la sécurité dans l'enseignement supérieur, notamment la violence, la sécurité culturelle, la discrimination, la traite des êtres humains et le négationnisme concernant les pensionnats indiens.
- Renforcer les capacités au sein du secteur de l'éducation en ce qui concerne les enseignants, les professeurs et les membres du corps professoral des Premières Nations.
- Prendre en compte les réalités, les défis et les intérêts propres aux jeunes dans le cadre des méthodes d'éducation et de revitalisation linguistique
- Impliquer les jeunes dans la planification future des communautés et veiller à ce que les systèmes éducatifs reflètent les réalités émergentes par le biais de différentes pratiques éducatives

Sommet sur l'économie et les infrastructures de 2026

Les 2 et 3 mars, la représentante du CNJ en Saskatchewan, Serenity Gamble, a participé au Sommet sur l'économie et les infrastructures de 2026 de l'APN à Montréal, au Québec. Le Sommet a réuni des dirigeants des milieux politique, des affaires et de la finance afin de renforcer les capacités et de faire progresser les approches autodéterminées des Premières Nations en matière de développement économique.

Le Sommet a contribué à trouver des soutiens tangibles ainsi que des ressources et des solutions concrètes pour les projets menés au sein des Premières Nations. Il a également offert un espace pour en apprendre davantage sur les terres, les ressources et l'établissement de partenariats respectueux.





Rapports des Conseils

Rapatriement d'artefacts détenus par les musées du Vatican

En 2017, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 106/2017, intitulée « *Soutien au rapatriement international d'objets sacrés* », qui a conféré à l'APN le mandat d'aider les Premières Nations à rapatrier des restes ancestraux volés et d'autres objets d'importance culturelle provenant de dépôts internationaux, tels que le Vatican.

En décembre 2025, le coprésident du CNJ, Isaiah Bernard, s'est rendu à Francfort, en Allemagne, en compagnie d'autres jeunes délégués des Premières Nations, afin d'accompagner les objets sacrés lors de leur vol de retour vers le Canada et de garantir un retour sûr, respectueux et adapté à la culture des artefacts vers leurs lieux d'origine légitimes.

Le 10 mars 2026, les membres du CNJ Isaiah Bernard, Kiara LaBobe, Hanna Sewell et Peyal Laceese ont assisté à la cérémonie de dévoilement des artefacts au Musée canadien de l'histoire à Gatineau, au Québec. Les membres du CNJ ont aidé à la manipulation en toute sécurité des artefacts et ont prié pour que ces objets soient rendus en toute sécurité à leurs nations d'origine.

Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII)

Au cours de la semaine du 20 avril, Hanna Sewell, du CNJ de l'Ontario, a représenté l'APN lors de la session 2026 de l'UNPFII. Le thème de cette année était « *Garantir la santé des peuples autochtones, y compris dans les situations de conflit* ». La présence de représentants de CNJ à l'UNPFII fait en sorte que la voix des jeunes des Premières Nations soit entendue et prise en compte à l'échelle internationale sur les questions qui touchent les peuples autochtones du monde entier.

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

En 2026-2027, le CNJ s'engage à :

- renforcer sa collaboration avec le Congrès national des Amérindiens (NCAI);
- soutenir des avancées clés, telles que la LDNU et le projet de loi S-2;
- améliorer le fonctionnement interne du CNJ.

Pour en savoir plus sur le CNJ, veuillez consulter le site :

<https://afn.ca/fr/a-propos/conseils/conseil-des-jeunes/>.





Rapports des Conseils



Conseil des anciens combattants des Premières Nations

Introduction

Depuis octobre 2024, l'APN travaille avec Anciens combattants Canada (ACC) dans le cadre du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBVF) afin de renforcer ses liens avec le ministère. Le Conseil des anciens combattants des Premières Nations (CACPN) de l'APN s'est engagé à renforcer la collaboration entre ACC et les anciens combattants des Premières Nations au Canada.

Les anciens combattants des Premières Nations ont toujours occupé une place d'honneur au sein de l'APN. Ils perpétuent une longue tradition de volontariat au service de leur pays et de leur communauté.

Membres du CACPN

- Colombie-Britannique – *Percy Joe, président*
- Territoires du Nord-Ouest – *Tim O'Loan*
- Yukon – *Carl Sidney*
- Alberta – *Henry Raine*
- Saskatchewan – *Emile Highway*
- Manitoba – *Chef Lawrence Letandre*
- Ontario – *Wendy Jocko et Gerald (Gerry) McGregor*
- Nouveau-Brunswick – *Eldon Bernard et Chef Terry Richardson*
- Nouvelle-Écosse – *Debbie Eisan et Alan Knockwood*
- Terre-Neuve – Île-du-Prince-Édouard – *Ken Bennett*

Principales enjeux et activités en 2025-2026

Une première Lettre d'entente a été signée en avril 2023 par le ministre des Anciens Combattants et le président du CACPN, Percy Joe, établissant un engagement commun de l'APN et ACC à répondre aux besoins des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles.

2025-2026

La deuxième phase de la Lettre d'entente a été signée le vendredi 7 février 2025 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Cette Lettre d'entente renouvelée réaffirme l'engagement à établir une relation solide entre ACC et le FNVC. Elle vise aussi à obtenir des résultats concrets. Les points importants sont les suivants :

1. Évaluer et élargir les activités d'information à l'intention des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles;
2. Établir des points de contact clairs au sein d'ACC pour gérer les affaires concernant les anciens combattants des Premières Nations;
3. Accroître la représentation des Autochtones dans les activités de commémoration;
4. Soutenir l'établissement d'un registre historique des anciens combattants et des soldats des Premières Nations qui ont servi en temps de guerre, de conflit militaire et de paix, y compris ceux ne figurant sur aucun document au Canada.



Réalisations en 2025-2026

Depuis le renouvellement de la Lettre d'entente, le CACPN et ACC ont tenu des réunions et des séances de travail régulières afin d'améliorer les services et de faire progresser les quatre domaines prioritaires. Cela marque la deuxième phase d'une collaboration continue visant à mieux soutenir les anciens combattants des Premières Nations.

Des progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup de travail à faire, notamment pour reconnaître les contributions des anciens combattants des Premières Nations au Canada, sensibiliser les Premières Nations à l'histoire de leurs anciens combattants, bâtir et tenir à jour une base de données sur les anciens combattants des Premières Nations et collaborer avec ACC pour faire avancer la réconciliation et la guérison. Le CACPN présente des rapports trimestriels à ACC pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des quatre piliers de la Lettre d'entente.

Sensibilisation

Grâce aux conseils et au partenariat du CACPN, ACC a participé à des pow-wow, y a tenu des stands et a partagé un stand avec le CACPN lors d'Assemblées générales annuelles (AGA) et d'Assemblées extraordinaires des Chefs (AEC) de l'APN. La présence du groupe des anciens combattants aux Cercles annuels du commerce, organisés dans le cadre des Assemblées de l'APN, permet d'accroître la visibilité d'ACC et attire un nombre croissant d'anciens combattants qui viennent se renseigner sur les prestations et les services.



Rapports des Conseils

Archives historiques

Depuis la signature de la Lettre d'entente, le CACPN a aidé plus de 15 000 anciens combattants autochtones à utiliser des sources fiables de la Bibliothèque et Archives Canada, du Musée canadien de la guerre, du Mur d'honneur des anciens combattants et du Fonds du Souvenir ainsi que des ouvrages et des bases de données d'Ancestry.

Plaidoyer parlementaire

Le CACPN participe à des études parlementaires axées sur les expériences des membres des Premières Nations en service actif et celles d'anciens combattants des Premières Nations. Il continue d'être un porte-parole de premier plan des citoyens des Premières Nations, faisant valoir leurs expériences au sein des forces armées et s'employant à faire progresser les priorités de la Lettre d'entente.

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Alors que commence la deuxième phase de la Lettre d'entente, le CACPN et ACC continuent de consolider leur collaboration. Un plan de travail conjoint vise à étendre la portée régionale au moyen de séances de réseautage destinées aux anciens combattants. Le CACPN est toujours déterminé à s'assurer que les anciens combattants des Premières Nations bénéficient d'une reconnaissance adéquate et d'un accès équitable aux programmes d'ACC.

La Loi sur le bien-être des vétérans affirme l'obligation du Canada d'assurer une reconnaissance, des services et une indemnisation aux anciens combattants et à leurs familles. S'appuyant sur ce principe, le CACPN continue de militer pour une meilleure sensibilisation, un accès accru aux prestations et le règlement de questions de longue date, telles que l'absence de stèles funéraires en bonne et due forme pour de nombreux soldats des Premières Nations, qui ont été enterrés sans une sépulture appropriée.



Rapports des Conseils



Conseil 2ELGBTQQIA+

Introduction

Le Conseil des personnes bispirituelles, lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées et asexuées plus (2ELGBTQQIA+) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe principal établi en vertu de l'article 23.D de la Charte de l'APN. Reconnaisant que les personnes 2ELGBTQQIA+ font partie intégrante de la culture et des cérémonies des Premières Nations, le Conseil leur réserve une place distincte au sein des structures décisionnelles nationales.

Le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ offre un soutien et des conseils en matière de protocoles culturels, de gouvernance et de leadership à l'Assemblée des Premières Nations. En s'appuyant sur une perspective 2ELGBTQQIA+, le Conseil apporte son expertise sur des questions cruciales, notamment la santé, la sécurité et le Plan d'action national sur les FF2E+ADA, soutenant ainsi le travail plus étendu de l'APN visant à faire progresser les aspirations politiques et sociales des personnes 2ELGBTQQIA+ dans toutes les régions.

Membres du conseil des personnes 2ELGBTQQIA+

Le mandat du Conseil 2ELGBTQQIA+ définit sa structure de gouvernance et de fonctionnement. Il officialise la fonction consultative du Conseil auprès des dirigeants tout en confiant à ses membres des portefeuilles spécifiques, facilitant ainsi leur contribution directe aux initiatives clés. Le Conseil 2ELGBTQQIA+ comprend des membres issus de chacune des régions affiliées à l'APN dans tout le Canada.

Le Conseil 2ELGBTQQIA+ comprend :

- Colombie-Britannique – *Orene Askew*
- Alberta – *Poste vacant*
- Saskatchewan – *Keyhew Gopher*
- Manitoba – *Marcel Balfour*
- Ontario – *Mallory Solomon*
- Québec et Labrador – *Kahsennenhawe Skydeer*
- Nouveau-Brunswick – *Chef Allan Polchies*
- Île-du-Prince-Édouard – *Schurman Peters*
- Nouvelle-Écosse – *John R. Sylliboy et Muin Ji'j Bernard*
- Terre-Neuve – *Berty Leamon (coprésident)*
- Yukon – *Duane Aucoin (président)*
- Territoires du Nord-Ouest – *Poste vacant*

Principales enjeux et réalisations en 2025-2026

Le plan stratégique du Conseil 2ELGBTQQIA+ continue de servir de cadre évolutif pour un plaidoyer à l'échelle nationale. Les priorités énoncées dans ce document affirment les droits inhérents des personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations et appellent les partenaires gouvernementaux à rester fidèles à leurs obligations établies, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le *Plan d'action concernant la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Le travail du Conseil 2ELGBTQQIA+ s'appuie sur une perspective intersectionnelle inspirée des *Appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, des progrès documentés dans le rapport intitulé « *Lier les cœurs et apporter le changement : s'inspirer de Donner vie aux Appels à la justice* », et du *Cadre de réparation dirigé par les Autochtones de l'interlocutrice spéciale*.

Cette approche définit des attentes claires pour que nos partenaires s'engagent auprès des personnes 2ELGBTQQIA+ de façon concrète et soutenue. En fin de compte, ce travail dépasse le cadre général de notre plaidoyer, en plaçant les points de vue des personnes 2ELGBTQQIA+ au cœur de la prise de décision et du soutien à tous les niveaux de gouvernance.

Parmi ces priorités continues figurent notamment :

1. **Dire la vérité** — pour reconnaître le rôle qu'a joué la colonisation dans la marginalisation et le déplacement de la communauté 2ELGBTQQIA+ et veiller à ce que les personnes 2ELGBTQQIA+ ne soient pas reléguées au second plan dans des domaines tels que la santé, la recherche et l'élaboration des politiques.
2. **Renforcer le Conseil 2ELGBTQQIA+** — pour veiller à ce qu'il dispose des outils et des ressources nécessaires en vue d'apporter des changements et de mettre en œuvre son plan stratégique pour les générations futures.
3. **Collaboration et renforcement des relations** — Collaboration et renforcement des relations — travailler en collaboration avec les autres conseils de l'APN, les gouvernements, les organisations régionales et les nations pour répondre aux besoins de la communauté 2ELGBTQQIA+.
4. **Sensibilisation et transfert des connaissances** — pour lutter contre la montée de l'intolérance au Canada en plaidant en faveur d'une éducation qui normalise et célèbre la communauté et la culture 2ELGBTQQIA+.

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

La voie à suivre est axée sur la vérité, la réappropriation et le soutien durable aux voix et au leadership des personnes 2ELGBTQQIA+. Grâce à une collaboration dans le cadre de partenariats, le Conseil s'attaque à l'exclusion historique en demandant à tous les ordres de gouvernement de rendre compte en ce qui concerne leurs obligations. En mettant davantage en valeur les points de vue des personnes 2ELGBTQQIA+ dans la prise de décision et la vie communautaire, le Conseil continue de faire progresser ces priorités.



The background of the page features a close-up of a wooden mask with large, dark, stylized eyes and a wide, carved mouth. The mask is made of light-colored wood with dark brown painted or stained areas. To the right, there is a vertical decorative border. The top part of the border is teal and blue with geometric patterns, resembling a feather or a stylized sun. The bottom part is yellow and orange with stylized flames and red, seed-like shapes.

Rapport de la directrice générale



Rapport de la directrice générale



Rapport du chef de la direction

Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la, She:kon

Chefs, aînés et autres délégués, bienvenue à l'Assemblée générale annuelle 2026 de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Cela fait près de deux ans que j'occupe les fonctions de chef de la direction de l'APN, et je continue de considérer ce poste comme un honneur et un privilège. Il s'agit d'une responsabilité importante qui consiste à travailler en collaboration avec tout le personnel pour permettre à l'APN de s'acquitter de son devoir de promouvoir les priorités des dirigeants des Premières Nations et de répondre aux besoins de nos communautés dans l'ensemble de l'Île de la Tortue. Tous ces efforts sont possibles grâce au milieu de travail stable et dynamique qui caractérise l'organisation.

Progrès réalisés au cours de l'année

Les douze derniers mois ont été occupés et productifs. Tout au long de l'année, nous avons organisé de nombreux forums sur divers sujets, qui ont réuni des dirigeants, des techniciens et d'autres représentants des Premières Nations dans le cadre d'un dialogue important. En réunissant des dirigeants et des représentants des Premières Nations de tout le pays, ces rassemblements ont renforcé notre rôle de facilitateur.

Au cours des premiers mois de 2026, nous avons tenu un ensemble de séances publiques (en ligne) avec des dirigeants des Premières Nations de tout le pays pour discuter de la planification de la prochaine Réunion des Premières Nations et des premiers ministres (RPNPM), provisoirement prévue à l'automne 2026. La haute direction de l'APN a assisté aux réunions d'organisations régionales des Premières Nations afin de renseigner les dirigeants et de recueillir leurs avis pour orienter la planification de la RPNPM. Pour les dirigeants des Premières Nations, cette réunion constitue une occasion historique de discuter avec le premier ministre et les premiers ministres provinciaux et territoriaux de nos priorités et de tracer une voie à suivre. L'APN continuera de soutenir les Chefs dans le cadre de ce processus.

L'un de mes principaux objectifs a été d'améliorer la communication entre le bureau national de l'APN et les dirigeants des Premières Nations. C'est la raison pour laquelle l'APN a récemment commencé à envoyer, par courriel, des bulletins d'information mensuels sur ses activités aux Chefs dans tout le Canada.

S'adapter à un contexte politique en évolution

L'APN continue de s'adapter à l'évolution des priorités nationales, tandis que le Canada s'efforce de renforcer son économie en réponse aux nouveaux défis nationaux et internationaux. Elle doit toujours être prête à relever ce type de défis et s'assurer en permanence que les priorités des Premières Nations sont non seulement entendues, mais aussi prises en compte dans les politiques et la planification nationales, et que nos droits, notre peuple et nos terres sont respectés. Cela est particulièrement important dans la réalisation de grands projets. Les Premières Nations doivent être présentes à la table dès le début en tant que partenaires à part entière – et non comme de simples « parties prenantes » ou des éléments ajoutés après coup.



Rapport de la directrice générale

Le rôle de l'APN

Il est essentiel que le chef de la direction de l'APN assume fidèlement le rôle fondamental de l'APN :

soutenir les Chefs et les communautés des Premières Nations — et non parler en leur nom. L'APN doit fournir de l'information et des analyses claires, opportunes et pertinentes sur les faits nationaux et régionaux afin de tenir les dirigeants et les citoyens des Premières Nations informés et de s'assurer qu'ils disposent de tous les renseignements nécessaires pour prendre des décisions concernant leurs communautés. Les Premières Nations sont les détentrices de droits, et non l'APN.

L'APN doit continuer de servir de tribune nationale, où les dirigeants des Premières Nations peuvent se réunir pour discuter de questions d'intérêt commun, chercher collectivement des solutions et échanger des pratiques exemplaires. Une APN forte et unie est un atout puissant pour toutes les Premières Nations, d'autant que l'unité sera plus importante que jamais dans les mois et années à venir.

Se tourner vers l'avenir

La tâche qui nous attend est immense, mais les possibilités le sont tout autant. Dotée d'une structure adéquate, de partenariats solides et d'un engagement à l'égard de la transparence, de l'inclusion et de la collaboration, l'APN peut soutenir encore plus efficacement les dirigeants des Premières Nations du Canada.

Je vous remercie pour votre confiance et votre leadership indéfectibles. Je compte continuer de diriger le Secrétariat de l'APN en faisant preuve d'intégrité, de détermination et d'un engagement profond à servir les dirigeants des Premières Nations et à promouvoir nos priorités communes. Je me réjouis à l'idée de vous voir tous à l'Assemblée générale annuelle de 2026.

Miigwech.

Andrew Bisson
Chef de la direction





Rapports des directions et des secteurs



Rapports des directions et des secteurs



Développement économique et infrastructures

La Direction du développement économique et des infrastructures renforce la compétence des Premières Nations en matière d'infrastructures, de pêche et de développement économique, tout en améliorant la mise en œuvre des programmes. Elle soutient la participation économique, protège les capacités économiques fondées sur les droits et favorise l'autonomie des Premières Nations afin de contribuer à réduire les écarts socioéconomiques et en matière d'infrastructures.

Principaux enjeux et travaux de la direction

Logement et infrastructures

Le Secteur du logement et des infrastructures travaille en étroite collaboration avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et le Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU) afin de combler le déficit d'infrastructures dans les communautés des Premières Nations et de faire progresser les mandats de l'APN en matière de gestion des urgences, de logement, d'infrastructures, d'eau potable et de lutte contre l'itinérance. Comblar le déficit d'infrastructures signifie garantir un accès équitable à l'eau potable, au logement et aux infrastructures essentielles, et remédier aux déficits de longue date qui ont un impact sur la santé et le bien-être, tout en soutenant des solutions menées par les Premières Nations et adaptées aux besoins des communautés.

Réalizations 2025-2026

Logement

Le Secteur a continué de plaider en faveur de l'intégration des priorités des Premières Nations dans les grandes initiatives fédérales en matière de logement, notamment l'agence Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes. À la suite de la présentation du projet de loi C-20, le Secteur a identifié des lacunes critiques concernant la représentation des Premières Nations, la reconnaissance de leurs droits et le financement fondé sur les distinctions, ce qui a donné lieu à des mémoires et des recommandations officielles adressés au Parlement. Le Secteur a également lancé un microsite dédié au projet de loi C-20 afin de soutenir la mobilisation et le plaidoyer des Premières Nations. Le Secteur a également fait avancer les mises à jour de la Stratégie sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations à l'approche de son dixième anniversaire, a collaboré avec ses partenaires fédéraux à l'élaboration de la Stratégie sur le logement autochtone et au renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement afin de plaider en faveur d'une consultation transparente et fondée sur les distinctions des Premières Nations, tout en poursuivant son action pour garantir que les initiatives fédérales en matière de logement incluent la représentation des Premières Nations, la reconnaissance de leurs droits et des investissements spécifiques dans le logement.





Rapports des directions et des secteurs

Principales résolutions

- Résolution 10/2025, *Garantir des niveaux adéquats et équitables de financement du logement social*
- Résolution 60/2022, *Participation des Premières Nations à la stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique*
- Résolution 57/2018, *Stratégie nationale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes*

Itinérance

Le Secteur travaille en étroite collaboration avec le ministère fédéral du Logement, des Infrastructures et des Collectivités (LICC) afin de veiller à ce que les points de vue des Premières Nations soient pris en compte dans la gestion et le renouvellement du volet « distinctions des Premières Nations » du programme « Vers un chez-soi ». Grâce à la création d'un sous-comité sur l'itinérance, le Secteur a favorisé le partage d'informations, la participation au renouvellement du programme et l'élaboration de recommandations reflétant les priorités des Premières Nations pour les futurs programmes de lutte contre l'itinérance. Le Secteur a également participé à l'évaluation par LICC des volets autochtones de « Vers un chez-soi » afin d'apporter une contribution spécifique aux Premières Nations concernant la conception future du programme et les approches de financement. Il a aussi fait avancer la recherche sur l'itinérance chez les anciens combattants des Premières Nations afin de soutenir le plaidoyer en faveur de soutiens et de ressources plus ciblés et adaptés à la culture; et il a plaidé en faveur du renouvellement du programme « Vers un chez-soi » au-delà de 2028 d'une manière qui reflète les priorités des Premières Nations et les approches fondées sur les distinctions.

Principales résolutions

- Résolution 75/2023, *Approbation et mise en œuvre d'un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance*

Infrastructures

Le Secteur a continué à faire avancer le plaidoyer visant à combler le déficit d'infrastructures des Premières Nations en publiant le rapport « Comblant le déficit d'infrastructures d'ici à 2030 2.0 » — une mise à jour du rapport « Comblant le déficit d'infrastructures » de 2023. Le rapport « Comblant le déficit d'infrastructures d'ici à 2030 2.0 » de 2026 estime que le montant nécessaire pour répondre aux besoins croissants en matière d'infrastructures, de logement, d'approvisionnement en eau et d'infrastructures communautaires est passé de 349,2 milliards de dollars à 376,1 milliards de dollars sur une période de dix ans. Le rapport préconise une approche coordonnée et à long terme en matière d'investissement dans les infrastructures, de gouvernance et d'édification des Nations. Le Secteur a également organisé le Sommet sur l'économie et les infrastructures de 2026 les 2 et 3 mars 2026, qui s'est concentré sur la promotion des priorités des Premières Nations en matière de développement économique, de logement et d'infrastructures, tout en explorant des modèles de financement alternatifs et des opportunités innovantes dans le domaine des infrastructures afin de soutenir la croissance économique et la participation des Premières Nations.



Rapports des directions et des secteurs

Principales résolutions

- Résolution 09/2022, *Soutien ciblé pour améliorer la protection contre les incendies des Premières Nations*
- Résolution 26/2021, *Soutien à l'élimination du déficit d'infrastructures d'ici 2030*

Eau et eaux usées

Le Secteur a continué à militer en faveur d'un renouvellement de la législation relative à l'eau sur les territoires des Premières Nations après que le projet de loi C-61, intitulé *Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations*, est mort au feuillet à la suite de la prorogation du Parlement en janvier 2025. S'appuyant sur les mandats confiés par les Premières Nations-en-Assemblée, le Secteur a intensifié ses efforts de plaidoyer axés sur la réintroduction de ce projet de loi. Le Secteur a organisé une série de webinaires virtuels pendant la période des élections fédérales de 2025 afin d'interpeller les partis fédéraux sur leur engagement à réintroduire la législation relative à l'eau des Premières Nations; a poursuivi son action de plaidoyer après les élections par le biais de réunions et de correspondance avec le premier ministre Mark Carney et la ministre Mandy Gull-Masty, appelant à la proposition immédiate d'un nouveau projet de loi sur l'eau des Premières Nations conforme aux priorités précédemment identifiées par celles-ci; et a organisé des séances stratégiques avec les coordinateurs régionaux de l'eau afin de déterminer les priorités régionales et de renforcer la coordination des efforts de plaidoyer régionaux et nationaux liés à la législation et aux politiques en matière d'eau et d'eaux usées.

Principales résolutions

- Résolution 43/2024, *Projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations*
- Résolution 47/2023, *Projet de loi fédérale sur l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations*

Gestion des urgences

Le Secteur a continué à faire avancer le plaidoyer visant à combler le déficit d'infrastructures des Premières Nations en publiant le rapport « Comblant le déficit d'infrastructures d'ici à 2030 2.0 » — une mise à jour du rapport « Comblant le déficit d'infrastructures » de 2023. Le rapport « Comblant le déficit d'infrastructures d'ici à 2030 2.0 » de 2026 estime que le montant nécessaire pour répondre aux besoins croissants en matière d'infrastructures, de logement, d'approvisionnement en eau et d'infrastructures communautaires est passé de 349,2 milliards de dollars à 376,1 milliards de dollars sur une période de dix ans. Le rapport préconise une approche coordonnée et à long terme en matière d'investissement dans les infrastructures, de gouvernance et





Rapports des directions et des secteurs

d'édification des Nations. Le Secteur a également organisé le Sommet sur l'économie et les infrastructures de 2026 les 2 et 3 mars 2026, qui s'est concentré sur la promotion des priorités des Premières Nations en matière de développement économique, de logement et d'infrastructures, tout en explorant des modèles de financement alternatifs et des opportunités innovantes dans le domaine des infrastructures afin de soutenir la croissance économique et la participation des Premières Nations.

Principales résolutions

- Résolution 09/2022, *Soutien aux négociations multilatérales des Premières Nations et à la mise en œuvre de la gestion des urgences*
- Résolution 26/2021, *Soutien aux Premières Nations par l'intermédiaire du Conseil national autochtone de la sécurité-incendie*

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

La voie à suivre nécessite une approche coordonnée et fondée sur les droits dans les domaines du développement économique, du logement et des infrastructures, ainsi que des pêches, afin de faire progresser la compétence des Premières Nations et de combler les lacunes de longue date. Ce travail doit aller au-delà des processus menés par le gouvernement fédéral pour s'orienter vers une véritable élaboration conjointe avec les Premières Nations en tant que partenaires à part entière. Les priorités comprennent l'obtention d'un financement durable et à long terme, le renforcement du contrôle des Premières Nations sur les programmes et les services, et le soutien à des solutions menées par les communautés qui reflètent les besoins et les priorités des communautés locales. En harmonisant les efforts entre les différents secteurs, la Direction continuera à faire progresser la réconciliation économique, à améliorer les résultats en matière d'infrastructures et de logement, et à soutenir le bien-être général et l'autodétermination des communautés des Premières Nations.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur du développement économique

Le Secteur du développement économique, dont les travaux sont mandatés par les Premières Nations-en-Assemblée et orientés par le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) et le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR), s'occupe de sept domaines prioritaires : les ressources naturelles, la connectivité, le commerce international, l'approvisionnement, le marché du travail, la gestion des terres et la nouvelle relation financière.

Réalisations en 2025-2026

Ressources naturelles

L'Assemblée des Premières Nations (APN) appuie l'élaboration d'une stratégie sur les minéraux critiques des Premières Nations. Les 10 et 11 février 2026, elle a tenu son deuxième Forum national sur les ressources naturelles sur les territoires visés par le Traité n° 7 de la Confédération des Pieds-Noirs, des Premières Nations des Îethka Nakoda Wîcastabi et de la nation des Tsuut'ina. Plus de 500 personnes se sont réunies pour promouvoir la souveraineté, la participation économique et la gestion responsable de l'environnement des Premières Nations dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et de la foresterie.

Principales résolutions

- Résolution 56/2025, *Stratégie sur les minéraux critiques dirigée par les Premières Nations*
- Résolution 72/2023, *Organisation d'approvisionnement des Premières Nations et Cadre national de partage des avantages*
- Résolution 70/2023, *Soutien aux droits inhérents et issus de traités concernant l'exonération fiscale et tarifaire*

Connectivité

Compte tenu de la transition sociétale vers les technologies en ligne et les environnements numériques, il est essentiel d'équiper les Premières Nations d'une connectivité Internet solide et stable. L'APN continue de plaider pour une connectivité accrue, un accès élargi au spectre et des sources de financement propres aux Premières Nations afin de faciliter l'accès à Internet. L'APN a soumis des réponses aux appels à commentaires sur les questions stratégiques lancés par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Dans le cadre du programme Net Good de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI), l'APN prépare un rapport d'évaluation des licences de spectre des Premières Nations afin de recommander des processus d'octroi de licences de spectre qui respectent les droits des Premières Nations.





Rapports des directions et des secteurs

Principales résolutions

- Résolution 08/2023, *Soutien gouvernemental à la souveraineté des Premières Nations en matière de connectivité numérique et de spectre*
- Résolution 30/2021, *Programmes gouvernementaux d'aide au revenu et connectivité numérique des Premières Nations*

Commerce international

L'APN continue de demander un accès élargi aux marchés mondiaux et entre nations pour les biens et services des Premières Nations en plaidant pour l'inclusion de chapitres sur les exceptions générales en faveur des peuples autochtones dans les accords commerciaux et d'investissement ainsi qu'un soutien accru aux entreprises des Premières Nations. En mars 2026, la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak a assisté au 2026 Reservation Economic Summit du National Center for American Indian Enterprise Development (NCAIED), où la Déclaration APN-NCAI a été renouvelée. Cette réaffirmation a renforcé le partenariat transfrontalier entre les Premières Nations et les nations amérindiennes.

Principales résolutions

- Résolution 07/2025, *Promotion du commerce et de l'économie des Premières Nations grâce à une stratégie commerciale pour les Premières Nations*
- Résolution 08/2025, *Promouvoir le commerce entre nations*

Approvisionnement

L'APN a participé aux activités du comité directeur de l'Organisation des marchés publics des Premières Nations jusqu'à la constitution en société de la First Nations Procurement Authority (FNPA), le 1^{er} mai 2025. Elle occupe désormais un siège d'observateur au conseil d'administration de la FNPA et continue de plaider pour un soutien opérationnel. En mai 2025, la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak a participé au Forum national sur la prospérité de la NACCA, soulignant le rôle de l'approvisionnement dans la croissance économique des Premières Nations et la nécessité de renforcer la participation des Premières Nations dans les marchés publics fédéraux.

Principales résolutions

- Résolution 72/2023, *Organisation d'approvisionnement des Premières Nations et Cadre national de partage des avantages*





Rapports des directions et des secteurs

Marché du travail

Les 17 et 18 septembre 2025, l'APN a tenu sa réunion annuelle en présentiel des signataires d'ententes du programme de Formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) des Premières Nations. Un événement spécial de reconnaissance a été organisé pour célébrer les réalisations des personnes et des organisations signataires d'ententes du programme de FCEA des Premières Nations qui font progresser l'emploi et la formation parmi les Premières Nations au Canada.

En septembre 2025, l'APN a terminé une analyse de rentabilité de l'Initiative sur le marché du travail (IMT), demandant un financement permanent pour faire évoluer le projet pilote d'information sur le marché du travail des Premières Nations vers un programme national de la FCEA entièrement financé. Le projet pilote prend fin le 31 mars 2026. L'analyse de rentabilité de l'IMT propose un financement annuel de 65,68 millions de dollars, comprenant une indexation de 2 % à compter de 2026.

Au début de l'année 2026, l'APN a organisé des séances de mobilisation régionales sur la Loi sur l'équité salariale dans tout le pays afin de recueillir le point de vue des Premières Nations sur la manière dont cette loi pourrait les concerner.

Principales résolutions

- Résolution 48/2021, *Occupations traditionnelles et économies traditionnelles*
- Résolution 74/2023, *Équité salariale pour les Premières Nations*
- Résolution 64/2024, *Information sur le marché du travail des Premières*

Gestion des terres

L'APN a travaillé dans les domaines des revendications particulières, des ajouts aux réserves (AR) et de la reconnaissance fédérale avec des dirigeants et des techniciens des Premières Nations. Elle a demandé une augmentation du financement de la recherche sur les revendications particulières, notamment dans le cadre de ses propositions prébudgétaires et de son plaidoyer budgétaire. Conformément au mandat qui lui a été confié, elle a assuré ses fonctions dans la refonte de la politique sur les AR, notamment par l'intermédiaire du Comité consultatif technique sur les AR de Relations avec la Couronne et Affaires du Nord Canada. Cette année, elle a mené à bien un travail conjoint avec les Premières Nations concernées et Services aux





Rapports des directions et des secteurs

Autochtones Canada, qui portait sur la reconnaissance fédérale des Premières Nations sans terres et sans bande. Ce travail a abouti à des rapports conjoints « Ce que nous avons entendu » et à une présentation devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Principales résolutions

- Resolution 70/2024, *Full Involvement of First Nations in Additions to Reserve Re-Design*
- Resolution 57/2025, *Condemning Canada's Specific Claims Research Funding Cuts*
- Résolution 59/2025, *Orientation stratégique en matière de restitution des terres et d'indemnisation*

Nouvelle relation financière

Élaborée conjointement avec Services aux Autochtones Canada et le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la subvention au titre de la nouvelle relation financière a élargi les critères d'admissibilité pour inclure les conseils tribaux et les autorités sanitaires. En mai 2026, 191 Premières Nations et organisations de de prestation de services s'étaient inscrites. En 2025, la subvention a permis de verser 101,6 millions de dollars supplémentaires aux Premières Nations participantes.

Principales résolutions

- Résolution 45/2023, *Soutien aux Premières Nations en vue d'obtenir des fonds pour leurs membres vivant hors réserve*
- Résolution 46/2023, *Soutien à l'augmentation du financement des conseils tribaux*
- Résolution 37/2024, *Soutien à un financement suffisant, prévisible et durable pour les Premières Nations*

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Dans un contexte d'incertitude géopolitique croissante, ces domaines prioritaires deviennent encore plus urgents. Le Secteur du développement économique continuera de promouvoir les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée et de soutenir les Premières Nations dans l'affirmation de leurs droits et de leur autodétermination.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur du logement et des infrastructures

Le Secteur du logement et des infrastructures travaille avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et le Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU) afin de combler le manque d'infrastructures dans les communautés des Premières Nations et de réaliser les mandats relatifs à la gestion des urgences, au logement, aux infrastructures, à l'eau potable et à l'itinérance. Combler le manque d'infrastructures signifie garantir un accès équitable à l'eau potable, au logement et aux infrastructures essentielles et remédier aux carences de longue date qui touchent la santé et le bien-être, tout en favorisant l'adoption de solutions dirigées par les Premières Nations et adaptées aux besoins des communautés. Cela consiste à adopter des stratégies de lutte contre l'itinérance fondées sur les distinctions et adaptées à la culture. Le travail du Secteur relatif à la gestion des urgences améliore la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, dans le but de protéger les communautés contre les risques liés au climat et aux infrastructures. Il fournit également un soutien administratif au Conseil des femmes de l'APN.

Réalizations en 2025-2026

Logement

Le Secteur a continué de plaider pour l'intégration des priorités des Premières Nations dans les grandes initiatives fédérales en matière de logement, notamment le programme Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Après la présentation du projet de loi C-20, le Secteur a mis en évidence des lacunes importantes concernant la représentation des Premières Nations, la reconnaissance de leurs droits et un financement fondé sur les distinctions, ce qui a donné lieu à des propositions et à des recommandations officielles adressées au Parlement. Le Secteur a lancé un microsite Web consacré au projet de loi C-20 afin de soutenir la mobilisation et le plaidoyer des Premières Nations.

Le Secteur a fait progresser les mises à jour de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations à l'approche de son dixième anniversaire et a mobilisé les partenaires fédéraux autour de la Stratégie en matière de logement pour les Autochtones et du renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement, tout en mettant l'accent sur une participation transparente et fondée sur les distinctions ainsi que sur des investissements consacrés au logement des Premières Nations. Le Secteur continue de demander un financement adéquat et équitable par l'intermédiaire du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Principales résolutions

- Résolution 60/2022, *Participation des Premières Nations à la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique*
- Résolution 10/2025, *Garantir des niveaux adéquats et équitables de financement du logement social*



Rapports des directions et des secteurs

Itinérance

Le Secteur travaille avec le ministère fédéral du Logement, des Infrastructures et des Collectivités (LIC) pour s'assurer que les points de vue des Premières Nations façonnent l'administration et le renouvellement du volet Vers un chez-soi consacré aux Premières Nations, qui est fondé sur les distinctions. Par l'intermédiaire d'un Sous-Comité sur l'itinérance, le Secteur a facilité la diffusion d'informations, la participation au renouvellement du programme et la formulation de recommandations inspirées par les Premières Nations pour de futurs programmes de lutte contre l'itinérance. Le Secteur a participé à l'évaluation par LIC des volets autochtones de Vers un chez-soi afin d'apporter une contribution propre aux Premières Nations à la conception future de programmes et d'approches de financement. Il a également fait progresser la recherche sur l'itinérance parmi les anciens combattants des Premières Nations afin d'étayer un plaidoyer visant à obtenir des soutiens et des ressources plus ciblés et adaptés à la culture. Il a aussi plaidé pour le renouvellement de Vers un chez-soi au-delà de 2028, conformément aux priorités et aux approches fondées sur les distinctions des Premières Nations.

Principales résolutions

- Résolution 75/2023, *Approbation et mise en œuvre d'un plan d'action national des Premières Nations contre l'itinérance*

Infrastructures

Le Secteur intensifie ses efforts de plaidoyer pour combler le manque d'infrastructures des Premières Nations en publiant *Comblar le manque d'infrastructures 2.0*, une mise à jour du rapport de 2023. Selon le rapport de 2026, les investissements nécessaires pour répondre aux besoins croissants en matière d'infrastructures, de logement, d'approvisionnement en eau et d'infrastructures communautaires sont passés de 349,2 milliards de dollars à 376,1 milliards de dollars en dix ans. Il préconise une stratégie coordonnée et à long terme en matière d'investissements dans les infrastructures, de gouvernance et d'édification des nations.

Le Secteur a également renforcé les communications sur la nécessité de combler le manque d'infrastructures afin de soutenir le plaidoyer concernant le budget fédéral et de sensibiliser l'opinion publique au manque d'infrastructures. Il a analysé les répercussions de l'inflation, des contraintes exercées sur la chaîne d'approvisionnement et des droits de douane sur le coût des infrastructures et la réalisation des projets des Premières Nations. Il a organisé un ensemble de webinaires sur la Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies afin d'encourager la mise en œuvre, la mobilisation et l'échange de connaissances sur les priorités en matière de protection contre les incendies. Il a aussi plaidé pour le renouvellement de cette stratégie et un soutien continu à l'application Fire and Life Safety.





Rapports des directions et des secteurs



Principales résolutions

- Résolution 26/2021, *Soutien à l'élimination du déficit d'infrastructures d'ici 2030*
- Résolution 09/2022, *Soutien ciblé pour améliorer les services de protection contre l'incendie des Premières Nations*

Eau et eaux usées

Le Secteur a plaidé pour une nouvelle législation sur l'eau destinée aux Premières Nations, après la mort au feu du projet de loi C-61, *Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations*, à la suite de la prorogation du Parlement, en janvier 2025. Le Secteur s'est attaché à obtenir la nouvelle présentation d'une législation similaire, inspirée du projet de loi C-61, par l'intermédiaire de lettres et de réunions avec le premier ministre Mark Carney et la ministre Mandy Gull-Masty. Il a également organisé des séances stratégiques avec les coordonnateurs régionaux de l'eau afin d'établir des priorités régionales et de renforcer les efforts coordonnés de plaidoyer aux niveaux régional et national concernant la législation et les politiques relatives à l'approvisionnement en eau et aux eaux usées.

Principales résolutions

- Résolution 43/2024, *Projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations*
 - Résolution 47/2023, *Projet de loi fédérale sur l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations*
- Legislation

Gestion des urgences

Le Secteur a fait progresser le plaidoyer et la coordination consacrés à la gestion des urgences des Premières Nations grâce aux réunions du Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU), tenues en octobre 2025 et mars 2026. Ces rencontres ont permis d'affiner les priorités du plaidoyer en vue de discussions fédérales-provinciales-territoriales et de renforcer la collaboration entre les dirigeants des Premières Nations, les partenaires de la gestion des urgences et les organismes clés en préparation de la saison des urgences de 2026. Le Secteur a également plaidé pour une répartition équitable des fonds destinés à la gestion des urgences des Premières Nations, une plus grande reddition de compte des fournisseurs de services intervenant dans les communautés des Premières Nations et des mesures visant à combler les manques systémiques qui limitent la mobilisation et la reconnaissance des moyens de gestion des urgences des Premières Nations. D'autres mesures de plaidoyer ont porté sur l'augmentation des investissements dans les moyens de gestion des urgences des Premières Nations (par exemple les pompiers forestiers) et l'assurance que les dirigeants des Premières Nations soient inclus dans les opérations d'urgence et les centres de coordination.

Principales résolutions

- Résolution 32/2025, *Soutien aux négociations multilatérales des Premières Nations et à la mise en œuvre de la gestion des urgences*
- Résolution 31/2025, *Soutien aux Premières Nations par l'intermédiaire du Conseil national autochtone de la sécurité-incendie*



Rapports des directions et des secteurs

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l’avenir :

Une approche coordonnée et fondée sur les droits, qui s’applique au développement économique, au domaine du logement et des infrastructures et aux pêches, est nécessaire pour faire progresser la compétence des Premières Nations et combler les manques de longue date. Cet effort nécessite de passer des processus dirigés par le gouvernement fédéral à un véritable processus d’élaboration et de rédaction conjointes avec les Premières Nations, en tant que partenaires à part entière. Les priorités de premier plan sont l’obtention d’un financement durable et à long terme, le renforcement du contrôle exercé par les Premières Nations sur les programmes et services et l’apport d’un soutien aux solutions dirigées par les communautés, qui correspondent aux besoins et aux priorités locales. En harmonisant les efforts entre les secteurs, la direction générale continuera de faire progresser la réconciliation économique, d’améliorer les résultats dans le domaine du logement et des infrastructures et de contribuer au bien-être général et à l’autodétermination des communautés des Premières Nations.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur des pêches

L'APN défend les pêches des Premières Nations fondées sur les droits et promeut la compétence, la gouvernance et la gestion des Premières Nations dans les processus législatifs, les programmes et les politiques fédéraux. Ce travail de plaidoyer fondamental est guidé par le Comité national des pêches.

Réalisations en 2025-2026

Examen quinquennal de la Loi sur les pêches

À l'automne 2025, le Comité permanent des pêches et des océans (FOPO) de la Chambre des communes a repris son examen de la *Loi sur les pêches*. L'APN a répondu par un témoignage oral en novembre 2025 et présenté un mémoire technique à l'appui de la résolution 22/2024.

Le mémoire de l'APN proposait des modifications législatives pour aligner la *Loi sur les pêches* sur les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et des décisions importantes de la Cour suprême, notamment les affaires Sparrow (1990) et Marshall (1999). Ces modifications renforceraient les obligations de la ministre des Pêches de respecter et protéger les droits des Premières Nations en vertu de l'article 35 dans les décisions prises en vertu de la *Loi*. L'APN continue de demander la reconnaissance de la compétence, de la gouvernance et de la gestion des pêches des Premières Nations.

L'APN a également écrit à la ministre des Pêches et à la secrétaire d'État (Nature) pour leur demander une réunion en mai 2026 afin d'aborder ces sujets directement.

- Résolution clé : 22/2024, *Examen quinquennal 2024 de la Loi sur les pêches en vue d'assurer sa cohérence avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED)

Les pêcheurs de poissons d'eau douce des Premières Nations entretiennent une relation de longue date avec l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). Bien que les Premières Nations constituent le plus grand groupe de vendeurs à l'OCPED, elles ont toujours été sous-payées pour leur travail et leurs prises. En avril 2024, l'annonce du gouvernement fédéral de son intention de se désengager de l'OCPED a créé une occasion majeure pour les Premières Nations de passer de la vente de leurs prises à l'OCPED à la possession et à la gestion de celui-ci.

L'APN milite depuis longtemps pour la protection des moyens de subsistance liés à la récolte, le renforcement de la gouvernance des Premières Nations dans les secteurs aquatiques et l'élargissement d'une participation économique significative dans les chaînes de valeur des ressources. Ces principes visent à soutenir le consortium dirigé par les Premières Nations qui cherche à acheter et gérer l'OCPED. Les Premières Nations doivent participer à tout processus de réforme ou de vente de l'OCPED. Ainsi, l'APN a appuyé les dispositions clés du projet de loi C-15 (45-1), *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2025*, qui a autorisé la cession et dissolution de l'OCPED en tant que société d'État. Bien que le processus de cession demeure confidentiel, une décision concernant le soumissionnaire retenu est attendue à l'été ou à l'automne 2026. L'APN poursuit le dialogue et continue d'apporter son soutien.



Rapports des directions et des secteurs

- Résolution clé : 20/2024, *Inclusion des Premières Nations dans la transformation de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce*

Groupe de travail technique sur le Plan de protection des océans

L'APN continue d'appuyer la résolution 21/2024, qui guide sa participation au sein du Groupe de travail technique (GTT) sur le Plan de protection des océans (PPO) avec Transports Canada et la Garde côtière canadienne. Les travaux du GTT comprennent l'élaboration d'un rapport intitulé « Ce que nous entendons », qui est fondé sur les commentaires des Premières Nations, de représentants fédéraux et d'autres parties prenantes concernant leurs expériences avec le PPO et ses approches de partenariat.

Le GTT a tenu son premier atelier à Ottawa en janvier 2026 avec des représentants des Premières Nations dans le but d'évaluer la qualité des partenariats avec le gouvernement du Canada dans le cadre du PPO. Un deuxième atelier est prévu en juin 2026. Dans le cadre de ce travail, l'APN continuera de travailler avec les Premières Nations et les parties prenantes concernées et intéressées afin de s'assurer que les points de vue des Premières Nations orientent les initiatives en cours du PPO.

- Résolution clé : 21/2024, *Inclusion continue des Premières Nations dans le Plan de protection des océans du Canada et la planification des urgences en matière de sécurité maritime*

Conclusion – Voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Le Comité national des pêches (CNP) a élaboré le Plan stratégique 2026-2028. Il concevra aussi un plan de travail, assorti d'indicateurs, pour appuyer ses orientations stratégiques. Certaines s'inscrivent déjà dans des résolutions existantes, tandis que d'autres ouvrent la voie à de nouvelles résolutions et à d'autres orientations du CNP. Dans le cycle de planification en cours, le CNP continue d'affiner son mandat de manière pragmatique, avec le soutien de l'APN, afin de s'adapter à un contexte politique en constante évolution.

L'APN est déterminée à demander des investissements pour une compétence, une gouvernance et une gestion communes des pêches du Canada. Elle participe régulièrement aux audiences des comités parlementaires et aux réunions avec des membres du Cabinet afin de rappeler la nécessité d'augmenter les ressources consacrées à la conservation des poissons et à la protection de leur habitat.

Compte tenu du renouvellement de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique et du nouveau financement de la Stratégie nationale du Canada pour assurer l'avenir du saumon atlantique, l'APN continuera de travailler avec des organisations d'optique commune pour demander un financement directement versé aux Premières Nations qui déploient des efforts de rétablissement, de conservation et de protection de l'habitat du saumon.





Rapports des directions et des secteurs



Direction de l'environnement, de l'eau et de la justice

La Direction de l'environnement, de l'eau et de la justice (EEJ) de l'APN honore la souveraineté et l'autodétermination des Premières Nations en défendant les connaissances et les valeurs de ces dernières, qui sont au cœur de toutes les relations au sein de la Création. Agissant dans le cadre des mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée, la Direction EEJ apporte son soutien pour faire progresser la protection des terres et des eaux tout en plaidant en faveur des réformes systémiques de la justice nécessaires au bien-être des citoyens des Premières Nations. L'APN préconise une approche holistique de la prospérité des Premières Nations, tout en défendant les droits inhérents des générations présentes et futures.

Principaux enjeux et travaux de la Direction

La relation entre les Premières Nations et l'environnement repose sur le principe de réciprocité. Les Premières Nations assument leurs responsabilités envers les eaux, les terres et tous les êtres vivants par l'exercice de leurs droits inhérents, de leur compétence et de leur gouvernance. Guidée par les systèmes de connaissances des Premières Nations et les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée, la Direction EEJ mène des initiatives stratégiques de plaidoyer, de réforme des politiques et de renforcement des capacités afin de soutenir la protection des terres et des eaux, de renforcer la gouvernance des Premières Nations et de faire progresser la réforme systémique de la justice.

Pour mener à bien ce mandat, l'APN poursuit cinq objectifs interdépendants :

1. Promouvoir une réforme législative qui reconnaît et défend les droits inhérents, issus des traités et protégés par la Constitution des Premières Nations, et qui affirme la compétence des Premières Nations sur leurs terres, leurs eaux et leurs systèmes de gouvernance.
2. Plaider en faveur de mécanismes de financement équitables, durables et directs qui permettent aux Premières Nations d'exercer leur compétence et de mettre en œuvre leurs priorités en matière d'environnement, d'eau et de justice.
3. Promouvoir des solutions politiques dirigées par les Premières Nations pour pallier les inégalités environnementales, sociales et liées à la justice, et qui soutiennent les priorités communautaires autodéterminées.
4. Intégrer des approches fondées sur les droits dans l'ensemble des processus fédéraux afin de garantir que les priorités, le leadership et le pouvoir décisionnel des Premières Nations se reflètent dans l'élaboration des politiques, des programmes et des lois.
5. Soutenir le leadership et la gouvernance des Premières Nations en matière de gestion des terres, des eaux et de promotion de la justice, de sécurité publique et de bien-être communautaire par le biais d'approches menées par les nations.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur de l'environnement

Guidé par les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée, le Secteur de l'environnement fait progresser les priorités des Premières Nations dans quatre domaines clés : l'action climatique, la conservation et la biodiversité, la santé environnementale et l'évaluation d'impact.

Réalisations en 2025-2026

Les principales réalisations sont notamment les suivantes :

- Poursuite du développement de la trousse d'outils « Optique climatique nationale » grâce à une série de webinaires nationaux auxquels ont participé des représentants des Premières Nations.
- Facilitation de discussions bilatérales dans le cadre de l'Initiative de plaidoyer des Premières Nations pour un plan de gestion des produits chimiques afin de faire progresser les priorités des Premières Nations en matière de gestion des produits chimiques par le gouvernement fédéral.
- Organisation du premier rassemblement national sur la conservation à Membertou, en Nouvelle-Écosse, réunissant près de 300 praticiens des Premières Nations en matière de conservation afin de renforcer la collaboration et de soutenir la conservation dirigée par les Premières Nations.
- Soutien au leadership et à la participation des Premières Nations à la 30^e Conférence des Parties (COP 30) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au Brésil.
- Organisation d'un atelier national sur la maladie débilitante chronique (MDC) et la santé de la faune, réunissant des gardiens du savoir, des jeunes, des chasseurs et des experts techniques afin de partager des points de vue et d'élaborer des ressources en matière de communication.

Action climatique des Premières Nations

L'APN a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le climat par le biais d'activités de mobilisation soutenant l'élaboration de la trousse d'outils « Optique climatique des Premières Nations ». La planification est en cours en vue du 4^e Rassemblement national sur le climat, qui se tiendra en octobre 2026 à Hamilton, en Ontario.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) s'est réuni en 2025-2026, notamment pour dialoguer avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. L'APN continue également de suivre la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Programme de leadership climatique des Premières Nations.

Afin de soutenir la participation des Premières Nations à la COP 30, l'APN a élaboré et publié le document de position intitulé « *Placer l'autodétermination des Premières Nations au cœur de l'action transformatrice pour le climat lors de la COP 30* ». Guidée par ce travail, l'APN a plaidé en faveur d'un accès direct au financement en



Rapports des directions et des secteurs

faveur du climat, d'engagements plus fermes en matière de droits de la personne dans les accords internationaux sur le climat et d'une plus grande reconnaissance du leadership des Premières Nations au sein des processus de la CCNUCC.

- Principale résolution : 36/2023, *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*

Conservation et biodiversité

L'APN a continué de promouvoir le leadership des Premières Nations en matière de conservation et de biodiversité par le biais d'un plaidoyer politique, de sensibilisation et de soutien à des approches de financement fondées sur les distinctions.

Le premier Rassemblement national sur la conservation a renforcé la collaboration entre les professionnels de la conservation des Premières Nations et a mis en lumière des initiatives de gestion responsable menées avec succès par les Premières Nations. L'APN a également organisé la cinquième réunion de la Table sur la nature des Premières Nations, axée sur le financement à long terme de la conservation et le soutien aux initiatives de conservation dirigées par les Premières Nations.

L'APN a fait progresser les travaux liés à la maladie débilitante chronique et aux questions plus générales de santé de la faune grâce à sa collaboration avec les Premières Nations, les partenaires fédéraux et le groupe de travail sur la maladie débilitante chronique, notamment par l'élaboration d'un document de position sur cette maladie et l'organisation d'un atelier national sur la santé de la faune.

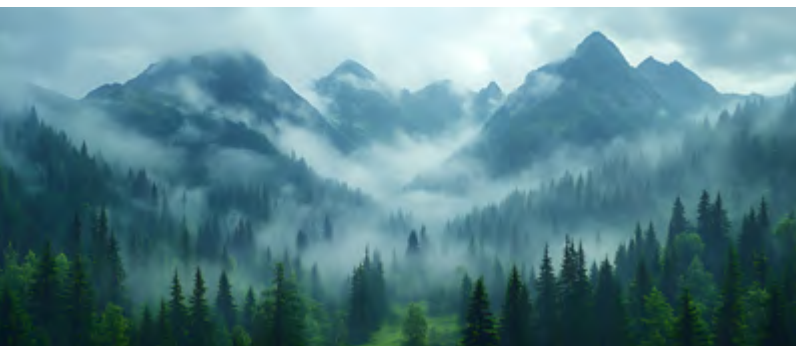
- Principale résolution : 53/2025, *Soutien à un partenariat international avec les peuples autochtones sur une action conjointe en faveur du climat et de la biodiversité*

Santé environnementale

L'APN a poursuivi son plaidoyer en faveur du renforcement des mesures de protection de la santé environnementale et de l'influence des Premières Nations au sein des systèmes réglementaires fédéraux.

Dans le cadre de l'Initiative de plaidoyer des Premières Nations pour un plan de gestion des produits chimiques, l'APN a réuni un cercle d'experts afin d'examiner les processus fédéraux de gestion des produits chimiques et de soutenir le plaidoyer en cours en faveur d'un mécanisme bilatéral permanent avec le Canada.

L'APN a également participé à la Table conjointe sur la gestion des déchets des Premières Nations afin de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de réglementation, tout en contribuant à l'élaboration d'un cadre stratégique fédéral d'évaluation d'impact sur la santé. D'autres actions de plaidoyer ont porté sur





Rapports des directions et des secteurs

la mise en œuvre du droit à un environnement sain et l'élaboration d'une stratégie nationale de justice environnementale, en mettant l'accent sur les effets cumulatifs et l'intégration des systèmes de connaissances des Premières Nations dans les processus décisionnels fédéraux.

- Principale résolution : 26/2024, *Assurer la participation des Premières Nations à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain et d'une stratégie en matière de justice environnementale*

Évaluation d'impact des grands projets

L'APN a poursuivi son engagement auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada afin de soutenir la participation des Premières Nations à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation, conformément à la résolution 95/2024.

Cet engagement s'est traduit par des contributions concernant les accords de coopération provinciaux et des discussions en cours sur les modifications apportées aux processus fédéraux d'examen des grands projets, notamment la création du Bureau des grands projets. L'APN continue de suivre ces développements et de plaider en faveur d'approches qui respectent les droits, la compétence et le pouvoir décisionnel des Premières Nations.

- Principale résolution : 95/2024, *Leadership des Premières Nations dans le cadre des évaluations d'impact*

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'APN continuera de plaider en faveur du leadership des Premières Nations dans les domaines de l'action climatique, de la conservation, de la santé environnementale et des processus d'évaluation d'impact.

Les priorités clés comprennent la participation aux discussions internationales sur la biodiversité, notamment à la COP17 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, la promotion d'un financement de la conservation fondé sur les distinctions, le renforcement du leadership des Premières Nations dans les initiatives relatives aux produits chimiques, à la gestion des déchets et à la justice environnementale, ainsi que la garantie que les processus fédéraux d'évaluation d'impact et d'examen des grands projets respectent les droits, la compétence et les systèmes de connaissances des Premières Nations.

L'APN continuera de promouvoir des approches dirigées par les Premières Nations pour passer de la simple consultation à la prise de décision et à l'autodétermination, en veillant à ce que les cadres de gouvernance environnementale soutiennent les responsabilités des Premières Nations envers les terres, les eaux et les générations futures.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur de l'eau

Eau : L'APN plaide pour une gestion responsable de l'eau par les Premières Nations en veillant à ce que les politiques, les lois, les programmes et les initiatives touchant les eaux reflètent les droits, les priorités, les systèmes de connaissances et la gouvernance des Premières Nations. Sous la direction du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCACE), les travaux du secteur de l'eau sont axés sur trois domaines prioritaires : la conservation marine et la biodiversité, la protection de l'eau douce et les objectifs de développement durable (ODD).

Réalisations en 2025-2026

Conservation marine et biodiversité

L'APN a renforcé le leadership des Premières Nations en matière de conservation marine par le biais de son plaidoyer politique, d'initiatives de renforcement des capacités et de la participation à des processus nationaux et internationaux.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Identification des actions prioritaires pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de 2023 de l'APN sur les aires marines protégées et de conservation autochtones (APCA marines) et favoriser l'alignement avec la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.
- Collaboration avec les techniciens et les dirigeants des Premières Nations, ainsi qu'avec Pêches et Océans Canada (MPO), en vue d'élaborer une trousse d'outils sur les aires marines protégées et de conservation autochtones (APCA marines), qui renforcera les capacités des Premières Nations et favorisera leur participation aux initiatives de conservation marine.
- Plaidoyer en faveur d'une réforme législative, d'approches de gouvernance partagée et d'un financement spécifiquement destiné à long terme pour une participation aux processus fédéraux et internationaux, notamment les études parlementaires sur la révision de la *Loi sur les pêches* et la protection des aires marines et côtières, la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations Unies sur les océans.

Résolutions clés : 96/2024, Faire progresser les aires marines protégées et de conservation autochtones dirigées par les Premières Nations

Protection et gestion de l'eau douce

L'APN a fait progresser la protection et la gouvernance de l'eau douce dirigées par les Premières Nations en veillant à ce que les droits, les responsabilités et les ordres juridiques des Premières Nations demeurent au cœur des politiques canadiennes en matière d'eau.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Forum de l'APN sur la gestion des déchets nucléaires de 2026, intitulé « *Aborder la question des déchets nucléaires dans le respect* »





Rapports des directions et des secteurs

de la souveraineté et de l'autodétermination », qui a réuni environ 200 dirigeants et techniciens des Premières Nations afin de faire progresser les résolutions clés visant à renforcer les connaissances techniques, à échanger des points de vue et à favoriser une prise de décision éclairée fondée sur les droits des Premières Nations, leur compétence et la protection des terres et des eaux.

- Élaboration d'un document de travail examinant les limites de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* afin d'appuyer le dialogue des Premières Nations sur d'éventuelles réformes législatives, en s'appuyant sur les conseils du CCACE, du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et des coordonnateurs régionaux de l'eau.
- Rencontre entre la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak et la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature du Canada, Julie Dabrusin, afin de plaider en faveur d'un financement durable et prévisible pour la participation des Premières Nations à la modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, d'un groupe de travail sur la gouvernance de l'eau dirigé par les Premières Nations et d'initiatives de protection de l'eau douce.

Résolutions clés : 52/2023, Assurer la responsabilité de la technologie nucléaire, des déchets, du transport et du stockage de matières radioactives

Objectifs de développement durable

L'APN a proposé une approche élaborée par les Premières Nations pour réaliser les ODD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à des activités ciblées de plaidoyer et de mobilisation.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Organisation conjointe d'un webinaire avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) et le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) sur l'intégration des réalités des Premières Nations dans les ODD, mettant en avant les approches de gouvernance des données des Premières Nations et le travail de l'APN sur l'analyse des ODD en ce qui concerne les Premières Nations.
- La Cheffe régionale Andrea Paul, titulaire du portefeuille, a représenté l'APN à la Conférence des Nations Unies sur les océans à Nice, en France, où elle a fait valoir les priorités des Premières Nations liées à l'ODD 14 (Vie aquatique) ainsi que les approches dirigées par les Premières Nations en matière de conservation marine et de gestion des pêches.
- Réponse au projet de stratégie fédérale 2026-2029 du Canada en matière de développement durable, en soulignant que les lois, les systèmes de gouvernance, les systèmes de connaissances et les priorités des Premières Nations doivent être pris en compte dans les plans de mise en œuvre, conformément aux mandats conférés par les résolutions clés dans ce domaine.





Rapports des directions et des secteurs

Résolutions clés : 44/2021, Soutien à une voie tracée par les Premières Nations pour atteindre les objectifs de développement durable

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Conservation marine et biodiversité

L'APN continuera de faire progresser les recommandations issues de son rapport sur les APCA marines par le biais d'une réforme de la politique, d'approches de gouvernance partagée, d'initiatives de renforcement des capacités et de plaidoyer en faveur d'un financement durable. L'élaboration de la trousse d'outils relative aux APCA marines se poursuivra dans le cadre d'un dialogue avec les Premières Nations. L'APN plaidera également en faveur d'une participation significative des Premières Nations aux processus internationaux sur la biodiversité, y compris la mise en œuvre du [Traité sur la haute mer](#), d'une manière qui respecte les droits, les responsabilités, les systèmes de connaissances et les priorités des Premières Nations. Une résolution soutenant la participation des Premières Nations à la mise en œuvre du Traité sera soumise lors de l'Assemblée générale annuelle.

Protection de l'eau douce

S'appuyant sur les résultats du Forum sur la gestion des déchets nucléaires, l'APN finalisera un rapport post-forum et poursuivra son engagement dans le domaine du développement nucléaire et de la gestion des déchets. Ce travail soutiendra un plaidoyer coordonné, renforcera le dialogue avec les régions et fera progresser les approches fondées sur les droits auprès du Canada et des promoteurs du nucléaire.

L'APN continuera également à faire progresser les priorités liées à la protection et à la gouvernance de l'eau douce, notamment en ce qui concerne la protection des sources d'eau, la modernisation de la Loi sur les ressources en eau du Canada, l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité de l'eau et la mise sur pied d'un groupe de travail sur la gouvernance de l'eau dirigé par les Premières Nations, en collaboration avec les Chefs et les comités techniques.

Objectifs de développement durable

L'APN poursuivra l'élaboration d'une approche dirigée par les Premières Nations pour atteindre les ODD, par le biais d'un document de réflexion et d'un processus de consultation avec les dirigeants et les experts techniques des Premières Nations. Ce travail contribuera à orienter la contribution de l'APN à l'examen national volontaire du Canada pour 2027 et favorisera l'intégration des priorités, des points de vue et des systèmes de connaissances des Premières Nations dans l'atteinte des ODD à l'échelle nationale.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur de la justice

L'APN fait avancer les mandats visant à soutenir les réformes des systèmes législatifs, politiques et judiciaires afin de lutter contre le racisme systémique et d'améliorer la sécurité et le bien-être des Premières Nations. Grâce à des approches menées par les Premières Nations, le Secteur fait progresser des priorités telles que la réforme des services de police, la revitalisation des systèmes de justice des Premières Nations, la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et la lutte contre des enjeux majeurs, notamment la surreprésentation dans le système de justice et la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGTBQQIA+ des Premières Nations.

Réalisations en 2025-2026

Réforme de la justice

L'APN a fait progresser la réforme de la justice menée par les Premières Nations grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de justice des Premières Nations (SJPN).

- Publication de la Stratégie en matière de justice des Premières Nations le 11 juin 2025, à l'issue de trois années de dialogue à l'échelle nationale et régionale et grâce aux conseils du Comité des Chefs sur la justice.
- La Stratégie a fait progresser une vision de la réforme de la justice dirigée par les Premières Nations au moyen de 25 sous-stratégies axées sur la transformation du système de justice pénale du Canada et la revitalisation des lois, de la gouvernance et des traditions juridiques des Premières Nations.
- Comparution devant le Comité permanent des droits de la personne de la Chambre des communes lors de son étude sur la réforme de la mise en liberté sous caution afin de plaider en faveur du contrôle par les Premières Nations des centres de guérison et d'une stratégie des Premières Nations visant à lutter contre la sur-incarcération.

Principales résolutions

- 15/2024, *Appel à un soutien renouvelé à l'élaboration et mise en œuvre conjointes de la Stratégie en matière de justice autochtone*
- 14/2024, *Appel à une stratégie de décarcération élaborée conjointement et à la mise en œuvre intégrale des recommandations de l'enquêteur correctionnel*

Services de police des Premières Nations

L'APN a poursuivi son plaidoyer en faveur de la reconnaissance des services de police des Premières Nations en tant que service essentiel ainsi que de l'exercice de la compétence des Premières Nations en matière de sécurité communautaire.





Rapports des directions et des secteurs

- Avancement des priorités liées aux services de police des Premières Nations dans le cadre de discussions avec les décideurs fédéraux et des processus parlementaires.
- La Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak, lors d'une comparution devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes, a plaidé en faveur d'une législation reconnaissant la compétence des Premières Nations en matière de services de police, de la désignation de ces services comme essentiels et d'un financement équitable et à long terme.
- Poursuite du plaidoyer pour que la réforme des services de police demeure une priorité dans les discussions avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, notamment dans le cadre d'une réunion entre les Premières Nations et les Premiers ministres.

Principale résolution

- 63/2024, *Appel à une enquête nationale sur le racisme systémique dans les services de police et les décès de membres des Premières Nations*

Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées

L'APN a continué à faire progresser la mise en œuvre des Appels à la justice et à lutter contre la violence systémique envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations.

- Publication du rapport d'étape de 2025 sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, mettant l'accent sur la traite des êtres humains et les lacunes persistantes dans la mise en œuvre des Appels à la justice.
- Renforcement du plaidoyer en faveur de la prévention menée par les Premières Nations, de l'amélioration de la reddition de comptes, de la mise en œuvre de l'alerte « Robe rouge », de la souveraineté des données et d'initiatives coordonnées de prévention de la violence.
- La Cheffe régionale Andrea Paul a dirigé une délégation de l'APN à la 70^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, plaidant pour un meilleur accès à la justice et faisant valoir les priorités concernant les femmes et les filles des Premières Nations.

Principale résolution

- 29/2025, *Soutien au financement durable des programmes de guérison destinés aux garçons et aux hommes pour prévenir les cas de FF2E+ADA et faire respecter les 231 Appels à la justice*





Rapports des directions et des secteurs

Vérité et réconciliation

L'APN poursuit son plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de l'obligation de rendre compte quant aux engagements en matière de réconciliation.

- Suivi et rapports continus sur la mise en œuvre des Appels à l'action, notamment avec la préparation du rapport d'étape annuel de l'APN.
- Poursuite des actions de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final de l'interlocutrice spéciale, intitulé « *Lieux de vérité, Lieux de conscience* », notamment les appels en faveur d'une réforme législative, de la souveraineté des Premières Nations en matière de données, de la protection des sites d'inhumation et d'un financement durable.
- Poursuite du dialogue avec le Canada afin de promouvoir l'obligation de rendre compte, ainsi que des mesures concrètes concernant les enfants disparus, les tombes anonymes et les engagements plus larges en matière de vérité et de réconciliation.

Principale résolution

- 34/2025, *Appeler le Canada à criminaliser le déni des pensionnats indiens*

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Le Secteur de la justice de l'APN continuera à faire progresser la compétence des Premières Nations, l'autodétermination ainsi que les approches fondées sur les droits dans les systèmes de justice, de sécurité publique et de gouvernance.

Les principales priorités comprennent le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de justice des Premières Nations, le plaidoyer en faveur de la réforme des services de police des Premières Nations et de la reconnaissance de la compétence des Premières Nations, le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des Appels à la justice ainsi que des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi que le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la LDNU.

Grâce à un dialogue continu avec les Chefs, les organisations régionales et nos partenaires, l'APN continuera de plaider en faveur de solutions pratiques, dirigées par les Premières Nations, en vue d'améliorer la sécurité, le bien-être et l'accès à la justice pour les communautés des Premières Nations.





Rapports des directions et des secteurs



La Direction des affaires sociales

La Direction des affaires sociales mène des activités de plaidoyer visant à renforcer la compétence des Premières Nations et à favoriser la mise en œuvre des droits inhérents et issus des traités dans les domaines des langues et de l'apprentissage, de la santé et du développement social. Grâce à ses actions de plaidoyer, à la réforme des politiques et de la législation, à la recherche et à la mise en place de partenariats, la Direction s'efforce d'améliorer le bien-être des membres, des familles et des communautés des Premières Nations.

Secteur du développement social

Le Secteur du développement social représente les besoins des enfants et des familles des Premières Nations, notamment dans le cadre du principe de Jordan et de la réforme de la protection de l'enfance. Cela comprend le champ d'application de l'Accord final de règlement sur l'indemnisation (le Règlement) et la gestion d'un Bureau d'information. Le Secteur soutient également les Premières Nations dans les domaines suivants : l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la mise en œuvre des programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome, la pauvreté, la violence familiale et les citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain.

Réalisations en 2025-2026

Faire valoir les besoins des enfants et des familles des Premières Nations

L'APN a continué de promouvoir la réforme à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) grâce à son plaidoyer continu auprès du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP). En août 2025, le TCDP a émis l'ordonnance 2025 CHRT 80, qui enjoint à l'APN, à la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (Société de soutien) et au Canada d'élaborer un ou plusieurs plans pour la réforme à long terme des SEFPN. L'APN a appuyé la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille dans la présentation du *Plan pour une justice aimante : services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (hors Ontario)*.

Le Canada a reporté l'évaluation et l'examen législatif quinquennal de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (projet de loi C-92). L'APN continue d'insister pour obtenir une participation pleine et entière des Premières Nations et une consultation sérieuse. Dans le cadre de ce travail, elle a également présenté au Sénat des recommandations concernant le projet de loi S-212, *Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada*, demandant l'inclusion des cadres relatifs aux droits des Premières Nations prévus par le projet de loi C-92 et des cadres des Premières Nations en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le Secteur exhorte le Canada à abroger le Bulletin opérationnel relatif au principe de Jordan, qui a contribué à l'augmentation du nombre de refus, de lacunes dans les services et de retards. L'APN est déterminée à faire respecter les décisions du TCDP et à assurer la mise en œuvre intégrale du principe de Jordan, notamment par l'intermédiaire de deux





Rapports des directions et des secteurs

tables rondes d'experts. Le Secteur a également organisé le Rassemblement des coordonnateurs de services du principe de Jordan – *Enracinés dans le soutien, nous nous élevons par la force* – afin de consolider la collaboration, de coordonner les mesures de plaidoyer et de favoriser des approches holistiques en matière de mieux-être.

Une coordination soutenue dans la mise en œuvre de l'Accord sur l'indemnisation est essentielle pour que les processus de réclamation soient adaptés à la culture, tiennent compte des traumatismes et répondent aux besoins des demandeurs. Cela inclut des expériences positives pour les personnes qui accèdent au Bureau d'information de l'APN, qui a traité au total 5 012 demandes en 2025-2026.

Principales résolutions

- Résolution 01/2025, *Promouvoir le principe de Jordan et faire respecter l'ordonnance 2016 TCDP 2 du Tribunal canadien des droits de la personne*
- Résolution 02/2025, *Application du principe de Jordan*
- Résolution 03/2025, *Approbation du mandat des tables sur le principe de Jordan et les SEFPN*
- Résolution 50/2025, *Financement direct à la Nation dénée (région des Territoires du Nord-Ouest) pour tous les transferts de fonds, y compris pour l'indemnisation et la réforme à long terme des services de protection de l'enfance*
- Résolution 51/2025, *Reconnaissance et respect du droit inhérent des Premières Nations à exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille au-delà des frontières régionales*

Réforme des programmes sociaux dirigée par les Premières Nations

L'APN a fait progresser la réforme des programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome dirigée par les Premières Nations grâce à des mesures de plaidoyer, à une mobilisation technique et à une collaboration avec le Groupe de travail technique sur le développement social (GTDS). Ce travail vise à renforcer les soutiens sociaux, à favoriser des approches ancrées dans la culture et fondées sur les distinctions et à soutenir l'autodétermination des Premières Nations et leur capacité à mettre en œuvre des programmes culturellement adaptés qui répondent à leurs besoins particuliers. L'APN a également participé aux discussions sur les indicateurs de pauvreté et de bien-être propres aux Premières Nations, les priorités d'un projet pilote de collecte de données et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté propre aux Premières Nations.

En février 2026, l'APN a organisé le sixième Forum national sur l'aide au revenu, *Tirer parti des variations régionales : innover en matière d'aide au revenu pour les générations futures*, afin de permettre la tenue d'un dialogue sur la réforme de l'aide au revenu et la réduction de la pauvreté. Ce forum a été l'occasion de tenir des discussions et d'échanger des connaissances sur la progression de la réforme de l'aide au revenu, les modèles d'autonomie gouvernementale et les variations régionales.





Rapports des directions et des secteurs

L'APN a également lancé le projet d'évaluation du coût de l'aide au revenu pour déterminer le coût réel de la mise en œuvre du programme d'aide au revenu dans les réserves, en se basant sur les recommandations de réforme des politiques formulées par l'APN.

Principales résolutions

- Résolution 07/2022, *Réforme du programme d'aide au revenu dans les réserves*
- Résolution 54/2024, *Réforme du programme d'aide au revenu et réduction de la pauvreté pour les Premières Nations*
- Résolution 91/2024, *Indicateurs de pauvreté et de mieux-être des Premières Nations*

Évaluation et résultats de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le Groupe de travail national d'experts de l'APN sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) a priorisé l'élaboration d'un cadre de résultats et d'une stratégie d'évaluation ainsi que l'obtention d'un accord de principe pour ces deux projets. Le cadre de résultats et la stratégie d'évaluation de l'AGJE des Premières Nations constituent une première étape vers une collecte de données sur l'AGJE plus fiable dirigée par les Premières Nations. Le cadre de résultats indique les résultats attendus des programmes d'AGJE et établit des indicateurs mesurables pour suivre les progrès. La stratégie d'évaluation est une approche à long terme pour évaluer l'efficacité des programmes en analysant l'amélioration continue.

Principales résolutions

- Résolution 05/2021, *Répartition des investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants prévus dans le budget de 2021*
- Résolution 31/2025, *Cadre de résultats et stratégie d'évaluation concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*

Conclusion – Voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Alors que le TCDP continue de progresser vers une réforme significative du programme des SEFPN et du principe de Jordan, le Secteur du développement social compte maintenir son appui à la CNCE et sa participation en tant que partie aux procédures. L'AGJE s'appuiera sur les résultats et le cadre d'évaluation pour centrer les efforts sur les principaux indicateurs applicables. Le Secteur continuera de suivre les progrès de l'examen quinquennal et de l'évaluation du projet de loi C-92 et restera déterminé à mettre en œuvre les processus du Bureau d'information et du Règlement pour les groupes restants. Enfin, la détermination du coût réel du programme d'aide au revenu et la poursuite des travaux concernant une stratégie de lutte contre la pauvreté propre aux Premières Nations demeurent des priorités fondamentales.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur de la santé

Le Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) défend les droits inhérents, issus de traités et internationaux des Premières Nations en matière de santé et de bien-être. Le secteur préconise des démarches holistiques, adaptées à la culture et axées sur les forces en matière de bien-être, et aspire à ce que les Premières Nations contrôlent leurs propres systèmes de santé, grâce à un financement adéquat, prévisible et durable. Des soins autodéterminés et adaptés à la culture s'avèrent essentiels pour améliorer les résultats en matière de santé et promouvoir l'équité en santé pour les familles et les communautés des Premières Nations.

Réalisations 2025-2026

Aide médicale à mourir (AMM)

L'APN collabore avec des partenaires pour élaborer une trousse sur l'aide médicale à mourir afin d'orienter les futurs dialogues régionaux. Cette trousse fournira des renseignements généraux et des ressources de discussion pour aider les Premières Nations à examiner l'aide médicale à mourir en relation avec les droits, les lois, les valeurs, la sécurité culturelle, le handicap, l'équité en matière de santé, les soins palliatifs et l'accès aux services des Premières Nations.

- Résolution clé : 43/2025, *Soutien à la mobilisation dirigée par les Premières Nations sur l'aide médicale à mourir*

Biobanques et gouvernance des données génomiques

L'APN travaille avec des experts en la matière pour élaborer un document de référence sur les biobanques, la génomique et la gouvernance des données génomiques. Cette ressource aidera les Nations à évaluer les initiatives en matière de biobanques à la lumière de la souveraineté des Premières Nations sur les données, des principes de PCAP®, du consentement, de la gouvernance et de la reddition de comptes.

- Résolution clé : 16/2025, *Opposition à l'Initiative canadienne de soins de santé de précision*

Santé publique

Les taux de tuberculose dans les communautés autochtones isolées du Nord sont près de quatre fois supérieurs à la moyenne nationale. L'élimination de la tuberculose nécessite des investissements soutenus pour s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé.

L'APN collabore avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) afin de réunir des intervenants de première ligne issus des communautés du Nord pour définir les priorités d'une stratégie nationale d'élimination de la tuberculose. Cette stratégie sera affinée et validée en vue de sa présentation lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de décembre 2026 à Ottawa.





Rapports des directions et des secteurs

- Résolution clé : 77/2024, *Élaboration d'une stratégie d'élimination de la tuberculose chez les Premières Nations au Canada*

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

Le programme des SSNA continue de présenter des obstacles systémiques qui limitent l'accès équitable aux soins et ont une incidence négative sur les résultats en matière de santé. L'APN plaide en faveur de réformes urgentes afin de garantir un accès rapide, équitable et adapté à la culture aux services de santé essentiels.

En février 2026, l'APN a organisé une séance de dialogue nationale sur le programme des SSNA sur les territoires non cédés des peuples xʷməθkʷəy̓əm (Musqueam), Skwxwú7mesh (Squamish), et səliłwətał (Tsleil-Waututh). Les discussions ont porté sur les activités de plaidoyer passées, le renforcement des initiatives actuelles et la promotion d'une vision commune pour une prestation de services dirigée par les Premières Nations, des politiques modernisées et une couverture élargie pour les pratiques traditionnelles en matière de bien-être.

Dans le cadre des travaux du Comité directeur mixte d'examen (CDME) et des navigateurs des SSNA, l'APN continue de promouvoir une mobilisation fondée sur les distinctions, de renforcer la collaboration avec les partenaires fédéraux et régionaux, et de définir les priorités et les solutions visant à améliorer l'orientation et l'accès aux soins.

- Résolution clé : 14/2025, *Réformer le programme des SSNA afin de garantir des soins de santé équitables, accessibles et sécuritaires sur le plan culturel*

Ressources humaines en santé

L'APN a publié le rapport intitulé « Sortir de l'hibernation : une stratégie en matière de ressources humaines en santé pour les Premières Nations » afin d'appuyer les efforts de plaidoyer visant à accroître le personnel de santé des Premières Nations. Ce rapport préconise un financement stable à long terme, des partenariats plus solides avec les organismes de santé et les établissements d'enseignement ainsi que des réformes stratégiques pour améliorer le recrutement et la rétention.

La collaboration avec le Canada et les organisations partenaires se poursuit, et les initiatives nationales en matière de ressources humaines en santé révèlent régulièrement des lacunes importantes dans les données et la planification relatives à la main-d'œuvre des Premières Nations.

Les travaux futurs se concentreront sur la détermination des pénuries de main-d'œuvre, des lacunes en matière de formation et des obstacles systémiques au sein des systèmes de santé des Premières Nations qui alimentent la crise actuelle des ressources humaines en santé.

- Résolution clé : 77-2025, *Soutien aux travailleurs de la santé des Premières Nations*





Rapports des directions et des secteurs

Bien-être mental

Les Premières Nations continuent de connaître des taux alarmants de consommation de drogues, d'intoxications et de décès par surdose, une situation aggravée par les répercussions persistantes de la colonisation, des traumatismes intergénérationnels et du sous-financement chronique des services de santé mentale adaptés à la culture.

L'APN plaide en faveur d'un financement à long terme, durable et autodéterminé, car plusieurs sources de financement importantes pour les programmes de bien-être et de lutte contre la toxicomanie sont sur le point d'expirer au cours des deux prochaines années, malgré la crise persistante.

Le Cadre du continuum de bien-être mental des Premières Nations et le Cadre « Honorer nos forces » décrivent des pratiques communautaires en matière de santé mentale et de consommation de substances tout au long de la vie et du parcours de guérison. Ces deux cadres sont en cours de renouvellement afin de refléter l'évolution des besoins et des réalités des Premières Nations.

Résolutions clés

- 04/2025, *Intervention fédérale immédiate pour lutter contre la crise liée à l'abus de fentanyl, d'opioïdes et d'autres substances*
- 78/2025, *Appel à un plaidoyer contre les réductions dans les programmes des Premières Nations*

La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

L'APN préconise des pratiques fondées sur les distinctions qui vont au-delà de simples changements progressifs des programmes pour aboutir à une réforme structurelle significative. Les priorités comprennent le transfert des services de santé sous le contrôle des Premières Nations, la transformation des programmes gérés par le gouvernement fédéral et l'obtention d'un financement légal, prévisible et fondé sur les distinctions pour les structures de gouvernance et les systèmes de santé dirigés par les Premières Nations qui fournissent des services plus près de chez elles.

Le plaidoyer mettra également l'accent sur les investissements dans le bien-être mental, les SSNA, les ressources humaines en santé, les initiatives de lutte contre le racisme à l'égard des Autochtones, les pratiques de santé traditionnelles et les soins de fin de vie.





Rapports des directions et des secteurs



Secteur des langues et de l'apprentissage

Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'Assemblée des Premières Nations (APN) plaide pour le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, le droit inhérent et issu des traités à l'éducation et un financement équitable qui réponde aux besoins et aux situations particulières des Premières Nations et de leurs apprenants.

Le Secteur demande également des approches à long terme, durables, cohérentes et appropriées pour la revitalisation des langues des Premières Nations dans le cadre de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA).

Le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Comité des Chefs sur les langues (CCL) dirigent ce travail dans le cadre des mandats confiés par les Premières Nations-en-Assemblée.

Réalisations en 2025-2026

Général

- Progression des principaux mandats dans les domaines de l'éducation primaire et secondaire (maternelle à la 12^e année), de l'éducation postsecondaire (EPS), des infrastructures scolaires, de la revitalisation des langues et de la mise en œuvre du Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (DILA).
- Organisation de plus de 12 réunions avec le CCE, le CCL, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité technique sur les langues (TCL) pour faire progresser les priorités en matière d'éducation et de revitalisation linguistique établie par l'Assemblée des Premières Nations.
- Organisation du Forum sur l'éducation 2026, *Les voix de demain, bâtir l'avenir de nos nations grâce à l'apprentissage tout au long de la vie*, qui a réuni environ 800 dirigeants, experts en éducation et experts linguistiques des Premières Nations pour célébrer la DILA et échanger des pratiques exemplaires.

Langues

- Soutien à la mise en œuvre et au renforcement de la LLA, notamment par une collaboration avec le Comité directeur conjoint de mise en œuvre, le CCL et le CTL dans l'examen indépendant de la LLA et des questions plus larges de mise en œuvre liées aux modèles de financement et à la conception des programmes.
- Progression des priorités linguistiques nationales et internationales dans le cadre d'initiatives de la DILA, notamment des réunions du Groupe de travail mondial de





Rapports des directions et des secteurs

l'UNESCO et un travail continu de plaidoyer, de communication et de recherche pour la revitalisation des langues des Premières Nations et la réforme du financement.

Éducation primaire et secondaire (maternelle à la 12^e année)

- Préconisation d'un financement prévisible, adéquat et adapté aux besoins pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année grâce à une mobilisation régionale, à des activités de plaidoyer menées par la Cheffe nationale concernant un manque de financement et à un soutien adressé aux régions de l'APN pour aider à comprendre les répercussions des manques de financement actuels et de l'enlèvement des ententes régionales en matière d'éducation.
- Élaboration d'un plan de travail conjoint avec Emploi et Développement social Canada afin de déterminer les besoins dans les programmes alimentaires scolaires des Premières Nations.

Éducation postsecondaire

- Poursuite des activités de recherche et de communication à l'appui d'un plaidoyer budgétaire pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et le Programme de partenariats postsecondaires.
- Rédaction d'un exposé de position sur le rôle de l'éducation postsecondaire des Premières Nations (EPS) pour répondre aux besoins du Canada en matière d'infrastructures et de main-d'œuvre, tout en demandant des modèles de financement stables, équitables et dirigés par les Premières Nations.
- Poursuite de la recherche dans le cadre du rapport Évaluation de la disponibilité de fonds structurels pour les instituts des Premières Nations, qui met en évidence les écarts de financement systémiques entre les instituts des Premières Nations et les établissements d'enseignement postsecondaire traditionnels.

Infrastructures scolaires

- Collaboration avec le CCE et le CNIE pour promouvoir les priorités de la politique sur les infrastructures scolaires, notamment le Cadre de classement des priorités pour les écoles, les Normes sur les surfaces dans les écoles et le plaidoyer pour une réforme globale des investissements dans les immobilisations.





Rapports des directions et des secteurs

- Commande de l'*Évaluation des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des infrastructures scolaires des Premières Nations 2025* pour déterminer les besoins actuels et futurs en matière d'immobilisations et de fonctionnement et d'entretien des infrastructures scolaires dans les réserves au Canada.
- Commande de l'*Évaluation du transport scolaire des Premières Nations 2025* pour mettre à jour et affiner les données sur le coût des besoins en transport scolaire des Premières Nations.

Éducation des adultes

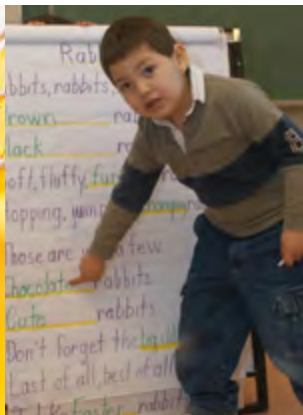
- Utilisation des conclusions de l'*Analyse des coûts des programmes d'éducation et des infrastructures scolaires des adultes* pour demander des modèles de financement dirigés par les Premières Nations, tout en continuant de discuter avec les dirigeants des Premières Nations sur le renouvellement et la prolongation du financement de l'éducation des adultes au-delà de 2026-2027.
- Lancement de la rédaction d'une proposition de politique avec le CNIE pour renouveler et prolonger le financement de l'éducation des adultes.

Intelligence artificielle

- Lancement de la préparation d'une stratégie des Premières Nations en matière d'intelligence artificielle, qui est axée sur l'élaboration conjointe de mesures de protection et d'un règlement relatifs aux données des Premières Nations dans les systèmes d'IA.
- Organisation d'une table ronde d'experts et d'un webinaire d'introduction pour soutenir ce travail sur l'intelligence artificielle.

Principales résolutions

- Résolution 46/2022 de l'APN, *Réforme de l'investissement dans les infrastructures scolaires*
- Résolution 10/2023 de l'APN, *Soutien au Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) des Nations Unies*
- Résolution 56/2023 de l'APN, *Décisions relatives aux programmes d'éducation prises unilatéralement par Services aux Autochtones Canada*
- Résolution 19/2024 de l'APN, *Formule d'allocation régionale pour les langues des Premières Nations*





Rapports des directions et des secteurs

- Résolution 52/2024 de l'AFN, *Programme national d'alimentation scolaire*
- Résolution 100/2024 de l'APN, *Appui à un financement accru des langues des Premières Nations*
- Résolution 25/2025 de l'APN, *Faire progresser la reconnaissance et l'investissement du gouvernement fédéral dans les établissements d'éducation postsecondaire des Premières Nations*
- Résolution 26/2025 de l'APN, *Soutien au renouvellement et à l'augmentation du financement de l'éducation des adultes des Premières Nations*
- Résolution 44/2025 de l'APN, *Rétablir et améliorer le financement de l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations*
- Résolution 45/2025 de l'APN, *Soutien à une approche en matière d'intelligence artificielle des Premières Nations*

Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

En 2026-2027, l'APN priorisera les objectifs suivants :

- Diriger des activités de plaidoyer budgétaire en faveur d'un financement de la revitalisation linguistique fondé sur les besoins, du renouvellement et de l'élargissement des accords des articles 8 et 9 et d'une application plus stricte de la LLA par l'intermédiaire de l'examen indépendant.
- Mettre à jour le *Contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*.
- Défendre des politiques et communiquer sur les récentes recherches de l'APN qui mettent en évidence les manques dans l'éducation des adultes, l'éducation postsecondaire, les immobilisations et le fonctionnement et l'entretien et le transport.
- Organiser le Sommet de l'APN sur l'alimentation scolaire des Premières Nations : Renforcer la souveraineté alimentaire et préparer un rapport sur les priorités des Premières Nations en matière d'alimentation scolaire.
- Faire progresser l'élaboration d'une stratégie des Premières Nations en matière d'intelligence artificielle.





Rapports sur les résolutions



Rapports sur les résolutions

01/2025, *Promouvoir le principe de Jordan et faire respecter l'ordonnance 2016 TCDP 2 du Tribunal canadien des droits de la personne*

L'APN a mis en évidence l'arriéré des demandes relatives au principe de Jordan lors de sa comparution devant le Comité permanent des finances nationales de la Chambre des communes le 12 février 2026, soulignant les obstacles bureaucratiques auxquels les enfants et les familles se heurtent dans le cadre du principe de Jordan. L'APN a également continué de collaborer avec le Comité d'application du principe de Jordan et la Table d'action sur le principe de Jordan afin de définir et de promouvoir les activités de plaidoyer visant à tenir le Canada responsable des ordonnances du Tribunal relatives au principe de Jordan.

02/2025, *Application du principe de Jordan*

L'APN a poursuivi ses discussions avec les Premières Nations et divers comités concernant l'historique du principe de Jordan, qui expose les préoccupations opérationnelles et les recommandations politiques dans le cadre de ce principe. L'APN travaille avec la Table d'action sur le principe de Jordan pour mettre à jour l'historique afin qu'il reflète la réalité opérationnelle actuelle. La Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak a également fait plusieurs déclarations pour demander des investissements supplémentaires dans le principe de Jordan afin d'offrir une certitude durable aux familles des Premières Nations. En tant que partie devant le Tribunal canadien des droits de la personne, l'APN continue de plaider pour que le Canada reprenne les discussions sur le principe de Jordan avec les parties et se conforme aux ordonnances du Tribunal relatives au principe de Jordan.

03/2025, *Approbation du mandat des tables sur le principe de Jordan et les SEFPN*

L'APN a appuyé l'approbation par les détenteurs de droits du mandat de la Commission nationale des Chefs pour les enfants (CNCE) et de son équipe de négociation. Le Secrétariat de l'APN a soutenu la CNCE en lui fournissant des fonds conformément à la politique financière de l'APN, aux mesures de protection budgétaire, aux mesures de rapport et de reddition de comptes, ainsi qu'en lui apportant un soutien technique et en matière de communication, selon les demandes.

04/2025, *Intervention fédérale immédiate pour lutter contre la crise liée à l'abus de fentanyl, d'opioïdes et d'autres substances dans les communautés des Premières Nations*

Une soumission officielle a été présentée à Services aux Autochtones Canada (SAC), demandant le renouvellement des programmes de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie arrivant à échéance et plaçant en faveur d'un financement à long terme, équitable et durable. L'attention nationale et internationale portée à cette crise a continué de croître, avec des discussions plénières dédiées lors des Assemblées des Chefs et un plaidoyer de la Cheffe nationale devant l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. L'APN continue de s'engager en faveur du renouvellement des principaux cadres politiques, notamment le *Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations* et le *Cadre Honorer nos forces*, tout en continuant à plaider pour des services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie dirigés par les Premières Nations, ancrés dans la culture et soutenus par des mécanismes de financement durables.

05/2025, *Soutien à la reconnaissance du droit inhérent des Premières Nations et des membres tribaux de franchir librement la frontière entre le Canada et les États-Unis*

L'APN s'est publiquement opposée aux mesures fédérales qui portent atteinte aux droits de mobilité transfrontalière. Elle a fait part de ses préoccupations concernant les exigences en matière de documents qui vont à l'encontre de l'autodétermination des Premières Nations et a poursuivi ses efforts auprès des partenaires



Rapports sur les résolutions

fédéraux pour trouver des solutions législatives et politiques à long terme qui reconnaissent la compétence et les droits de mobilité des Premières Nations. Elle a continué de demander une participation significative des Premières Nations à l'élaboration de cadres de mobilité transfrontalière. Elle a notamment demandé des ressources spéciales pour soutenir la participation des Premières Nations à l'élaboration conjointe de solutions permanentes et de mécanismes de mise en œuvre liés aux droits de passage à la frontière canado-américaine.

06/2025, *Droits inhérents et issus de traités au commerce*

L'APN demande l'inclusion des Premières Nations dans toutes les discussions et négociations relatives aux droits de douane et aux politiques commerciales, ainsi que la reconnaissance des droits inhérents et issus des traités des Premières Nations à exercer des activités commerciales par l'intermédiaire de sa participation au Groupe de travail autochtone (GTA) sur le commerce d'Affaires mondiales Canada.

07/2025, *Promotion du commerce et de l'économie des Premières Nations grâce à une stratégie commerciale pour les Premières Nations*

L'APN a présenté un mémoire technique au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA) dans le cadre de son étude sur le projet de loi C-13, Loi portant mise en œuvre du Protocole d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (APTGP). Ce mémoire décrit les préoccupations des Premières Nations concernant les dispositions relatives au règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et l'importance de leur participation à la mise en œuvre de l'accord commercial. Une lettre a également été adressée au ministre du Commerce international pour lui faire part de ces préoccupations. L'APN a continué d'affermir les relations entre les peuples autochtones en participant à la réunion du Conseil de partenariat de l'Accord de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA) en marge du Sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) 2025.

08/2025, *Promouvoir le commerce entre nations*

L'APN demande la reconnaissance des droits inhérents et issus des traités des Premières Nations d'effectuer des échanges et des activités commerciales entre elles, par l'intermédiaire de sa participation au Groupe de travail autochtone (GTA) sur le commerce d'Affaires mondiales Canada. Elle continue également ses rencontres avec le NCAI afin de mettre en œuvre le renouvellement de la Déclaration APN-NCAI, qui englobe le commerce.

09/2025, *Transfert du Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations sous le contrôle des Premières Nations*

L'APN a fait avancer cette résolution en s'entretenant, à au moins deux reprises, avec les dirigeants du Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations, leur offrant de les aider à transférer le contrôle du Fonds aux Premières Nations. Elle s'est également entretenue plusieurs fois avec des représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, les exhortant à transférer le contrôle du Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations aux Premières Nations.



Rapports sur les résolutions

10/2025, *Garantir des niveaux adéquats et équitables de financement du logement social*

Le Secteur du logement et des infrastructures de l'APN et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures continuent de surveiller le Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (Article 95) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) par l'intermédiaire de réunions au niveau du personnel et de la direction. Le Secrétariat de l'APN a rendu compte de ces travaux lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2025 et continue d'exhorter le gouvernement du Canada à fournir un financement pour l'intégrité du programme de l'article 95 afin d'accroître son incidence et d'éviter toute future réduction du financement régional.

11/2025, *Gestion des déchets solides des Premières Nations*

L'APN s'efforce d'accomplir le mandat conféré par cette résolution en participant assidûment à la Table conjointe sur la gestion des déchets des Premières Nations et au Comité consultatif national de l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations. Ce travail nécessite la reconnaissance de la gestion des déchets comme un service essentiel et l'élaboration d'un rapport final, intitulé « La gestion des déchets en crise ». Le rapport propose une transition progressive vers une législation fédérale autonome et un financement de base durable pour remplacer le Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes (C.R.C., c. 960), établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Après l'examen final des organisations des Premières Nations participantes, le rapport sera présenté aux dirigeants fédéraux afin d'établir un régime moderne ancré dans la compétence inhérente des Premières Nations.

L'APN a fait avancer cette résolution dans le cadre de ses travaux visant à combler le manque d'infrastructures. Selon le rapport *Comblant le manque d'infrastructures 2023*, il faudrait plus de 490 millions de dollars pour combler le manque d'infrastructures de gestion des déchets solides. Dans une récente mise à jour du rapport tenant compte de l'inflation, ce chiffre est passé à 774,6 millions de dollars, sans tenir compte des dépenses gouvernementales dans ce domaine.

12/2025, *Améliorer l'accès aux produits, équipements et fournitures d'affirmation du genre dans le cadre des services de santé non assurés*

L'APN a entamé un dialogue avec ses partenaires des Premières Nations et les défenseurs des droits des personnes 2ELGBTQQIA+ afin de cerner les obstacles au sein du programme des SSNA liés à l'accès aux produits, équipements et fournitures d'affirmation de genre. Dans le cadre de ce travail, l'APN a coordonné une présentation et une discussion animées par le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ de l'APN lors de la séance nationale de dialogue sur les SSNA afin de soutenir la sensibilisation, l'éducation et les discussions politiques sur les lacunes en matière de couverture et d'accès aux soins respectueux de la culture. L'APN continue de collaborer avec SAC pour plaider en faveur de voies d'accès élargies et équitables, fondées sur les priorités et les expériences des Premières Nations.

13/2025, *Examen national du programme des guérisseurs traditionnels et de la politique des SSNA en matière de transport*

L'APN continue de recueillir des informations auprès des Premières Nations, des gardiens du savoir et des partenaires concernant leurs expériences en matière d'accès aux aides à la guérison traditionnelle et aux indemnités de transport pour raisons médicales dans le cadre du programme des SSNA. Les discussions en cours permettent de continuer à cerner les préoccupations liées à la mise en œuvre inégale des politiques, au



Rapports sur les résolutions

transport pour raison médicale et aux obstacles à l'accès à des soins adaptés à la culture. L'APN continue de plaider en faveur de réformes qui reconnaissent et soutiennent les pratiques de guérison des Premières Nations ainsi qu'un accès équitable aux services.

14/2025, Réformer le Programme des SSNA afin de garantir des soins de santé équitables, accessibles et sécuritaires sur le plan culturel

L'APN continue de collaborer avec SAC et ses partenaires des Premières Nations pour cerner les obstacles systémiques au sein du programme des SSNA et promouvoir des réformes qui améliorent l'équité, l'accessibilité et la sécurité culturelle. Par l'intermédiaire du Comité directeur de l'examen conjoint (CDEC) des SSNA, composé de représentants de SAC et du Caucus des Premières Nations, le travail se poursuit pour examiner les politiques, les procédures et les approches de mise en œuvre du programme des SSNA, en mettant l'accent sur la résolution des préoccupations de longue date liées à la couverture, à l'accès et à la transparence. L'APN continue de défendre les priorités définies par les Premières Nations et de plaider en faveur d'une modernisation considérable des programmes qui reflète les droits et les priorités des Premières Nations.

15/2025, Compétence relative au droit inhérent des Premières Nations aux pratiques traditionnelles d'accouchement

L'APN poursuit ses efforts de plaidoyer pour faire progresser la reconnaissance et le financement des services de sages-femmes et d'accompagnement traditionnel à l'accouchement des Premières Nations. Les investissements dans les services de sages-femmes ont été désignés comme une priorité dans la présentation prébudgétaire de l'APN. L'APN continue de travailler en partenariat avec le Conseil national des sages-femmes autochtones afin de promouvoir des pratiques d'accouchement ancrées dans la culture, d'améliorer les résultats en matière de santé maternelle et infantile ainsi que de réduire le recours à la pratique coloniale et inefficace des évacuations forcées pour accouchement.

16/2025, Opposition à l'Initiative canadienne de soins de santé de précision

L'APN continue de travailler en partenariat avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations pour faire avancer une évaluation des bibliothèques de données génomiques et des cadres de gouvernance contrôlés par les Premières Nations, conformément aux principes de souveraineté des données des Premières Nations et aux principes de PCAP^{MD}. Des travaux sont en cours pour mener à bien une analyse environnementale, des entretiens avec des informateurs clés et une analyse des modèles de gouvernance des données génomiques dirigés par les Premières Nations. Cette initiative soutiendra l'élaboration d'une ressource fondamentale pour les Premières Nations, prévue pour l'automne 2026. De plus, une demande écrite visant à suspendre la collecte et l'utilisation des données génomiques des Premières Nations dans le cadre de l'Initiative canadienne de santé de précision est toujours à l'étude en vue d'une soumission officielle au gouvernement du Canada.

17/2025, Soutien à un programme de don et transplantation d'organes dirigé par les Premières Nations

L'APN a poursuivi ses travaux préliminaires visant à promouvoir une approche dirigée par les Premières Nations en matière de don et de transplantation d'organes. Les premières consultations ont mis en évidence la diversité des perspectives, des expériences et des réalités géographiques qui influencent le don et la transplantation d'organes chez les Premières Nations. Reconnaisant que les systèmes de don et de transplantation d'organes sont gérés au niveau provincial et territorial dans un cadre national, l'APN travaille avec la Société canadienne



Rapports sur les résolutions

du sang, le plus grand organisme national de gestion du don et de la transplantation d'organes au Canada, afin de cerner des possibilités de financement, de renforcer les partenariats, d'élaborer des stratégies de communication et d'apporter un soutien aux considérations relatives aux programmes futurs. Ce travail représente une initiative à long terme nécessitant un engagement et une collaboration soutenus.

18/2025, Soutenir le droit des Premières Nations à l'autodétermination au-delà de l'élaboration conjointe afin de faire progresser la loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations

L'APN poursuit sa collaboration avec Emploi et Développement social Canada afin de faire progresser l'accessibilité pour les Premières Nations, l'inclusion des personnes handicapées et les ressources indispensables à la promotion des droits des personnes handicapées des Premières Nations. Les efforts de plaidoyer se sont concentrés sur la promotion d'une approche pangouvernementale visant à remédier aux inégalités systémiques dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, du logement et autres. L'APN continue de promouvoir les recommandations contenues dans son rapport parallèle sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, exhortant le Canada à éliminer les obstacles et à améliorer l'accès équitable aux services et aux soutiens pour les personnes handicapées des Premières Nations.

19/2025, Soutien au financement durable des programmes de guérison destinés aux garçons et aux hommes pour prévenir les cas de FF2E+ADA et faire respecter les 231 Appels à la justice

L'APN a participé à la table ronde sur la Stratégie canadienne sur la santé des hommes et des garçons organisée par la ministre de la Santé afin de demander un financement durable et un soutien pour l'alignement de cette stratégie sur les cadres et la gouvernance dirigés par les Premières Nations. L'APN continuera de plaider pour un financement et des ressources nouveaux, spéciaux et durables pour soutenir les efforts de lutte contre la disparition et le meurtre d'hommes et de garçons des Premières Nations, tout en précisant que des investissements ciblés sont nécessaires pour mieux comprendre les expériences, les facteurs de risque et les problèmes systémiques particuliers qui concernent les hommes et les garçons des Premières Nations et prendre des mesures en conséquence.

20/2025, Examen de la stratégie de réinsertion des jeunes

Une lettre de la Cheffe nationale destinée au ministre de la Justice et procureur général du Canada a été rédigée. Elle demande un examen complet des stratégies régionales de réinsertion des jeunes et de justice et met l'accent sur la surreprésentation des jeunes des Premières Nations en détention.

21/2025, Rassemblement national des mères et grands-mères 2025

L'APN a rédigé, avec l'appui du Conseil des femmes de l'APN, une lettre de la Cheffe nationale adressée à la ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, qui demande au Canada de financer et soutenir le premier Rassemblement national des mères et des grands-mères. Une fois le projet planifié, l'APN est prête à soutenir et à promouvoir ce rassemblement par l'intermédiaire de ses canaux de communication et d'efforts de plaidoyer.

22/2025, Mise en œuvre respectueuse et en temps opportun de l'arrêt Sparrow de la Cour suprême du Canada

Le 18 novembre 2025, l'APN s'est présentée devant le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes dans le cadre de l'examen quinquennal de la *Loi sur les pêches*. Elle a présenté un mémoire technique demandant la mise en œuvre intégrale de la Déclaration des Nations Unies et de l'arrêt



Rapports sur les résolutions

Sparrow, et a demandé que ces deux textes soient pris en compte dans la *Loi sur les pêches* ainsi que dans l'ensemble des politiques et programmes de Pêches et Océans Canada (MPO). Elle a mentionné la résolution 22/2024 lors de la table de planification conjointe avec le MPO et a plaidé pour sa participation à l'examen fédéral de la politique sur les permis de pêche à des fins alimentaire, sociale et cérémonielle. Le 13 avril 2026, l'APN a adressé une lettre à la ministre des Pêches et à la secrétaire d'État (Nature) pour leur demander la tenue d'une réunion en mai 2026 pour discuter des questions liées aux pêches, notamment les droits prévus à l'article 35 et la mise en œuvre de toutes les décisions pertinentes de la Cour suprême du Canada.

23/2025, Réponse à la répartition du financement de la recherche sur les revendications spécifiques pour 2025-2026 par le Canada et érosion du droit des Premières Nations à la justice

La Cheffe nationale a adressé une lettre au premier ministre pour lui demander que des investissements fondés sur des données probantes soient consacrés au financement de la recherche sur les revendications particulières, en tant que question d'importance nationale. En réponse, le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a alloué 3 millions de dollars supplémentaires au financement de la recherche, ce qui porte le montant disponible à 15 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026.

24/2025, Soutien au plaidoyer des Premières Nations dans le cadre du projet d'expansion du système d'irrigation du lac Diefenbaker

L'APN continue de demander une participation directe et significative des Premières Nations à tous les processus de consultation. Cela comprend des réunions ordinaires avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour faire progresser l'élaboration conjointe de règlements et de politiques et obtenir un renforcement du leadership et de la compétence des Premières Nations en matière d'évaluation d'impact. En mars 2026, la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak a écrit à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada pour lui exprimer son inquiétude concernant l'approche actuelle visant à conclure des accords de coopération entre le Canada et les provinces en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Dans sa lettre et le mémoire qui l'accompagnait, elle a demandé au gouvernement du Canada d'inclure les entités des Premières Nations en tant que partenaires à part entière dans l'évaluation des grands projets et de faire progresser l'élaboration de règlements sur des accords d'administration conjointe autochtones qui permettraient aux Premières Nations d'exercer une plus grande surveillance des processus d'évaluation d'impact. Cette lettre a été suivie d'une rencontre entre la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak et le ministre le 13 avril 2026, au cours de laquelle la Cheffe nationale a demandé que les processus d'évaluation d'impact renforcent la compétence des Premières Nations.

25/2025, Investir dans la gestion de l'eau douce par les Premières Nations

Des lettres ont été envoyées à la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature (ECCN) et au ministre des Finances et du Revenu national pour demander un financement spécial et durable pour soutenir la gestion de l'eau dirigée par les Premières Nations et la participation de celles-ci à la modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et de la Stratégie nationale de sécurité de l'eau. La Cheffe nationale a réitéré ces priorités lors d'une réunion avec la ministre de l'ECCN et a souligné la nécessité de protéger les sources d'eau. La proposition de l'APN destinée au Comité permanent sur les pêches et les océans (FOPO) de la Chambre des communes concernant son examen quinquennal de la *Loi sur les pêches* comprenait des recommandations préconisant de davantage utiliser les outils de protection existants, tels que



Rapports sur les résolutions

les aires écologiquement importantes, pour soutenir les initiatives de gestion de l'eau dirigées par les Premières Nations. L'APN a entamé une analyse juridique de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* ainsi que des discussions avec les Chefs et les comités techniques concernant les mécanismes mis en place par l'Agence de l'eau du Canada pour soutenir les Premières Nations dans la gouvernance de l'eau.

26/2025, Soutien au renouvellement et à l'augmentation du financement de l'éducation des adultes des Premières Nations

L'APN a terminé son rapport *Analyse des coûts des programmes d'éducation et des infrastructures scolaires des adultes*. En collaboration avec le Secteur des langues et de l'apprentissage, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) rédige actuellement une proposition de politique visant à soutenir le renouvellement et l'augmentation du financement de l'éducation des adultes. Sa rédaction est rendue aux dernières étapes, en prévision du budget de 2026. L'APN continue de demander le renouvellement de l'investissement actuel dans l'éducation des adultes par l'intermédiaire de présentations devant le Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes et de discussions continues avec Services aux Autochtones Canada (SAC).

27/2025, Soutien à la révision du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations

Le Secteur des langues et de l'apprentissage a estimé la nécessité d'apporter plusieurs éventuelles modifications au document de politique *Contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* (2010). Ces modifications potentielles comprennent l'ajout des principaux développements stratégiques survenus dans l'éducation des Premières Nations depuis 2010, des références plus explicites concernant le sous-financement chronique et le rôle plus important de l'éducation dans la société, des données statistiques actualisées, des changements organisationnels mineurs et des graphiques améliorés. En 2026, le Secteur continuera de travailler avec le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) en vue d'élaborer une version actualisée pour les Premières Nations-en-Assemblée.

28/2025, Promouvoir la reconnaissance et l'investissement du gouvernement fédéral dans les établissements d'éducation postsecondaire des Premières Nations

Le Secteur des langues et de l'apprentissage a entrepris deux projets de recherche qui touchent à leur fin portant sur le coût des établissements d'éducation postsecondaire et les engagements en faveur de la réussite des étudiants des Premières Nations. Cette recherche servira à étayer les propositions budgétaires, les propositions de politiques et les efforts de plaidoyer visant à soutenir le fonctionnement durable des établissements d'éducation postsecondaire des Premières Nations. En vue de la rencontre entre les Premières Nations et les premiers ministres de 2026, le Secteur envisage de faire de l'éducation postsecondaire des Premières Nations une priorité de premier plan, alignée sur le programme canadien en matière d'infrastructures et de croissance économique.

29/2025, Changement transformateur du régime d'accès à l'information

Dans le cadre de ses efforts visant à élaborer une approche propre aux Premières Nations en matière d'intelligence artificielle, l'APN cherchera à établir une collaboration entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations dans le but d'examiner, réformer et élaborer une loi sur la protection de la souveraineté des Premières Nations en matière de données.



Rapports sur les résolutions

30/2025, Mise en œuvre de la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations

L'APN a entamé des démarches auprès du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) dans le but de tenir une réunion bilatérale et de lancer ce mandat en partenariat avec le Centre et ses partenaires régionaux. Elle rédige également une lettre à l'intention du ministère fédéral compétent, appelant le Canada à adhérer à la mesure 30 du Plan d'action de la LDNU et à fournir un financement durable pour la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance des données des Premières Nations.

31/2025, Cadre de résultats et stratégie d'évaluation concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations

Tout au long de l'année 2025, l'APN et le Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations (AGJE) ont poursuivi leurs efforts de consultation afin de recueillir des commentaires sur le projet de cadre de résultats et de stratégie d'évaluation. En mai 2026, l'APN a publié le projet de cadre de résultats et de stratégie d'évaluation, et les commentaires continuent d'être acceptés. L'APN a également publié une demande de propositions en mai 2026 afin de solliciter des soumissions pour mener les essais pilotes et les tests de faisabilité du cadre de résultats et de la stratégie d'évaluation. Le cadre de résultats et la stratégie d'évaluation définitifs seront soumis à l'examen et à l'approbation des Premières Nations-en-Assemblée d'ici le mois de juillet 2027. L'APN continue de travailler avec le Canada sur le financement destiné aux Premières Nations pour la mise en œuvre du cadre de résultats et de la stratégie d'évaluation.

32/2025, Quota de 5 % de musique autochtone sur les radios publiques et privées

Une lettre a été envoyée au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes pour lui demander de nommer un commissaire autochtone au sein du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La lettre préconise également une plus grande représentation de la musique et des langues autochtones sur les ondes canadiennes, notamment en imposant un quota de 5 % d'artistes autochtones sur les radios publiques et privées.

33/2025, Confirmer la Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers et soutenir le rejet par les Premières Nations côtières de tout projet de pipeline entre l'Alberta et la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique

L'APN milite pour que les Premières Nations soient consultées de manière significative dans le cadre de tous les accords susceptibles d'influencer les processus d'évaluation d'impact et de consultation relatifs aux grands projets prévus sur leurs terres et territoires. Cela englobe le protocole d'entente Canada-Alberta et les accords de coopération négociés entre le Canada et certaines provinces. L'accord de coopération Canada-Alberta fait référence au protocole d'entente Canada-Alberta, affirmant un soutien politique conjoint aux intérêts énergétiques communs. Les Premières Nations ont exprimé de sérieuses préoccupations quant au fait que le protocole d'entente contourne l'obligation de consultation de la Couronne en s'engageant à lancer des initiatives de capture du carbone à grande échelle et des projets linéaires (oléoducs) sans consulter adéquatement les Premières Nations concernées. L'APN a présenté une proposition technique en réponse au document de consultation de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, intitulé *Un projet, une évaluation : Accords de coopération pour l'évaluation des projets majeurs*, qui demandait à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de réviser et relancer son approche en matière de consultation des Premières Nations concernant les accords de coopération pour l'évaluation des grands projets. L'objectif est de s'assurer que les Premières Nations disposent



Rapports sur les résolutions

de suffisamment de temps, de ressources et de renseignements pour contribuer de manière significative à ce processus et de considérer les entités des Premières Nations comme des partenaires égaux dans l'évaluation des grands projets au Canada.

34/2025, Appeler le Canada à criminaliser le déni des pensionnats indiens

L'APN a préparé une proposition consacrée au projet de loi C-9 pour demander des amendements destinés à criminaliser explicitement le négationnisme concernant les pensionnats indiens, à élargir les mesures de protection afin d'inclure les lieux sacrés des Premières Nations et à combler les lacunes qui ne reflètent pas les situations et expériences des Premières Nations. Le 28 mai 2026, le Chef régional de la Colombie-Britannique, Terry Teegee, s'est présenté devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour demander l'inclusion de dispositions visant à criminaliser le négationnisme concernant les pensionnats indiens dans le projet de loi C-9. Dans le cadre de son intervention, il a également mis l'accent sur la protection des droits et des efforts de plaidoyer des Premières Nations en recommandant des mesures de protection pour les défenseurs des terres, notamment des exemptions pour les activités de protestation légales et le maintien des exigences de consentement du procureur général afin d'éviter des abus de pouvoir et des poursuites judiciaires motivées par des considérations politiques.

35/2025, Journée nationale et provinciale inclusive des survivants des Premières Nations

Une lettre de la Cheffe nationale destinée à la ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a été rédigée. Elle demande au gouvernement du Canada de décréter que le 30 juin sera la Journée nationale des survivants des Premières Nations et de présenter un projet de loi visant à en faire un jour férié fédéral.

36/2025, Soutien à la mise en place par le gouvernement du Canada d'une journée nationale d'hommage aux survivants des systèmes de retrait d'enfants autochtones de leur foyer

Une lettre de la Cheffe nationale destinée à la ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a été rédigée. Elle demande au gouvernement du Canada de décréter que le 30 juin sera la Journée nationale des survivants des Premières Nations et de présenter un projet de loi visant à en faire un jour férié fédéral. Conformément à la résolution 36/2025, l'APN demande au Canada d'inclure dans cette journée tous les survivants autochtones qui ont été retirés de leur foyer alors qu'ils étaient enfants, y compris les survivants de la Rafle des années 1960.

37/2025, Élaboration d'une stratégie nationale de prévention du VIH dirigée par les Premières Nations

L'APN a obtenu un financement de SAC pour soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention du VIH dirigée par les Premières Nations. Ce travail répond à l'augmentation des taux de VIH et d'autres infections transmissibles par le sang au sein des populations des Premières Nations et vise à promouvoir des approches de prévention, d'éducation et de soutien adaptées à la culture. La rédaction de la stratégie est en cours, et un rassemblement national est prévu pour l'été 2026 afin de valider et d'affiner les priorités en fonction des expériences et des réalités des Premières Nations. L'APN prévoit de lancer la stratégie lors de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre 2026.



Rapports sur les résolutions

38/2025, *Promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées des Premières Nations*

L'APN organise, à l'automne 2026, des séances de dialogue en ligne sur l'accessibilité au sein des Premières Nations, afin de permettre à ces dernières de définir leurs priorités, de cerner les obstacles rencontrés et de formuler des recommandations en matière d'accessibilité et d'inclusion. Ces discussions soutiendront les efforts de plaidoyer en cours visant à éclairer les futures initiatives en matière de politiques, de programmes, de financement et de législation.

39/2025, *Réforme du Programme des services de santé non assurés pour éliminer les politiques d'exclusion et combler les lacunes en matière de services*

L'APN poursuit ses discussions avec SAC et ses partenaires des Premières Nations afin de s'attaquer aux politiques d'exclusion et aux lacunes en matière de services au sein du programme des SSNA. Ces échanges ont régulièrement soulevé des préoccupations concernant les refus de demandes de remboursement, les critères d'admissibilité restrictifs et l'accès inéquitable aux soutiens et services médicalement nécessaires pour les Premières Nations. En réponse, l'APN a lancé une étude préliminaire en vue d'un examen et d'une analyse juridiques visant à évaluer les obligations fédérales en matière d'accès équitable aux prestations et services de santé pour les Premières Nations, qui éclaireront les futures actions de plaidoyer et les négociations sur la réforme du programme des SSNA.

40/2025, *Réintégration de la couverture de l'Ozempic dans le cadre du Programme des services de santé non assurés*

L'APN continue de faire part de ses préoccupations à SAC concernant les répercussions des changements apportés à la couverture des SSNA pour l'Ozempic et les obstacles qui en découlent pour les Premières Nations dans l'accès à des soins opportuns et appropriés. Dans le cadre des discussions en cours, l'APN a souligné les risques pour la santé liés à la restriction de l'accès à l'Ozempic, notamment les perturbations de la continuité des soins et les coûts en aval des complications évitables, tout en insistant sur l'importance d'adopter des approches fondées sur les distinctions pour la prévention et la gestion des maladies chroniques. Le plaidoyer de l'APN repose sur le principe selon lequel le programme des SSNA doit favoriser un accès aux médicaments sur ordonnance axé sur la prévention, respectueux des cultures et médicalement approprié pour les Premières Nations, y compris le rétablissement de l'Ozempic en tant que prestation ouverte lorsque cela est cliniquement indiqué.

41/2025, *Affirmer l'indépendance du Programme de soins dentaires des services de santé non assurés par rapport au Régime canadien de soins dentaires*

L'APN continue de suivre la mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires (RCSD) et de collaborer avec SAC concernant ses répercussions potentielles sur la politique dentaire des SSNA. Les discussions en cours avec SAC portent sur les mesures stratégiques visant à garantir que le programme dentaire des SSNA reste indépendant, adapté aux besoins des Premières Nations et à l'abri des répercussions négatives imprévues découlant de la mise en œuvre du RCSD.

42/2025, *La santé de toutes nos relations – Premières Nations, animaux et santé des systèmes alimentaires*

L'APN a commencé à établir des relations avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de poursuivre son travail et d'étudier des possibilités de plaidoyer concernant la maladie débilitante chronique (MDC) et d'autres questions de santé animale et végétale qui touchent les Premières Nations. Elle a également tenu un



Rapports sur les résolutions

atelier sur la MDC en février 2026 à Saskatoon (Saskatchewan) afin de communiquer des renseignements et de mettre au point des outils d'information et de communication. Parmi les participants figuraient des membres du groupe de travail sur la MDC de l'APN et des coordonnateurs régionaux de la nature, ainsi que des gardiens du savoir, des jeunes et des exploitants des Premières Nations de chaque région. L'APN continue de travailler avec son groupe de travail sur la MDC à l'élaboration d'un exposé de position sur la maladie, qui servira de référence pour la communication de renseignements et guidera les futurs plaidoyers en matière de politiques et de financement.

43/2025, Soutien à la mobilisation dirigée par les Premières Nations sur l'aide médicale à mourir

L'APN soutient la mise en place d'un processus de dialogue mené par les Premières Nations sur l'aide médicale à mourir (AMM). Les ressources prévues comprennent un document de référence, un cadre de conditions de gouvernance et un guide du facilitateur pour soutenir le dialogue régional et national. Ce travail aidera les dirigeants des Premières Nations, les gardiens du savoir, les personnes handicapées, les fournisseurs de soins et les professionnels de la santé à définir des mesures de protection, des services de soutien et les conditions de gouvernance nécessaires avant que les politiques d'AMM puissent être mises en œuvre de manière sûre et appropriée au sein des Premières Nations.

44/2025, Rétablir et améliorer le financement de l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations

En 2025, la Cheffe nationale et le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) ont envoyé une lettre au premier ministre Carney et à la ministre Gull-Masty pour leur exprimer leur inquiétude concernant les coupures prévues à l'automne 2025 dans la protection du financement et le soutien aux élèves, ainsi que l'incapacité persistante à finaliser et financer les ententes régionales en matière d'éducation. L'APN continue de demander un financement de l'éducation qui réponde aux besoins autodéterminés des Premières Nations. Le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN ont établi des priorités en matière d'éducation, qu'ils comptent présenter au CCE et à Services aux Autochtones Canada (SAC) pour favoriser une meilleure prise de décision conjointe et un financement suffisant, prévisible et durable de l'éducation des Premières Nations.

45/2025, Soutien à une approche en matière d'intelligence artificielle des Premières Nations

L'APN a travaillé avec le Comité des Chefs sur les langues (CCL) et divers secteurs au sein du Secrétariat en vue d'élaborer un plan de travail concernant une approche des Premières Nations en matière d'intelligence artificielle. En mai 2026, l'APN a organisé une réunion d'experts du domaine de l'intelligence artificielle afin d'aider le Secrétariat à mieux comprendre la situation actuelle concernant l'intelligence artificielle. En juin 2026, le Secteur des langues et de l'apprentissage a également tenu un webinaire à l'intention du CCL qui portait sur les principes fondamentaux de l'intelligence artificielle. L'élaboration d'une approche des Premières Nations en matière d'intelligence artificielle devrait se terminer en décembre 2026.

46/2025, Rétablissement des protocoles de récolte intertribaux

Certains éléments de la résolution ont été élaborés dans le cadre des travaux de l'APN sur la maladie débilitante chronique (MDC). En février 2026, l'APN a organisé un atelier sur la MDC à Saskatoon, en Saskatchewan, afin de renseigner les participants sur les répercussions de la maladie sur les Premières Nations et l'importance des lois, des protocoles, des droits et de la gestion responsable des Premières Nations dans la prévention de la



Rapports sur les résolutions

maladie. Du matériel de communication a été élaboré pour transmettre les renseignements et commentaires recueillis tout au long de l'atelier. Le groupe de travail de l'APN sur la MDC rédige actuellement un exposé de position soulignant l'importance des traités historiques, des lois et des protocoles des Premières Nations en matière de chasse et de cueillette dans le contexte de la MDC. L'APN a continué de faire avancer les travaux de sa Table de la nature des Premières Nations; un groupe technique bilatéral de haut niveau qui contribue à la formulation de conseils et de recommandations stratégiques à l'intention d'Environnement et Changement climatique Canada et de la direction de l'APN sur les priorités communes en matière de nature. La démarche consiste également à positionner les Premières Nations comme des chefs de file légitimes dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique national sur la biodiversité du Canada et d'autres mesures nationales et internationales, cela d'une manière qui prend en compte, promeut et respecte les droits, les protocoles, les systèmes de connaissances et les priorités autodéterminées des Premières Nations concernant la nature.

47/2025, Soutien fédéral à la collecte de données hors réserve menée par les Premières Nations par l'intermédiaire du CGIPN et de ses partenaires régionaux

L'APN poursuit son plaidoyer demandant le retrait de la collecte de données sur les Premières Nations de l'Enquête sur les peuples autochtones (EPA) au profit d'une approche dirigée par les Premières Nations par l'intermédiaire du CGIPN et de ses partenaires régionaux. Elle continuera de demander un financement et des ressources fédéraux suffisants pour soutenir la mise en œuvre complète d'une collecte de données et d'une gouvernance hors des réserves dirigées par les Premières Nations.

48/2025, Honorer le legs d'Elijah Harper avec un monument et un plaidoyer de l'APN

En janvier 2026, la Cheffe nationale a assisté à la commémoration du 30^e anniversaire de l'Assemblée sacrée d'Elijah Harper de 1995 à Winnipeg, au Manitoba. Cet événement a réuni des dirigeants, des aînés, des représentants religieux et des participants venus de tout le Canada pour honorer le legs d'Elijah Harper et réfléchir à sa vision de la réconciliation, de la guérison et du leadership spirituel. L'APN continuera de militer en faveur de l'érection d'un monument public permanent à Winnipeg en l'honneur d'Elijah Harper, en collaborant avec le Chef régional du Manitoba, la famille Harper et les promoteurs du projet pour promouvoir cette initiative, tout en sollicitant la participation des gouvernements et des partenaires philanthropiques afin d'obtenir le financement nécessaire à sa réalisation et à son entretien à long terme.

49/2025, Protéger les lieux sacrés de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine contre l'exploitation pétrolière et gazière

L'APN a rédigé une lettre à l'intention du secrétaire américain de l'Intérieur pour demander l'abrogation des dispositions de la Tax Cuts and Jobs Act de 2017, qui impose l'exploration pétrolière et gazière dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique. La lettre souligne le lien important qui existe entre les Premières Nations et le caribou ainsi que les articles problématiques de cette loi qui prévoient la vente de concessions d'exploration au sein de la Réserve faunique, risquant ainsi d'endommager les aires de mise bas essentielles du troupeau de caribous de Porcupine.

Le Bureau of Land Management des États-Unis a annoncé une nouvelle vente de concessions pour la plaine côtière de la Réserve faunique, prévue le 5 juin 2026. L'APN s'opposera également à cette vente, invoquant l'importance de la plaine côtière pour le cycle de vie du troupeau de caribous de Porcupine et le faible intérêt manifesté par les promoteurs d'exploration lors des ventes historiques dans ces plaines.



Rapports sur les résolutions

50/2025, Financement direct à la Nation dénée (région des Territoires du Nord-Ouest) pour tous les transferts de fonds, y compris pour l'indemnisation et la réforme à long terme des services de protection de l'enfance

L'APN a rédigé une lettre de la Cheffe nationale adressée aux ministres de Services aux Autochtones et de Relations Couronne-Autochtones, afin d'exhorter ces dernières à consulter la Nation dénée pour respecter le droit inhérent des communautés dénées à recevoir des fonds directement. La lettre préconise la tenue de consultations et de négociations entre la Nation dénée, les communautés dénées et les instances gouvernementales fédérales et territoriales, en vue d'élaborer un accord de financement complet, comprenant des mesures relatives à l'indemnisation des services à l'enfance et à la famille ainsi qu'à une réforme à long terme.

51/2025, Reconnaissance et respect du droit inhérent des Premières Nations à exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille au-delà des frontières régionales

La résolution a été présentée et discutée avec Services aux Autochtones Canada lors d'une réunion du groupe de travail technique conjoint sur la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'APN continuera de plaider en faveur de la mise en œuvre de solutions pour répondre aux problèmes soulevés dans la résolution, dans le cadre de son travail continu visant à soutenir la mise en œuvre de la Loi. Des efforts sont également déployés pour veiller à ce que les questions soulevées dans la résolution soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion des premiers ministres.

52/2025, Opposition au « traitement et rejet » des résidus toxiques et à toute forme de racisme environnemental

L'APN continue de plaider pour une stratégie nationale visant à évaluer, prévenir et lutter contre le racisme environnemental en s'appuyant sur des travaux de politiques officiels, tels que sa proposition technique sur le droit à un environnement sain (2024), et en affirmant que la justice environnementale doit remédier aux préjudices historiques et protéger les droits intrinsèques de tous les êtres et de tous les écosystèmes. En novembre 2025, la Cheffe nationale a tenu une conférence de presse avec les dirigeants des Premières Nations signataires du Traité n° 8 pour dénoncer les projets visant à « traiter et rejeter » les eaux résiduelles toxiques des sables bitumineux dans la rivière Athabasca et son bassin versant. Le Secteur de l'environnement de l'APN a également animé des séances de dialogue lors du Forum national sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (février 2025) et du Rassemblement national sur la conservation (octobre 2026) pour faire valoir l'autorité, le leadership et les connaissances des Premières Nations en matière de protection de leurs territoires dans le contexte de la gestion des produits chimiques. Un rapport de recommandations sera publié à l'automne 2026. Il est fondé sur l'Initiative de plaidoyer demandant un plan de gestion des produits chimiques des Premières Nations de l'APN. L'APN est déterminée à soutenir les Premières Nations touchées en affirmant leur autorité inhérente et à demander un financement direct et équitable pour ces Premières Nations pour remédier aux dommages disproportionnés causés à leurs eaux et à leurs terres.

53/2025, Soutien à un partenariat international avec les peuples autochtones sur une action conjointe en faveur du climat et de la biodiversité

L'APN continue de défendre les intérêts des Premières Nations à l'échelle internationale, conformément à sa Stratégie nationale sur le climat, sous la direction du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (ACE). Cet automne, l'APN prévoit de promouvoir des solutions en matière de climat et de conservation menées par les Premières Nations lors des prochaines réunions de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-



Rapports sur les résolutions

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). Le projet commun de l'APN et du Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP), intitulé « Our Collective Futures », a reçu l'approbation officielle d'Affaires mondiales Canada à la mi-janvier. Depuis lors, l'équipe de mise en œuvre travaille avec des partenaires autochtones au Népal et en Thaïlande à la préparation d'un rapport d'évaluation de référence en vue de la mise en œuvre des activités du projet. La responsable du portefeuille, la Chef régionale Andrea Paul, et la coprésidente des gardiens du savoir, Gwen Point, ont accepté de siéger au Comité directeur sur les savoirs autochtones. L'APN tiendra une séance de dialogue avec ses partenaires pendant le 4^e Rassemblement national sur le climat à Hamilton, en Ontario, du 6 au 8 octobre 2026. Elle y présentera les travaux en cours visant à accroître la résilience climatique dans le cadre du partenariat entre des organisations de peuples autochtones du Canada, de Thaïlande et du Népal.

54/2025, Affirmation du droit des Premières Nations d'identifier leurs citoyens : projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens

La Cheffe nationale s'est présentée devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes au sujet du projet de loi S-2. Une proposition écrite avait également été préparée. L'intervention de l'APN visait principalement à faire progresser la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté en préconisant des réformes législatives qui reconnaissent les droits inhérents, soutiennent les systèmes de citoyenneté dirigés par les Premières Nations, permettent de s'affranchir des dispositions d'inscription de la *Loi sur les Indiens* et garantissent un financement adéquat et des mesures de soutien à la mise en œuvre d'une gouvernance autodéterminée.

55/2025, Soutien à la Norme de l'Initiative pour une assurance minière responsable

Conformément à la résolution 55/2025, l'APN envisage d'organiser une séance de dialogue durant l'Assemblée générale annuelle de 2026, qui sera axée sur l'élaboration de la Stratégie des Premières Nations sur les minéraux critiques et sur l'analyse de la Norme de l'Initiative pour une assurance minière responsable. En octobre 2025, la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak s'est présentée devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes en tant que témoin dans le cadre de l'étude sur l'exploitation des minéraux critiques au Canada. Elle a souligné la nécessité d'entendre directement les Premières Nations en tant que titulaires de droits. L'APN a également préparé des trousseaux de lettres pour informer les Premières Nations et les aider à mener un plaidoyer parlementaire. En mars 2026, l'APN a présenté un mémoire au Comité permanent de la défense nationale (NDDN) de la Chambre des communes qui portait sur le lien entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada et appelait au respect intégral de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans toutes les activités liées aux minéraux critiques.

56/2025, Stratégie sur les minéraux critiques dirigée par les Premières Nations

L'APN a soumis une proposition de financement à Ressources naturelles Canada pour soutenir cette initiative. Elle a également présenté un mémoire technique au Comité permanent des ressources naturelles (RNNR) de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur l'exploitation des minéraux critiques au Canada, demandant la pleine reconnaissance de la compétence et gouvernance inhérentes des Premières Nations sur leurs terres, leurs eaux et leurs ressources et qu'aucun projet d'exploitation des minéraux critiques ne soit lancé sans le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations concernées, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la jurisprudence existante.



Rapports sur les résolutions

57/2025, Condamnation des réductions de financement de la recherche sur les revendications particulières au Canada

Conformément à la résolution, l'APN a élaboré et mis en œuvre une stratégie de plaidoyer pour aider les Premières Nations à mener des mesures directes de plaidoyer auprès du premier ministre et du ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour demander un financement annuel d'au moins 35 millions de dollars. L'APN continue de travailler avec les directeurs de la recherche et le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources en harmonisant et faisant progresser un plaidoyer pour la mise en place d'un programme de financement de la recherche durable et fondé sur des données probantes.

58/2025, Affirmation de la compétence des Autochtones et reconnaissance de la Déclaration de titre et de relation de la Première Nation de Quatsino

L'APN a reçu pour mandat de chercher des fonds pour tenir un ensemble de tables rondes nationales dirigées par les Premières Nations sur les systèmes de gouvernance fondés sur la spiritualité. Elle met sur pied un groupe de travail qui sera chargé de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'application juridique de déclarations de titre propres à chaque nation au Canada.

59/2025, Orientation stratégique en matière de restitution des terres et d'indemnisation

Le gouvernement du Canada n'a pas pour mandat de s'engager dans une réforme des revendications particulières. L'APN continue de travailler avec les Premières Nations, des experts techniques et des agents fédéraux à la préparation de discussions constructives, conformément aux mandats des Premières Nations-en-Assemblée. L'APN demeure engagée dans la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves (AR) et demande aux Premières Nations, par l'intermédiaire d'activités de mobilisation, de donner leur avis sur la manière dont cette refonte pourrait faire progresser les modèles de restitution des terres.

60/2025, Rapatriement des objets et artefacts sacrés des Premières Nations

L'APN, aux côtés d'autres organisations autochtones nationales, a négocié avec le Vatican la restitution de 62 artefacts culturels, dont des ceintures wampum et des gants cérémoniels. La Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak a conduit une délégation d'ainés, de gardiens du savoir et de survivants à la Cité du Vatican afin de s'assurer que les objets soient restitués en toute sécurité et selon les protocoles traditionnels appropriés. L'APN continuera de faire pression pour obtenir l'adoption d'une loi protégeant les biens culturels autochtones contre toute vente sans consentement. De plus, elle apportera son soutien aux Premières Nations qui souhaitent intenter une action en justice et demander une injonction. Conformément à ses mandats, l'APN travaille avec des experts culturels des Premières Nations pour obtenir des stratégies d'identification et des inventaires nationaux d'objets culturels détenus dans des collections publiques et privées.

61/2025, Clarification des approches relatives aux droits des Métis sur les territoires des Premières Nations

L'APN a fait progresser son plaidoyer en soulevant des préoccupations concernant les mesures fédérales relatives au projet de loi C-21, *Loi sur le Traité concernant la reconnaissance et la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des Métis de la Rivière Rouge*, et en faisant valoir la nécessité d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations concernées. Le 23 avril 2026, la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak a publié une déclaration pour exprimer son inquiétude, demander le retrait du projet de loi et exhorter le gouvernement à exécuter son



Rapports sur les résolutions

obligation de consulter les Premières Nations concernées. Des préoccupations ont également été exprimées lors de l'audience de l'APN avec Sa Majesté le roi Charles III, soulignant la nécessité de protéger les relations issues des traités et la compétence des Premières Nations.

62/2025, Veiller à ce que les négociations fondées sur les droits et les indemnisations économiques soient autorisées et dirigées par les Premières Nations détentrices des droits, et non par des organisations provinciales ou territoriales sans autorité

Le Secteur du développement économique de l'APN rédigera une lettre destinée au Canada pour demander et affirmer que les négociations fondées sur les droits avec le gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, ainsi que la participation aux mesures d'adaptation économique découlant de la violation des droits prévus à l'article 35, soient menées uniquement par les Premières Nations détentrices de droits, dont les droits sont directement concernés, ou sous leur autorité juridique expresse. Elle invitera également les Premières Nations à entamer des discussions sur la structure d'une norme de politique nationale.

63/2025, Loi Baeleigh

L'APN a achevé l'examen juridique du projet de loi C-75. Elle prépare actuellement une lettre à l'intention du ministre de la Justice et du procureur général du Canada, dans laquelle elle demande l'adoption d'une nouvelle législation pour modifier davantage le Code criminel et d'autres lois pertinentes afin de faire respecter la « Loi Baeleigh », s'assurant ainsi que le droit des enfants des Premières Nations à la justice, à la sécurité et au bien-être soit respecté par les systèmes juridiques et judiciaires canadiens.

64/2025, Soutien aux Premières Nations par l'intermédiaire du Conseil national autochtone de la sécurité-incendie

L'APN a apporté son soutien au Conseil national autochtone de la sécurité-incendie (CNASI) afin qu'il travaille avec le Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU) et le Comité consultatif des Premières Nations (CCPN) sur la gestion des urgences pendant la semaine du sommet de l'APN sur la gestion des urgences, en mars 2026. Elle envisage de continuer à soutenir le CNASI dans ses échanges avec le CCGU dans le cadre de la présente résolution afin de favoriser des discussions sur la conception, la portée et la capacité opérationnelle de l'intégration des pompiers des Premières Nations avec tous les partenaires concernés du domaine de la gestion des urgences.

65/2025, Soutien aux négociations multilatérales des Premières Nations et à la mise en œuvre de la gestion des urgences

L'APN a fait avancer cette résolution en soutenant la mise sur pied d'un groupe de travail technique qui a tenu deux réunions pour aider les Premières Nations à préparer et mener à bien leurs propres négociations multilatérales avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces réunions ont porté sur la détermination des défis, des obstacles et des possibilités liés aux négociations régionales et multilatérales en cours. L'APN a l'intention d'organiser de futures réunions pour aider les Premières Nations à mener à bien leurs négociations multilatérales respectives et à déterminer des possibilités de recherche dans l'objectif d'obtenir un financement à long terme fondé sur les distinctions.



Rapports sur les résolutions

66/2025, Affirmer le rôle des Premières Nations dans l'élaboration de la politique canadienne en matière d'immigration et dans les décisions relatives à l'entrée au Canada

L'APN a soulevé ces priorités auprès de représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Elle étudie actuellement des moyens de mettre en place des mécanismes consultatifs et décisionnels officiels des Premières Nations liés à la politique d'immigration. Elle s'efforce d'obtenir le financement et les ressources nécessaires pour élaborer un cadre de politiques d'immigration dirigé par les Premières Nations.

67/2025, Promouvoir la reconnaissance, la mise en œuvre et l'application des traités antérieurs à 1975

L'APN a intensifié son plaidoyer auprès de la Couronne concernant les droits issus des traités, la mise en œuvre des traités et les obligations constitutionnelles en cours de la Couronne, notamment lors d'une audience avec Sa Majesté le roi Charles III. Cela comprenait aussi le renforcement des priorités des Premières Nations concernant les traités antérieurs à 1975 et la nécessité d'examiner les chevauchements de droits d'une manière qui respecte les droits des Premières Nations. L'APN travaille actuellement avec les dirigeants des Premières Nations à la planification et à l'établissement de priorités en vue de la Rencontre des Premières Nations et des premiers ministres (RPNPM), prévue à l'automne 2026.

68/2025, Promouvoir la transformation de la justice autochtone et mettre fin au recours à l'isolement dans les établissements fédéraux

L'APN a poursuivi son plaidoyer en faveur de la réforme du système correctionnel, notamment en examinant le projet de loi S-205, afin de favoriser des modifications législatives et politiques visant à mettre fin à l'utilisation continue de pratiques d'isolement et à mieux aligner les systèmes fédéraux sur les droits des Premières Nations et les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Ce travail comprenait un plaidoyer aux niveaux national et international pour mettre en évidence les lacunes systémiques dans l'accès à une guérison adaptée à la culture, la réinsertion communautaire et les parcours prévus aux articles 81 et 84. Il s'agissait également de souligner la nécessité d'adopter les solutions de rechange à l'incarcération dirigées par les Premières Nations. Une lettre a été envoyée au ministre de la Sécurité publique pour lui demander de prendre une mesure nationale coordonnée pour mettre fin au recours à l'isolement et faire progresser les systèmes de justice régis par les Premières Nations.

69/2025, Affirmer notre droit inhérent de chasse sur nos territoires traditionnels

L'APN continue de militer pour la reconnaissance des droits inhérents, issus des traités et protégés par la Constitution des Premières Nations à gouverner et à protéger leurs propres territoires traditionnels. Cela comprend des efforts de plaidoyer pour s'assurer que les Premières Nations sont soutenues dans l'exercice de leur compétence inhérente et qu'elles participent pleinement à l'évaluation de tout projet ou développement susceptible d'avoir des répercussions sur leurs droits, y compris le droit de chasser. L'APN demande également un soutien et un financement pour conclure des accords de cogestion ou de reconnaissance qui affirment l'exercice de la gouvernance des Premières Nations sur la faune et l'utilisation des terres sur leurs territoires traditionnels, y compris les aires protégées et de conservation autochtones. Ce plaidoyer a aidé à l'élaboration de la Politique d'intendance autochtone de Parcs Canada, qui vise à rétablir une récolte responsable dans les lieux administrés par Parcs Canada, en tant que principe fondamental de conservation.



Rapports sur les résolutions

70/2025, Accès des Premières Nations aux métadonnées d'archives du Centre national pour la vérité et la réconciliation

L'APN a fait progresser la souveraineté des Premières Nations en matière de données en exigeant qu'Ottawa et les archives provinciales garantissent des processus dirigés par les communautés. L'APN a plaidé pour des politiques permettant aux Premières Nations d'exercer un contrôle sur la manière dont leurs histoires orales, leurs documents d'archives et leurs métadonnées culturelles sont consultés, stockés et communiqués. Elle préconise la création de centres régionaux de gouvernance de l'information des Premières Nations et soutient le travail des dépositaires de données locaux afin que les communautés puissent effectuer elles-mêmes la numérisation, le catalogage et le rapatriement de leur patrimoine. L'APN continuera de s'opposer activement aux pratiques coloniales d'extraction de données.

71/2025, Interdiction des produits dérivés du phoque par l'Union européenne

Le 19 décembre 2025, l'APN a adressé une lettre aux ministres des Pêches, des Affaires mondiales et du Commerce international pour les exhorter à prendre des mesures pour obtenir une exemption de l'Union européenne (UE) concernant les produits dérivés du phoque et soutenir les industries autochtones de la chasse au phoque. Lors du Sommet sur le développement économique et les infrastructures de l'APN, qui s'est tenu à Montréal (Québec) les 2 et 3 mars 2026, une table ronde spéciale réunissant la Cheffe Jennifer Brake de la Première Nation Qalipu et Doug Chiasson, directeur général de l'Institut de la fourrure du Canada, a mis en évidence le potentiel de l'industrie de la chasse au phoque en tant que moteur économique important pour les communautés côtières. Le 16 avril 2026, l'APN s'est entretenue avec des représentants d'Affaires mondiales Canada et du MPO afin de les sensibiliser à la résolution 71/2025 avant la visite officielle de la délégation du gouvernement du Canada à Seafood Expo Global à Barcelone, en Espagne, où la ministre d'Affaires mondiales Canada devait rencontrer la délégation de l'UE.

72/2025, Lutter contre la fraude à l'identité autochtone et protéger les droits des Premières Nations

L'APN a fait progresser son travail de plaidoyer et d'élaboration de politiques pour lutter contre l'usurpation d'identité autochtone en réaffirmant que les Premières Nations possèdent le droit et la compétence inhérents de déterminer leurs propres systèmes de citoyenneté, d'appartenance et d'adhésion. Elle a exprimé son inquiétude concernant les conséquences de l'usurpation d'identité sur les droits, la gouvernance et l'accès aux programmes et services des Premières Nations, tout en veillant à ce que les discussions restent fondées sur l'autodétermination et la reconnaissance des droits. Elle continue de soutenir les approches dirigées par les Premières Nations et de plaider pour des politiques et processus fédéraux qui protègent les droits des Premières Nations et sont alignés sur la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

73/2025, Table technique et comité de défense des intérêts concernant les ententes sur le transfert des ressources naturelles (ETRN)

Le 10 février 2026, l'APN a organisé un sommet sur les ETRN en marge du deuxième Forum national sur les ressources naturelles à Calgary, en Alberta. Plus d'une centaine de représentants des nations signataires des traités de l'Ouest se sont réunis pour discuter de stratégies politiques et économiques. L'APN continue d'étudier les possibilités d'apporter un soutien technique et stratégique à la recherche et au plaidoyer sur les ETRN.



Rapports sur les résolutions

74/2025, Rapatriement des artefacts et documents des Premières Nations détenus par la Compagnie de la Baie d'Hudson et injonction judiciaire contre leur vente

En réponse à la demande de mise en liquidation de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, l'APN s'est jointe à l'Assemblée des Chefs du Manitoba pour exiger que le contrôleur nommé par le tribunal suspende la vente de tout artefact culturel et cérémoniel. Elle a plaidé pour une transparence totale, obligeant la CBH à dresser et à publier un catalogue complet des objets afin d'éviter toute vente secrète à des collectionneurs privés dans le cadre d'accords de confidentialité. L'APN a fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en place un cadre national de rapatriement efficace et doté de fonds suffisants. Cette législation vise à mettre en œuvre des processus clairs de restitution des biens des Premières Nations et de protection d'objets culturels contre toute liquidation non autorisée par des entreprises. L'APN a profité de l'élan donné par les directives de la résolution pour faire pression en faveur de la restitution d'artefacts à l'échelle mondiale.

75/2025, Sites historiques de signature de traités

L'APN continue de défendre les Premières Nations dans l'affirmation de leurs droits inhérents et issus des traités, notamment lors de l'audience de la Cheffe nationale avec Sa Majesté le roi Charles III, dans le but de rappeler que les traités constituent le fondement des relations entre les Premières Nations et la Couronne. L'APN continuera de soutenir les Premières Nations dans la récupération, la protection et la gestion de leurs propres systèmes de gouvernance.

76/2025, Invitation adressée à Sa Majesté le roi Charles III – 150^e anniversaire de la signature du Traité n° 6 à Fort Carlton

La Cheffe nationale, accompagnée de plusieurs Chefs régionaux, a été reçue en audience par Sa Majesté le roi Charles III au palais de Buckingham le 2 juin 2026. Au cours de cette rencontre, la délégation de l'APN a souligné que les traités constituent le fondement des relations entre les Premières Nations et la Couronne et la base de la création du Canada. Elle a aussi insisté sur le fait que toute mesure de séparation de l'Alberta nuirait aux relations découlant des traités et nécessiterait la consultation des Premières Nations concernées.

77/2025, Soutien aux travailleurs de la santé des Premières Nations

En réponse aux défis persistants en matière de ressources humaines en santé, l'APN continue de participer à des comités et initiatives nationaux axés sur le renforcement du personnel de santé des Premières Nations. La publication de l'APN intitulée *Coming out of Hibernation: A National First Nations Health Human Resource Strategy* (Sortir de l'hibernation : une stratégie nationale sur les ressources humaines en santé des Premières Nations) jette les bases des futurs efforts de plaidoyer et de mise en œuvre. L'APN a également collaboré avec ses partenaires afin de mieux cerner les réalités actuelles du marché du travail et de déterminer les possibilités de renforcer le recrutement, la fidélisation et la planification des effectifs au sein des systèmes de santé des Premières Nations.

78/2025, Appel à un plaidoyer contre les réductions dans les programmes des Premières Nations

L'APN a fait progresser ce mandat par l'intermédiaire d'un plaidoyer public, de propositions budgétaires fédérales, de discussions avec les médias et de discussions directement avec des fonctionnaires fédéraux. Elle a demandé invariablement des investissements renouvelés et soutenus et signalé que la poursuite des réductions budgétaires ébranlerait les obligations découlant des traités, les engagements en matière de réconciliation et



Rapports sur les résolutions

le bien-être des Premières Nations. L'APN continue de prévenir des répercussions disproportionnées de ces réductions sur les capacités et l'autodétermination des Premières Nations, tout en demandant des modèles de financement à long terme et prévisible plutôt que des approches à court terme ou à durée déterminée.

79/2025, Renouveau de la déclaration de fraternité et de coopération entre l'APN et le NCAI

En mars 2026, l'APN a apporté son soutien à la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak lors du Reservation Economic Summit 2026 organisé par le National Center for American Indian Enterprise Development. Au cours de cet événement, l'APN et le National Congress of American Indians (NCAI) ont renouvelé la Déclaration APN-NCAI. L'APN continue de tenir des réunions avec le NCAI afin de mettre en œuvre le renouvellement de la Déclaration APN-NCAI.

80/2025, Restrictions unilatérales de l'offre de soins de santé entraînant des interruptions de services

L'APN a collaboré avec ses partenaires des Premières Nations et SAC concernant des rapports faisant état de perturbations et de restrictions affectant l'accès aux fournitures médicales nécessaires. Les discussions ont mis en évidence des préoccupations liées aux changements de politique unilatéraux, à un manque de cohérence dans la communication et aux répercussions sur la continuité des soins pour les Premières Nations. L'APN continue de plaider en faveur de processus décisionnels transparents, d'une consultation significative des Premières Nations avant tout changement de politique et d'un accès durable aux fournitures et aux soutiens de santé essentiels.

81/2025, Promouvoir la production de rapports, les normes et la reddition de comptes des Premières Nations dans les systèmes de santé

L'APN a continué de participer à des initiatives nationales visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones et à faire progresser les normes de sécurité culturelle au sein du système de santé canadien. En s'impliquant davantage dans l'élaboration de normes de rapport et de reddition de comptes, l'APN soutient l'autodétermination des Premières Nations dans l'établissement d'attentes culturellement pertinentes pour les systèmes de santé et les professionnels de la santé qui interviennent au sein de la communauté. La prochaine réunion des premiers ministres et des Premières Nations constituera un forum important pour faire avancer les discussions relatives aux droits issus des traités en matière de santé, de sécurité culturelle et de reddition de comptes entre les différentes juridictions.

82/2025, Les Jeux autochtones de l'Alberta

L'APN a désigné le soutien aux initiatives de sports et loisirs des Premières Nations comme une priorité dans sa prochaine présentation prébudgétaire. Le plaidoyer continu auprès de partenaires clés, notamment le Cercle sportif autochtone et la Commission sur l'avenir du sport au Canada, vise à promouvoir un accès équitable aux possibilités sportives et récréatives pour les Premières Nations. Ces efforts soutiennent des objectifs plus larges liés à la santé, au bien-être, à l'engagement des jeunes et au développement communautaire.



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire





Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

Développement économique

Étude du Comité permanent des ressources naturelles (RNNR) de la Chambre des communes sur l'exploitation des minéraux critiques

Le Comité permanent des ressources naturelles (RNNR) de la Chambre des communes a mené une étude sur l'exploitation des minéraux critiques.

Le 23 octobre 2025, la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak est intervenue devant le Comité et un mémoire technique a été présenté à titre de suivi. Le mémoire de l'APN comprenait 18 recommandations, appuyées par les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée. L'APN a fait valoir que tant le Comité que les ministères fédéraux compétents doivent dialoguer directement avec les titulaires de droits des Premières Nations, dont les terres, les eaux, les économies, les droits et les intérêts continueront d'être directement affectés par l'exploitation des ressources au Canada. Les recommandations de l'APN s'articulent autour de cinq axes de réflexion, notamment :

- respecter intégralement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- placer les Premières Nations au cœur de l'exploitation minière des minéraux critiques et d'autres activités dans le cadre de la réconciliation économique;
- reconnaître et mettre en œuvre le droit des Premières Nations à l'eau dans le contexte des minéraux critiques;
- prendre en compte l'héritage minier et la contamination persistante, en plein partenariat avec les Premières Nations;
- reconnaître et prévenir la violence sexiste associée à l'industrie minière.

L'APN continuera de suivre les travaux liés à cette étude ainsi que les autres activités du Comité afin de s'assurer que ses recommandations sont prises en compte dans le rapport.

Étude du Comité permanent des ressources naturelles (RNNR) de la Chambre des communes sur les exportations énergétiques canadiennes

Le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes (RNNR) a mené une étude sur les exportations énergétiques canadiennes.

Le 12 mars 2026, la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak est intervenue devant le Comité et un mémoire technique a été présenté à titre de suivi. Le mémoire de l'APN comprenait 15 recommandations, appuyées par les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée. L'APN a fait valoir que tant le Comité que les ministères fédéraux compétents doivent consulter directement les titulaires de droits des Premières Nations, dont les terres, les eaux, les économies, les droits et les intérêts continueront d'être directement affectés par le développement énergétique et les exportations au Canada. Les recommandations de l'APN s'articulent autour de trois axes de réflexion, notamment :

- respecter intégralement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier l'article 32;
- prendre en compte les coûts environnementaux et sociaux disproportionnés, en partenariat étroit avec



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

les titulaires de droits – et du titre – des Premières Nations;

- placer les Premières Nations au cœur des exportations d'énergie et des autres activités de réconciliation économique.

L'APN continuera de suivre les travaux liés à cette étude ainsi que les autres activités du Comité afin de s'assurer que ses recommandations sont prises en compte dans le rapport.

Étude du Comité permanent des ressources naturelles (RNNR) de la Chambre des communes sur l'industrie forestière

Le Comité a mené une étude sur l'industrie forestière.

Le 9 février 2026, l'APN a soumis un mémoire technique sur la place des Premières Nations dans l'industrie forestière. Ce mémoire comprenait 11 recommandations conformes aux mandats existants adoptés par voie de résolutions par les Premières Nations-en-Assemblée. Ces recommandations s'articulaient autour de quatre (4) thèmes, notamment :

- le respect intégral de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) en regard de toutes les activités forestières;
- la prise en compte de l'héritage forestier et de la contamination persistante, en plein partenariat avec les titulaires de droits – et du titre – des Premières Nations;
- la participation des Premières Nations au commerce lié à la sylviculture;
- la place des Premières Nations dans la réconciliation forestière et économique.

L'APN continuera de suivre les travaux liés à cette étude ainsi que les autres activités du Comité afin de s'assurer que ses recommandations sont prises en compte dans le rapport.

Étude du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA) sur le projet de loi C-13, Loi portant mise en œuvre du Protocole d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA) a mené une étude sur le projet de loi C-13, *Loi portant mise en œuvre du protocole d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (le Royaume-Uni) à l'Accord de *partenariat transpacifique global et progressiste* (PTPGP). Le projet de loi C-13 vise à ratifier l'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP, un accord commercial entre l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. Une fois promulgué, l'accord entrera en vigueur 60 jours plus tard.

Le 17 avril 2026, l'APN a présenté un mémoire technique à l'AEFA, comprenant trois recommandations appuyées par les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée. Dans ce mémoire, l'APN a exhorté l'AEFA à se pencher sur la question des dispositions relatives au règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) prévues dans le PTPGP, en soulignant les risques que ces dispositions font peser sur droits des Premières Nations, la protection de l'environnement et d'autres intérêts publics importants face à l'influence d'intérêts étrangers. L'APN a également appelé l'AEFA et le gouvernement fédéral à collaborer directement avec les Premières Nations dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGP, afin de garantir que les Premières Nations



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

bénéficient des avantages de la diversification commerciale du Canada. Outre les préoccupations soulevées auprès de l'AEFA, la Cheffe nationale Woodhouse Nepinak a adressé une lettre au ministre du Commerce international, l'exhortant à prendre des mesures concernant les préoccupations et les recommandations formulées dans le mémoire technique de l'APN.

L'APN continuera de suivre l'évolution du projet de loi C-13 et de tout autre accord commercial futur présenté par le gouvernement fédéral.

Étude du Comité permanent de la Défense nationale (NDDN) de la Chambre des communes sur les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada

Le Comité permanent de la défense nationale (NDDN) de la Chambre des communes a mené une étude en vue d'examiner les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada.

Le 30 mars 2026, l'APN a présenté un mémoire technique comprenant un total de 13 recommandations, appuyées par les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée. L'APN a fait valoir que le Canada doit œuvrer en vue d'une adhésion totale à la Déclaration des Nations Unies afin de remédier à l'héritage minier et à la contamination persistante, en partenariat étroit avec les détenteurs de droits – et du titre – des Premières Nations, et reconnaître que les priorités des Premières Nations en matière d'infrastructures et d'économie sont étroitement liées aux objectifs de défense nationale et de sécurité nationale.

Étude du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) de la Chambre des communes sur les questions relatives aux communautés autochtones reconnues par le gouvernement fédéral qui ne disposent pas d'un territoire, d'une réserve ou d'un traité moderne

Le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) a étudié la situation des Premières Nations qui ne disposent ni de territoire ni du statut de réserve pour leurs terres, en examinant comment la politique et la législation fédérales peuvent reconnaître ces réalités et accélérer les processus de mise en œuvre.

En février 2026, la Grande Cheffe Linda Debassige, du Grand Conseil de la nation Anishinabek, a témoigné au nom de l'APN. Dans son intervention, la Grande Cheffe Debassige a déclaré que moins de 30 Premières Nations au Canada ne disposaient pas de terres de réserve. L'absence de terres empêche ces nations de bâtir des communautés durables et d'exercer leurs droits. La Grande Cheffe Debassige a appelé le Canada à publier des données exhaustives sur les bandes sans terres et à accélérer le processus de restitution des terres. Par ailleurs, elle a expliqué comment la Couronne peut accélérer l'adoption de textes législatifs tels que le projet de loi C-5, ainsi que la prise de décision concernant les projets ayant un impact sur les terres, les territoires et les ressources des Premières Nations.

En mai 2026, le rapport du Comité n'était toujours pas achevé. L'APN continuera de suivre les travaux liés à cette étude, analysera le rapport en vue d'y répondre dès sa publication, et poursuivra sa collaboration avec ses homologues fédéraux, tels que Services aux Autochtones Canada, conformément à ses mandats visant à faire progresser la restitution des terres aux Premières Nations qui n'en possèdent pas.



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

Logement et infrastructures

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) sur le projet de loi C-20, Loi concernant la constitution de Maisons Canada (Loi sur Maisons Canada)

Le projet de loi C-20, *Loi concernant la constitution de Maisons Canada (Loi sur Maisons Canada)*, a été soumis pour examen au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) le 13 mars 2026.

Afin d'appuyer son action de plaidoyer, l'APN a envoyé, le 16 avril 2026, des observations écrites dans le cadre du mémoire du Comité HUMA. Ces observations, comprenant deux amendements et sept recommandations, sont accompagnées d'un microsite fournissant aux Premières Nations des outils de plaidoyer supplémentaires. Les recommandations de l'APN portent principalement sur les domaines suivants :

- Les implications de l'autonomie de la société d'État et la responsabilité fédérale;
- La gouvernance et la représentation au sein de la société d'État Maisons Canada;
- S'assurer que combler les lacunes actuelles en matière de logement dans les Premières Nations est un objectif explicite de Maisons Canada;
- Veiller à ce que les critères d'investissement ne soient pas intrinsèquement biaisés au détriment des investissements dans les réserves;
- Que le Comité soutienne l'appel lancé par l'APN pour que le Canada intègre une approche de conception fondée sur les distinctions des Premières Nations, y compris des dispositions spécifiques, dans les initiatives de développement national telles que Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes de 51 milliards de dollars.

Le rapport final du Comité HUMA a été présenté sans amendements le 4 mai 2026. Parallèlement, le 7 mai 2026, le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie (BANC) a été autorisé à examiner l'objet du projet de loi avant sa présentation au Sénat. Le rapport final du Comité BANC ne faisait aucune référence ni ne reconnaissait la question du logement des Autochtones. L'APN continuera de suivre l'évolution du projet de loi C-20 ainsi que toute autre loi future relative au logement déposée par le gouvernement fédéral.

Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN) sur les programmes fédéraux et le déficit en matière de logement et d'infrastructures connexes chez les Premières Nations

Le mémoire intitulé *Programmes fédéraux et le déficit en matière de logement et d'infrastructures connexes chez les Premières Nations* a été soumis pour étude au Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN) le 21 octobre 2025.

Le 6 février 2026, l'APN a transmis des observations écrites dans le cadre du mémoire du NFFN, soulignant que les Premières Nations ont besoin de 150 000 nouveaux logements et de travaux de rénovation sur 85 000 logements existants, et que le coût nécessaire pour combler le déficit en matière de logement dépasse désormais 135 milliards de dollars en investissements, en frais d'exploitation et en entretien. Le mémoire de l'APN comprenait 20 recommandations appuyées par les mandats émanant des Premières Nations-en-Assemblée.



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

Les recommandations de l'APN se concentrent sur cinq axes de réflexion, notamment :

- Maintenir les niveaux récents de financement fédéral;
- Assurer l'intégrité du financement pour le programme de logement à but non lucratif dans les réserves (article 95) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de s'assurer qu'aucune région ne subisse de baisse de financement;
- Intégrer une conception tenant compte des distinctions autochtones dans les initiatives de développement national;
- Se tourner vers l'avenir : Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes;
- Adopter une approche pangouvernementale pour s'attaquer aux obstacles fondamentaux au logement.

Le Comité NFFN a présenté son rapport final, comprenant 10 recommandations, en mars 2026. Seulement deux de ces recommandations prennent en compte la question du logement des populations autochtones, et elles ne corrigent pas le déficit de financement structurel auquel sont confrontées les Premières Nations. L'APN continuera de suivre les progrès réalisés dans le cadre de tout autre programme futur lié au logement proposé par le gouvernement fédéral.

Pêches

Étude du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes sur la protection marine et côtière ou la création d'aires marines protégées

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes a examiné les progrès réalisés par le Canada en matière de protection marine et côtière dans le cadre de son étude du rapport 2025 du commissaire à l'environnement et au développement durable consacré aux aires marines protégées. Il a examiné les différentes façons de protéger et conserver des aires marines et côtières – y compris le rôle des aires marines protégées, des refuges marins et de la conservation dirigée par les Autochtones – et de contribuer à la biodiversité, à la santé des écosystèmes et à des pêches durables.

Le 18 février 2026, l'APN a présenté un témoignage écrit soulignant le fait que la protection marine et côtière doit être accomplie en partenariat étroit avec les titulaires de droits des Premières Nations. Ce témoignage indiquait que la conservation dirigée par les Premières Nations, y compris les aires marines protégées et de conservation autochtones, s'inscrivent dans les responsabilités des Premières Nations envers la terre, les eaux et les ressources. L'APN a en outre insisté sur le fait que les mesures de protection marine doivent respecter les droits mentionnés à l'article 35, être conformes à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et favoriser la compétence, la gouvernance, l'intendance responsable, la sécurité alimentaire et le bien-être économique des Premières Nations.

L'APN continuera de suivre les travaux du Comité et les mesures fédérales en matière de conservation marine. Les futurs travaux porteront sur la promotion de la conservation dirigée par les Premières Nations, le renforcement des modèles de gouvernance mixte et la garantie que les initiatives de protection marine sont élaborées avec les Premières Nations dès le début et qu'elles ne compromettent pas l'accès des Premières Nations aux pêches ni leur pouvoir décisionnel.



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

Étude du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes sur les facteurs déterminant les dates d'ouverture et de fermeture des saisons de pêche

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes a lancé une étude sur les facteurs déterminant les dates d'ouverture et de fermeture des saisons de pêche. L'étude examine les raisons qui sous-tendent les décisions de Pêches et Océans Canada concernant le calendrier des saisons de pêche, l'accès aux pêches et les quotas de pêche, y compris les répercussions des décisions tardives sur les moyens de subsistance des pêcheurs et l'économie.

L'APN a présenté un texte soulignant que l'ouverture et la fermeture des pêches sont des questions de compétence et de gouvernance, et qu'elles ne constituent donc pas de simples décisions opérationnelles. Le 1^{er} juin 2026, elle a comparu en tant que témoin devant le Comité. À ce titre, elle a directement exprimé son inquiétude concernant la dépendance excessive à l'égard du pouvoir discrétionnaire du ministre, l'absence de prise de décisions conjointes entre les autorités compétentes, un accès retardé ou inadapté et l'écart persistant entre les obligations issue de l'article 35 et les pratiques de gestion des pêches.

L'APN continuera de travailler avec les titulaires de droits des Premières Nations, les comités parlementaires et les ministères fédéraux dans les dossiers suivants : le calendrier des pêches, la répartition du saumon et la réforme plus large de la gouvernance des pêches. Les futurs travaux porteront sur la promotion d'une gestion des pêches élaborée conjointement et fondée sur les droits, le renforcement des cadres de gouvernance entre les différentes entités et la garantie d'une participation significative des Premières Nations aux décisions concernant l'accès aux pêches, la conservation et les économies communautaires.

Direction de l'environnement, de l'eau et de la justice

Projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription)

Ce projet de loi a été présenté au Sénat en mai 2025 dans le but de poursuivre les efforts visant à remédier aux inégalités qui subsistent dans la *Loi sur les Indiens*. Il a franchi l'étape de la troisième lecture le 4 décembre 2025, ce qui a donné lieu à un amendement qui permettrait de supprimer la clause de l'exclusion après la deuxième génération dans la *Loi sur les Indiens*. Le projet de loi est actuellement examiné par le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) de la Chambre des communes.

The National Chief Woodhouse Nepinak was invited to appear before the INAN Committee for their study on Bill S-2 on May 7, 2026, and a technical submission was made in follow-up on May 19, 2026. The AFN submission included five recommendations supported by mandates from First Nations-in-Assembly. AFN's recommendations are:

- Établir un cadre législatif facultatif permettant aux Premières Nations d'exercer une compétence exclusive sur la citoyenneté :
 - a. la confirmation que rien dans le projet de loi S-2 ne limitera, n'entravera ou n'annulera la compétence inhérente, issue des traités ou constitutionnelle des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'appartenance;
 - b. la reconnaissance des lois sur la citoyenneté des Premières Nations en tant que lois ayant autant de force qu'une loi fédérale, assortie d'une voie de transition claire du régime de la *Loi sur les Indiens*



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

vers des systèmes fondés sur les nations;

- Éliminer toute discrimination résiduelle dans l'inscription en abolissant la clause de l'exclusion après la deuxième génération ainsi que toute inégalité liée au sexe, au genre et à la race dans le régime d'inscription de la *Loi sur les Indiens*;
- Élaborer conjointement, conformément au principe du consentement libre, préalable et éclairé, un cadre national de mise en œuvre dirigé par les Premières Nations et financé par le gouvernement fédéral, qui comprendrait des échéanciers et des mécanismes de gouvernance, de règlement des différends et de reddition de compte;
- Créer un mécanisme de financement régi par la loi qui assurerait un financement adéquat, durable et prévisible aux Premières Nations pour gérer une inscription élargie et faire face à la croissance démographique ainsi qu'aux répercussions sur les services;
- Mettre en place un processus d'indemnisation rétroactive et de réparation pour les personnes et les familles lésées par les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*, y compris les obstacles créés par des dispositions antérieures d'exonération de responsabilité.

L'APN continuera de travailler avec des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux pour obtenir l'apport de modifications au projet de loi S-2 qui éliminent des inégalités persistantes dans le système d'inscription, tout en faisant progresser la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'appartenance. Les travaux en cours consisteront à soutenir la participation des Premières Nations au processus législatif et à faire valoir des approches de mise en œuvre dirigées par les Premières Nations. L'APN continuera également de demander l'élaboration conjointe d'un cadre de mise en œuvre, comprenant un financement durable et des mécanismes pour soutenir la transition vers des systèmes de citoyenneté fondés sur les nations.

Projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse, crime haineux et accès à des lieux religieux ou culturels) (titre abrégé : Loi visant à lutter contre la haine)

Présentée à la Chambre des communes le 19 septembre 2025, la *Loi visant à lutter contre la haine* vise à modifier le *Code criminel* afin de renforcer les protections contre la propagande haineuse, les crimes haineux et l'intimidation ou l'obstruction touchant les personnes qui cherchent à accéder à des lieux de culte ou à des espaces culturels. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture le 1^{er} octobre 2025, a été examiné par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST) et a été renvoyé à la Chambre avec des amendements le 13 mars 2026. Il est actuellement examiné par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (RIDR). Le Chef régional Teegee a témoigné devant le Comité RIDR le 28 mai 2026, et un mémoire écrit a été soumis. Par son intervention, l'APN soutient l'intention du projet de loi de renforcer les protections contre la violence motivée par la haine, en particulier lorsqu'elle touche des membres des Premières Nations et des survivants des pensionnats indiens. L'APN propose les six amendements suivants pour combler les lacunes constatées dans la loi :

- **Inclusion explicite du négationnisme visant les pensionnats indiens** : Amender le projet de loi C-9 afin d'y intégrer un libellé, inspiré du projet de loi C-254, qui criminalise la promotion délibérée de la haine à l'encontre des citoyens des Premières Nations par la tolérance, le déni, la minimisation ou la justification du système des pensionnats indiens;
- **Maintien du consentement du procureur général pour les infractions liées à des lieux** : Maintenir le



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

consentement du procureur général pour les infractions d'intimidation et d'obstruction liées à des lieux culturels ou religieux, tout en permettant que les poursuites pour les infractions de propagande haineuse liées au négationnisme des pensionnats indiens se poursuivent sans ce seuil supplémentaire;

- **Définition des « Premières Nations »** : Définir les « Premières Nations » dans le *Code criminel* d'une manière conforme au paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, afin d'assurer la clarté et la cohérence dans l'application de la loi;
- **Pour plus de certitude – liberté d'expression** : inclure une clause « pour plus de certitude » qui protège l'expression de bonne foi à caractère politique, universitaire, religieux et axée sur la réconciliation;
- **Soutenir la définition codifiée de la « haine »** : Conserver et soutenir la définition codifiée de la « haine » indiquée dans le projet de loi C-9, à savoir la calomnie et à la détestation, conformément à l'orientation de la Cour suprême;
- **Protection des lieux de cérémonie et de sépulture** : Préciser que les mesures de protection contre l'intimidation et l'obstruction dans les lieux culturels ou religieux s'appliquent d'une manière qui respecte les pratiques cérémonielles, funéraires et commémoratives des Premières Nations, y compris aux anciens emplacements des pensionnats indiens et aux lieux de sépulture attenants.

L'APN continuera de demander le renforcement des mesures législatives et politiques visant à lutter contre la haine, notamment en faisant progresser la reconnaissance du négationnisme et des préjudices qui touchent les survivants et les communautés. Il faut également soutenir des efforts législatifs complémentaires et assurer une harmonisation avec des engagements plus généraux en matière de réconciliation. L'APN continuera de dialoguer avec les parlementaires afin de s'assurer que la législation protège efficacement les Premières Nations, fait respecter leurs droits et contribue à la reddition de compte et à la réconciliation.

APPA (Sénat) – Réponse du gouvernement au quatorzième rapport du Comité déposé au Sénat lors de la première session de la quarante-quatrième législature

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (APPA) mène actuellement une étude sur son rapport de 2023, *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*, qui examinait les obstacles à la localisation des enfants disparus et des lieux de sépulture non marqués. L'étude s'appuie sur des audiences antérieures et des travaux subséquents, notamment le rapport de 2024, *Archives manquantes, enfants disparus*, qui mettait en évidence les défis persistants liés à la divulgation d'archives, à la complexité des différentes entités administratives, au financement insuffisant et au déni. Le 7 octobre 2025, l'APPA a été autorisé à réexaminer le rapport et à évaluer la réponse du gouvernement concernant l'avancée de la réconciliation, y compris six recommandations importantes.

Au nom de l'APN, Kúkpi7 Rosanne Casimir s'est présentée devant l'APPA le 26 mars 2026, soutenue par le personnel de l'APN. Elle a souligné la nécessité d'obtenir un accès complet et rapide aux archives, un financement durable et prévisible et une plus grande reddition de compte dans la mise en œuvre des recommandations. Elle a également souligné les obstacles systémiques, notamment la fragmentation des systèmes d'archivage et les défis liés aux entités administratives. Elle a aussi demandé des comptes rendus sur les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des recommandations des rapports de 2023 et 2024.

L'APN continuera de demander la mise en œuvre des recommandations du Comité et des obligations énoncées dans le rapport final de l'interlocutrice spéciale indépendante sur les enfants disparus et les tombes et lieux de



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

sépulture anonymes. Cela consiste à promouvoir les réformes législatives et politiques, à faciliter l'accès aux archives, à lutter contre le déni, à obtenir un financement durable et à soutenir les démarches dirigées par les Premières Nations pour trouver et protéger les lieux de sépulture.

Projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (ENEV) a mené une étude sur le projet de loi S-4, *Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique*. La Cheffe régionale de la Nouvelle-Écosse, Andrea Paul, a témoigné au nom de l'APN le 23 avril 2026, et l'APN a présenté un mémoire écrit. Le projet de loi S-4 vise à modifier le cadre canadien en matière d'efficacité énergétique afin d'introduire des « bacs à sable réglementaires » permettant au ministre d'accorder des exemptions temporaires aux exigences d'efficacité énergétique pour tester de nouvelles technologies et approches. Il propose également d'ajouter un libellé à la *Loi sur l'efficacité énergétique*, qui indiquerait l'un des objectifs de la Loi, à savoir favoriser la collaboration avec les Autochtones, malgré le fait qu'il ne décrive pas en détail cette collaboration.

La comparution et la soumission écrite de l'APN étaient centrées sur trois grandes recommandations adressées au Comité. Elles demandent au gouvernement du Canada de :

- Harmoniser la notion de « collaboration » telle qu'elle est mentionnée dans la loi sur les normes minimales énoncées dans la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- Donner aux Premières Nations les moyens d'élaborer leurs propres cadres et normes en matière d'efficacité énergétique;
- Intégrer le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations dans toute proposition de bac à sable réglementaire.

L'APN continuera de suivre l'évolution du projet de loi S-4, c'est-à-dire la fin de son examen au Sénat et sa transmission à la Chambre des communes. Une fois que le Comité ENEV aura terminé son étude, le rapport sera examiné afin de déterminer si les recommandations de l'APN ont été intégrées, y compris l'éventuelle présence de tout nouvel amendement. Il sera possible d'intervenir de nouveau (si nécessaire), une fois que le projet de loi aura été présenté à la Chambre des communes et renvoyé au Comité.

Développement social

Projet de loi S-212, Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada

Présenté le 25 mai 2025, le projet de loi S-212 consiste à élaborer une stratégie nationale destinée à améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans cinq domaines : physique, mental, spirituel, moral et social. Il met fortement l'accent sur l'éradication de la pauvreté infantile et souligne la nécessité de consulter des représentants des Premières Nations et des jeunes autochtones et de prendre en considération les obligations du Canada en matière de droits de la personne dans le cadre du principe de Jordan.

Le 26 novembre 2025, l'APN a présenté une proposition technique au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (SOC), qui vise à renforcer le libellé du projet de loi concernant les enfants des Premières Nations. Le Comité a accepté trois des recommandations de l'APN, qui ont été incluses dans la troisième lecture du projet de loi, le 10 mars 2026 :



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

- un amendement consistant à inclure un libellé qui garantit la mise en œuvre des résultats et des indicateurs élaborés par les Premières Nations pour le contexte des enfants des Premières Nations;
- un amendement consistant à s'assurer que les Premières Nations sont consultées sérieusement et associées à toutes les étapes de la mise en œuvre de la *Loi sur la stratégie nationale pour les enfants et les jeunes*;
- un amendement consistant à inclure le Cadre stratégique national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations en tant qu'élément à prendre en considération.

L'APN continuera de plaider en faveur de ses autres recommandations au fur et à mesure que le projet de loi avancera dans le processus législatif. Ces recommandations comprennent la reconnaissance des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en tant qu'éléments constitutifs de la stratégie – et pas simplement comme des éléments à prendre en considération – et la consultation des titulaires de droits des Premières Nations, sans les considérer uniquement comme des « instances dirigeantes autochtones ». L'APN continuera également de demander que la législation fasse référence aux *indicateurs de pauvreté et de bien-être des Premières Nations*, qu'elle prenne en compte les procédures en cours devant le Tribunal canadien des droits de la personne concernant les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan et qu'elle fasse aussi référence à la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Santé

Projet de loi S-228 : Loi modifiant le Code criminel (actes de stérilisation)

Ce projet de loi propose des modifications au Code criminel en ce qui a trait aux actes de stérilisation forcés ou imposés sous la contrainte. Ces modifications préciseraient explicitement que le fait de pratiquer un acte de stérilisation sans consentement libre, préalable et éclairé constitue une forme de voies de fait graves.

Le projet de loi a été déposé le 26 mai 2025 et a franchi l'étape de la troisième lecture au Sénat le 2 octobre 2025. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a préparé un mémoire écrit le 10 avril 2026, lequel repose sur le mémoire initial relatif au projet de loi S-250, dans le but d'appuyer le projet de loi en proposant six modifications juridiques :

- **Considération n° 1 :** Garanties juridiques et consentement libre, préalable et éclairé
- **Considération n° 2 :** Utilisation de la langue
- **Considération n° 3 :** Protection des personnes autochtones et des personnes racialisées
- **Considération n° 4 :** Enquêtes impartiales dans les affaires de stérilisation
- **Considération n° 5 :** Récidive
- **Considération n° 6 :** Sanctions en cas de stérilisation forcée ou sous la contrainte

L'APN n'a pas témoigné dans le cadre du projet de loi S-228. Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 18 novembre 2025, et l'étape du rapport a été achevée le 4 mai 2026. Le projet de loi en est actuellement à la troisième lecture à la Chambre des communes.



Le point sur les activités de plaidoyer parlementaire

Au-delà de l'adoption du projet de loi S-228, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes systémiques profondément enracinés qui ont conduit les femmes des Premières Nations à être plus souvent victimes de stérilisation forcée. L'APN continuera à soutenir le Cercle des survivantes pour la justice reproductive, à plaider en faveur de l'élargissement du registre national, à garantir l'accès à des ressources de guérison ancrées dans la culture et à promouvoir en permanence le plaidoyer visant à défendre et à protéger l'autonomie reproductive des femmes des Premières Nations.

Langues et apprentissage

Projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025

Le projet de loi C-15, *Loi d'exécution du budget*, met en œuvre une série de mesures budgétaires et législatives annoncées dans le budget fédéral de novembre 2025. Ce projet de loi prévoit des modifications touchant plusieurs ministères et programmes relatives aux décisions en matière de dépenses fédérales et adapte les cadres législatifs existants régissant la prestation des services et l'administration des programmes.

Le 12 février 2026, la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak a comparu devant le Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes et a fait part de ses graves préoccupations concernant le budget fédéral de 2025 et ses répercussions sur les Premières Nations. Elle a souligné que, alors que les transferts fédéraux aux provinces avaient augmenté, les programmes destinés aux Premières Nations avaient subi des coupes budgétaires et étaient en proie à l'incertitude. L'un des points centraux de son intervention a été l'incapacité du gouvernement à renouveler des programmes essentiels arrivant à échéance, notamment plus de 300 programmes d'éducation des adultes des Premières Nations qui doivent prendre fin en 2026/2027.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continuera de plaider en faveur du renouvellement et de l'augmentation du financement de l'éducation des adultes des Premières Nations. Ce travail s'appuiera sur l'élaboration continue de politiques et sur le rapport de recherche de l'APN intitulé *Analyse des coûts des programmes et des infrastructures pour l'éducation des adultes*, qui estime qu'un investissement nettement plus important est nécessaire pour appuyer l'apprentissage tout au long de la vie des Premières Nations et améliorer le niveau d'éducation des adultes des Premières Nations.

L'APN continuera également à coordonner ses efforts avec les dirigeants des Premières Nations afin de s'assurer que son plaidoyer reflète les priorités régionales et appuie la compétence à long terme sur les systèmes éducatifs des Premières Nations, conformément à la résolution 26/2025 de l'APN, *Soutien au renouvellement et à l'augmentation du financement de l'éducation des adultes des Premières Nations*.

États financiers de La Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des revenus et des dépenses	4
État de la situation financière	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-17
Annexes	
Annexe A – Services aux Autochtones Canada et Santé Canada	18-23
Annexe B – Autres organismes de financement	24-30

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Comité Exécutif de
La Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 juillet 2026

La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2026

	Annexes	2026 \$	2025 \$
Revenus			
Services aux Autochtones Canada	A	34 128 490	38 584 845
Environnement et Changement climatique Canada	B	3 225 690	4 255 187
Resources naturelles Canada	B	1 342 878	857 122
Emploi et Développement social Canada	B	1 342 751	1 300 193
Justice Canada	B	1 013 060	2 523 827
Patrimoine canadien	B	965 159	948 207
Pêches et Océans Canada	B	908 610	1 147 706
La Société de gestion des déchets nucléaires	B	581 017	580 679
Santé Canada	B	248 771	232 388
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	B	246 493	317 389
Anciens combattants Canada	B	220 341	144 960
Fondation Gordon et Betty Moore	B	216 990	162 773
Condition féminine Canada	B	195 142	—
Parcs Canada	B	188 775	190 415
Affaires mondiales Canada	B	187 431	—
Agence d'évaluation d'impact du Canada	B	182 262	332 375
George Cedric Metcalf Charitable Foundation	B	125 039	49 169
Infrastructure Canada	B	112 250	112 750
Autorité canadienne pour les enregistrements			
Internet	B	100 000	—
Université d'Ottawa	B	96 800	158 578
Transports Canada	B	30 685	95 039
Femmes et Égalité des genres Canada	B	—	641 885
La Fondation William et Flora Hewlett	B	—	161 069
Agence de l'eau du Canada	B	—	139 200
La Société canadienne d'hypothèques et de logement	B	—	39 701
Conseil de recherches en sciences humaines	B	—	36 000
La Fondation du droit de l'Ontario	B	—	1 681
Revenus d'intérêts	B	1 755 779	1 953 335
Divers	B	1 451 729	1 065 188
Frais d'inscription	B	1 386 232	1 762 094
Frais de salon	B	523 130	476 350
		50 775 504	58 270 105
Dépenses			
Publicité, promotion et publications		636 491	625 496
Amortissement des immobilisations corporelles		306 444	304 561
Assurances		57 854	52 382
Divers		221 722	24 771
Dépenses de bureau		959 803	1 470 383
Honoraires professionnels		7 490 396	6 904 706
Prestation de services régionaux		6 144 175	6 245 841
Loyer	10	1 533 830	1 508 477
Salaires et avantages sociaux		19 594 192	20 949 790
Déplacements et réunions		13 070 109	17 249 844
	A et B	50 015 016	55 336 251
Excédent des revenus sur les dépenses		760 488	2 933 854

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
État de la situation financière
au 31 mars 2026

	Notes	2026 \$	2025 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		49,385,818	53 430 082
Subventions et contributions à recevoir	4	1,552,661	2 843 653
Autres débiteurs		275,420	600 559
Taxes de vente à recouvrer		1,467,016	1 859 534
Frais payés d'avance		932,872	879 312
		53 613 787	59 613 140
Actif détenu en fiducie	3	19,042	18 459
Frais payés d'avance		93,732	149 187
Immobilisations corporelles	5	3,611,604	3 912 562
		57 338 165	63 693 348
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		7,591,691	10 417 073
Sommes à remettre à l'état		66,150	355 500
Revenus reportés		2,556,178	3 001 479
Apports reportés	7	28,576,167	34 197 787
Apports excédentaires	8	4,137,641	1 893 180
Tranche à court terme des avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	6	179,062	179 062
		43 106 889	50 044 081
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	6	2,289,832	2,468,894
Passif détenu en fiducie	3	19,042	18 459
		45 415 763	52 531 434
Éventualités et engagements	9 et 10		
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		1,142,710	1 264 606
Actif net affecté à l'interne		3 750 631	3 750 631
Fonds non affectés		7 029 061	6 146 677
		11 922 402	11 161 914
		57 338 165	63 693 348

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif

Cindy Woodhouse Nepinak
Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak

Andrew Bisson
Chef de la direction, Andrew Bisson

La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Investi en immobilisations corporelles	Actif net affecté à l'interne	Fonds non affectés	2026 Total	2025 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début	1 264 606	3 750 631	6 146 677	11 161 914	8 228 060
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—	760 488	760 488	2 933 854
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 486	—	(5 486)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(306 444)	—	306 444	—	—
Amortissement des incitatifs pour améliorations locatives	179 062	—	(179 062)	—	—
Actif net à la fin	1 142 710	3 750 631	7 029 061	11 922 402	11 161 914

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Notes	2026 \$	2025 \$
Activités d'exploitation			
Excédent des revenus sur les dépenses		760 488	2 933 854
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des immobilisations corporelles		306 444	304 561
Amortissement des incitatifs pour améliorations locatives		(179 062)	(179 062)
		887 870	3 059 353
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	11	(4 926 648)	18 290 731
		(4 038 778)	21 350 084
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(5 486)	(63 130)
(Diminution) augmentation bette de l'encaisse		(4 044 264)	21 286 954
Encaisse au début		53 430 082	32 143 128
Encaisse à la fin		49 385 818	53 430 082

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- Servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- Étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- Favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- Servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

La Fondation des Générations À Venir (anciennement le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada), une entité qui relève de la corporation, n'est pas consolidée dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 12.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les revenus d'intérêts sont reconnus dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la corporation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des revenus et des dépenses.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la corporation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Avantage incitatif à la location

L'avantage incitatif à la location est amorti sur la durée du bail et présenté à titre de réduction de la dépense de loyer

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu lorsque les dépenses sont engagées ou comptabilisées dans les revenus reportés.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et dans les notes complémentaires. De l'avis de la direction, les présents états financiers reflètent, dans les limites raisonnables de l'importance relative, tous les ajustements nécessaires pour présenter fidèlement les résultats des exercices présentés.

Des hypothèses sont utilisées pour estimer la recouvrabilité des subventions et apports à recevoir, des autres débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs à payer ainsi que la répartition des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 19 042 \$ (18 459 \$ en 2025) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	772 115	1 274 890
Environnement et changement climatique Canada	409 778	74 725
Pêches et Océans Canada	206 006	306 216
Agence d'évaluation d'impact du Canada	182 262	332 375
Ressources naturelles Canada	10 000	110 000
Infrastructure Canada	22 500	—
La Société de gestion des déchets nucléaires	—	191 740
Emploi et Développement social Canada	—	107 002
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	—	317 390
Justice Canada	—	50 000
Femmes et Égalité des genres Canada	—	44 173
Transports Canada	—	35 142
	1 552 661	2 843 653

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement Accumulé	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	52 280	35 140	17 140	28 777
Améliorations locatives	4 340 040	745 576	3 594 464	3 883 785
	4 392 320	780 716	3 611 604	3 912 562

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2025 s'élèvent respectivement à 5 127 678 \$ et 1 215 116 \$.

6. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

En septembre 2022, la corporation a conclu un contrat de location de 180 mois expirant le 31 août 2038 pour des locaux. Le bail prévoyait des allocations pour améliorations locatives et une période de franchise de loyer. Au 31 mars 2026, le solde non amorti est de 2 468 894 \$ (2 647 956 \$ en 2025).

7. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	34 197 787	26 006 985
Revenus reçus au cours de l'exercice	40 037 014	61 203 942
Revenus constatés au cours de l'exercice	(45 658 634)	(53 013 140)
Solde à la fin de l'exercice	28 576 167	34 197 787

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	16 121 838	23 197 191
Emploi et Développement social Canada	5 079 557	5 227 307
Patrimoine canadien	1 797 939	931 199
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	1 792 819	—
Fondation Gordon et Betty Moore	1 338 246	1 555 235
Affaires mondiales Canada	612 569	—
Environnement et Changement climatique Canada	410 606	1 304 645
Santé Canada	368 828	267 599
Parcs Canada	293 994	282 770
Anciens Combattants Canada	259 575	79 915
Fondation caritative George Cedric Metcalf	225 792	150 831
Construire la connaissance Canada	125 000	—
Justice Canada	67 883	780 943
La Société de gestion des déchets nucléaires	67 245	—
Transports Canada	14 276	34 963
Ressources naturelles Canada	—	242 878
Femmes et Égalité des genres Canada	—	98 319
Infrastructure Canada	—	43 992
	28 576 167	34 197 787

8. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	3 081 423	488 626
Patrimoine canadien	711 416	711 416
Sécurité publique Canada	194 838	194 838
Parcs Canada	70 240	70 240
Environnement et Changement climatique Canada	49 402	—
Justice Canada	17 722	17 722
Pêches et Océans Canada	12 600	12 600
Condition féminine Canada	—	195 142
La Société de gestion des déchets nucléaires	—	188 025
Santé Canada	—	14 571
	4 137 641	1 893 180

9. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances.

Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus. De temps à autre, la corporation est impliquée dans des réclamations dans le cours normal de ses activités. La direction évalue ces réclamations et, lorsqu'elles sont considérées comme susceptibles d'entraîner une exposition importante et, lorsque le montant de la réclamation est quantifiable, des provisions pour pertes sont constituées sur la base de l'évaluation par la direction de l'issue probable. La corporation ne prévoit pas les réclamations qui sont considérées comme peu susceptibles d'entraîner une perte importante, les réclamations dont l'issue ne peut être déterminée ou les réclamations dont le montant de la perte ne peut être raisonnablement estimé. Tous les règlements ou attributions en vertu de ces réclamations sont fournis lorsqu'ils sont raisonnablement déterminables.

10. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel venant à maturité en 2038 dont les versements minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2027	1 614 656
2028	1 601 487
2029	1 637 143
2030	1 603 402
2031	1 577 723
2032 et ensuite	11 901 238
	<u>19 935 649</u>

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2026 \$	2025 \$
Subventions et contributions à recevoir	1 290 992	6 026 057
Autres débiteurs	325 139	2 036 572
Taxes de vente à recouvrer	392 518	(1 120 103)
Frais payés d'avance	1 895	(222 873)
Créditeurs et charges à payer	(2 825 382)	1 540 846
Sommes à remettre à l'état	(289 350)	(265 927)
Revenus reportés	(445 301)	2 960 688
Apports reportés	(5 621 620)	8 190 802
Apports excédentaires	2 244 461	(855 331)
	(4 926 648)	18 290 731

12. Entité contrôlée

La corporation nomme les fiduciaires du la Fondation des Générations À Venir (anciennement « Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada »), un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin de gérer le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des Métis et le Fonds d'héritage à l'éducation. La Fondation des Générations À Venir est reconnue en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquence, pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

12. Entité contrôlée (suite)

Les états financiers résumés du la Fondation des Générations À Venir sont présentés comme suit :

État résumé de la situation financière

	2026	2025
	\$	\$
Actif	327 330 311	275 383 588
Passif	3 776 973	3 074 095
Soldes des fonds	323 553 338	272 309 493
	327 330 311	275 383 588

État résumé de l'état des revenus et des dépenses

	2026	2025
	\$	\$
Revenu	71 562 524	28 793 668
Dépenses	20 318 679	19 727 878
Excédent des revenus sur les dépenses	51 243 845	9 065 790

État résumé des flux de trésorerie

	2026	2025
	\$	\$
Activités d'exploitation	52 596 074	(3 478 319)
Activités d'investissement	(51 331 831)	4 209 553
Augmentation nette de l'encaisse	1 264 243	731 234
Encaisse au début	2 364 418	1 633 184
Encaisse à la fin	3 628 661	2 364 418

Au 31 mars 2026, le solde dû du la Fondation des Générations À Venir s'établissait à 3 230 \$ (valeur nulle en 2025).

La Fondation des Générations À Venir a continué de partager des locaux à bureaux avec la corporation à Akwesasne à un coût annuel de 19 382 \$ (15 162 \$ en 2025).

Les transactions avec la Fondation des Générations À Venir ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), la cheffe nationale de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des Nations et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non élus sont rémunérés en fonction des normes moyennes du marché pour leur poste individuel.

14. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 1 110 733 \$ (1 211 137 \$ en 2025).

15. Facilité de crédit

La corporation a conclu une entente bancaire établissant une facilité de crédit remboursable sur demande à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1%, renouvelable annuellement. La facilité de crédit est garantie par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est de valeur nulle (valeur nulle en 2025).

16. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la corporation fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La corporation n'est pas exposée au risque de marché.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs, comme présenté à l'état de la situation financière.

17. Gestion du capital

La corporation considère que son capital est constitué de ses actifs nets. L'objectif général de la corporation est d'utiliser efficacement les ressources afin de maximiser la capacité de réaliser sa vision, de financer ses immobilisations corporelles, ses projets futurs et ses activités en cours. La corporation gère l'actif net en établissant des fonds affectés à l'interne et en affectant des montants aux fonds affectés pour les projets futurs prévus, les éventualités et les autres besoins en fonds propres. Ces répartitions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net.

La corporation n'est pas soumise à des exigences de capital externes.

17. Gestion du capital (suite)

Actif net affecté à l'interne

Les actifs nets font l'objet de restrictions internes à des fins spécifiques, à la demande du conseil d'administration. Les soldes affectés à l'interne sont appuyés par une déclaration d'intention claire et par un délai prévu pour la constitution et la réduction du solde au moment fixé.

L'objectif de tout solde affectée à l'interne est conforme aux objectifs des initiatives stratégiques et des plans d'exploitation de la corporation ainsi qu'aux risques identifiés pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, un montant de valeur nulle (102 317 \$ en 2025) faisait l'objet de restrictions internes afin de financer le déménagement dans les nouveaux locaux.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

La Fraternité des Indiens du Canada **Annexes - État des revenus et des dépenses** Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe A - Services aux Autochtones Canada

	Capacité organisationnelle de base	Financement de base	Nouvelle relation fiscale	Co- développement de nouvelle relation fiscale	Consultation sur le renouvellement de l'obligation de consulter	Ajouts aux réserves	Projet du 100, rue Wellington	Recherche économique sur le Fonds complémentaire du processus d'ajouts aux réserves
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	8 545 726	—	—	173 274	90 000	—	359 348	—
Apports/subventions - exercices précédents	—	1 844 333	187 375	—	110 000	305 014	—	79 925
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	8 545 726	1 844 333	187 375	173 274	200 000	305 014	359 348	79 925
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	162 599	—	3 018	4 776	—	1 332	—	6 930
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	—	21 499	22 134	10 425
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	13 233	—	275	420	—	749	—	—
Divers	7 406	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	170 485	—	4 228	2 209	572	1 192	639	14 089
Honoraires professionnels	1 110 890	—	241	—	2 495	32 614	24 408	29 638
Prestation de services régionaux	—	1 784 021	—	—	—	—	—	—
Loyer	384 086	—	9 008	13 903	—	25 036	29 657	—
Salaires et avantages sociaux	5 304 440	—	167 693	138 380	183 686	222 593	282 511	—
Déplacements et réunions	1 392 586	60 313	2 913	13 586	13 248	—	—	18 844
	8 545 726	1 844 333	187 375	173 274	200 000	305 014	359 348	79 925
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

	Justice complète des réclamations	Faciliter la réforme de la politique sur les revendications particulières	Revendications particulières	Faciliter la réforme des politiques sur les revendications particulières et les ajouts aux réserves	Examen des politiques sur la création et la fusion des bandes	Promouvoir la participation des Premières Nations à l'échelle internationale	Femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées	Seuils de SAC pour la clause de l'exclusion après la deuxième génération au titre du crédit 10
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	—	—	—	4 578	24 753	10 000	500 000	20 000
Apports/subventions - exercices précédents	176 266	146 505	201 114	—	—	—	—	—
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	176 266	146 505	201 114	4 578	24 753	10 000	500 000	20 000
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	172	22	7 465	—	—	—	11 701	—
Ventilation des dépenses administratives	—	19 109	14 210	597	1 697	—	39 379	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	659	—	—	—	1 082	—
Divers	—	2 700	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	65	4 468	5 894	—	—	—	18 822	—
Honoraires professionnels	—	47 129	18 850	—	—	—	23 693	1 603
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	—	22 363	—	—	—	38 782	1 996
Salaires et avantages sociaux	172 138	—	96 610	3 981	23 056	5 846	145 949	16 401
Déplacements et réunions	3 891	73 077	35 063	—	—	4 154	220 592	—
	176 266	146 505	201 114	4 578	24 753	10 000	500 000	20 000
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

	Comité directeur sur l'assurance inondation pour les habitations des Premières Nations	Recherche pour assistance d'aide au revenu	Principe de Jordan	Forum national sur l'aide au revenu	Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations - Étudiants d'été	Projet de loi C-92	Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	Comité consultatif sur le bien-être de l'enfance
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	—	—	—	599 755	—	—	—	—
Apports/subventions - exercices précédents	59 441	835 302	828 455	459 510	19 488	343 080	426 388	80 683
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	59 441	835 302	828 455	1 059 265	19 488	343 080	426 388	80 683
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	—	—	9 455	6 617	1 812	11 061	8 806	481
Ventilation des dépenses administratives	6 106	58 277	75 314	96 296	—	31 189	38 763	7 334
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	769	591	172	990	800	29
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	—	20 165	16 531	1 020	10 599	10 896	533
Honoraires professionnels	2 500	777 025	46 728	71 017	—	—	149 450	—
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	(160 716)	—	(51 320)
Loyer	3 954	—	25 883	19 881	5 869	33 304	26 942	1 411
Salaires et avantages sociaux	—	—	285 094	285 098	10 615	390 031	158 442	117 374
Déplacements et réunions	46 880	—	365 048	563 233	—	26 624	32 290	4 840
	59 441	835 302	828 455	1 059 265	19 488	343 080	426 388	80 683
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

	Engagements régionaux et virtuels des SEFPN	Développement économique	Logement, Infrastructures et Collectivités	Stimuler la prospérité	Plan de travail sur les langues et l'apprentissage UNDRIP	Soutenir le leadership des Premières Nations	Action climatique	Commissaire au traité
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	—	—	1 822 513	—	1 137 254	—	2 027 565	—
Apports/subventions - exercices précédents	104 892	55 469	5 475 242	350 000	1 599 205	56 025	—	141 825
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	104 892	55 469	7 297 754	350 000	2 736 459	56 025	2 027 565	141 825
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	—	—	56 139	331	40 387	1 615	8 965	—
Ventilation des dépenses administratives	—	5 039	581 786	20 331	17 324	5 093	177 084	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	4 840	29	3 104	166	830	—
Divers	—	—	336	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	3 289	96 392	21 740	43 408	1 168	23 100	1 281
Honoraires professionnels	104 892	23 889	1 564 401	184 119	354 895	2 342	68 608	1 670
Prestation de services régionaux	—	—	1 150 000	—	—	—	1 050 000	—
Loyer	—	—	162 734	981	104 586	5 577	27 708	13 764
Salaires et avantages sociaux	—	—	1 772 320	50 025	786 340	39 082	280 059	123 449
Déplacements et réunions	—	23 252	1 908 807	72 444	1 386 414	982	391 213	1 661
	104 892	55 469	7 297 754	350 000	2 736 459	56 025	2 027 565	141 825
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2025

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

	Appuyer le financement des activités d'Ishkonigan auprès du Vatican	Recherche en santé et engagement dans le continuum de soins	SSNA	Planification et gouvernance de la santé (ACS+)	Santé Prévention de la tuberculose	Cybersanté	Santé Partage des données de la tuberculose	Santé Prévention
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	—	40 000	252 829	1 436 746	—	—	—	—
Apports/subventions - exercices précédents	42 899	40 000	856 809	940 675	180 000	27 221	100 740	13 549
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	42 899	80 000	1 109 637	2 377 421	180 000	27 221	100 740	13 549
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	—	—	3 912	54 348	—	—	331	—
Ventilation des dépenses administratives	—	7 273	100 876	215 900	16 364	2 475	—	1 232
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	9 265	—	—	—	—
Assurances	—	—	351	4 371	—	—	29	—
Divers	—	—	—	344	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	—	21 121	50 227	—	—	327	—
Honoraires professionnels	—	—	115 750	234 610	38 172	(2 404)	—	8 487
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	—	11 825	147 293	—	—	981	—
Salaires et avantages sociaux	—	—	159 801	1 266 156	—	2 848	99 072	—
Déplacements et réunions	42 899	72 727	696 001	394 906	125 464	24 301	—	3 830
	42 899	80 000	1 109 637	2 377 421	180 000	27 221	100 740	13 549
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2025

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

	Santé publique environnementale	Santé Groupe de travail sur la COVID-19	Gestion des situations d'urgence	2025 Total	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Apports/subventions	84 692	17 631	—	17 146 664	26 849 875
Apports/subventions - exercices précédents	282 862	—	611 534	16 981 826	11 734 970
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—
	367 554	17 631	611 534	34 128 490	38 584 845
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	8 362	—	17	410 653	420 961
Ventilation des dépenses administratives	33 414	1 603	54 724	1 682 845	1 907 346
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	9 265	8 514
Assurances	723	—	1 668	35 880	34 041
Divers	—	—	—	10 786	8 678
Dépenses de bureau	5 387	58	19 224	569 127	811 557
Honoraires professionnels	45 459	14 625	—	5 097 795	6 180 597
Prestation de services régionaux	—	—	—	3 771 985	5 045 841
Loyer	24 376	—	39 006	1 180 907	1 191 525
Salaires et avantages sociaux	246 929	—	465 680	13 301 700	13 678 544
Déplacements et réunions	2 904	1 346	31 215	8 057 547	9 297 241
	367 554	17 631	611 534	34 128 490	38 584 845
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe B - Autres organismes de financement

	Société canadienne d'hypothèques et de logement - Contrôle des Premières Nations : Logement	Patrimoine canadien - Mise en oeuvre complète de la Loi sur les langues autochtones	Patrimoine canadien - Programme d'aide aux musées	Pêches et Océans Canada - AAROM	Pêches et Océans Canada - MIPCA	Emploi et Développement social Canada - Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions	100 000	33 959	—	665 289	243 321	—
Apports/subventions - exercices précédents	—	831 199	100 000	—	—	13 739
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—
	100 000	865 159	100 000	665 289	243 321	13 739
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	—	10 459	—	11 893	2 958	—
Ventilation des dépenses administratives	10 000	60 692	10 000	40 299	22 060	1 580
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	939	—	1 044	348	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	11 267	629	14 076	2 276	378
Honoraires professionnels	37 500	30 022	—	3 312	22 178	—
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	31 597	—	35 344	15 225	—
Salaires et avantages sociaux	43 497	555 962	—	445 561	131 001	—
Déplacements et réunions	9 003	164 220	107 081	113 761	47 275	11 781
	100 000	865 159	117 710	665 289	243 321	13 739
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	(17 710)	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Emploi et Développement social Canada - Mesures fédérales de protection du travail	Emploi et Développement social Canada - Indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Premières Nations	Emploi et Développement social Canada - Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	Emploi et Développement social Canada - Information sur le marché du travail	Emploi et Développement social Canada - Programme 2030 et développement durable	Emploi et Développement social Canada - Besoins des personnes handicapées des Premières Nations
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions	—	—	292 535	—	—	—
Apports/subventions - exercices précédents	177 538	4 050	88 481	484 319	244 953	37 136
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—
	177 538	4 050	381 016	484 319	244 953	37 136
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	28	—	10 976	7 149	2 165	720
Ventilation des dépenses administratives	19 022	434	40 823	51 891	26 245	3 376
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	986	152	188	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	1 030	3 616	14 233	24 181	16 183	595
Honoraires professionnels	1 650	—	2 500	95 920	62 500	12 751
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	—	33 194	—	6 347	—
Salaires et avantages sociaux	71 518	—	236 720	3 371	77 378	—
Déplacements et réunions	84 290	—	41 585	301 654	53 948	19 694
	177 538	4 050	381 016	484 319	244 953	37 136
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Environnement et changement climatique Canada - Transformer la conservation des espèces en péril	Environnement et changement climatique Canada - Transformer la conservation des espèces en péril	Environnement et changement climatique Canada - Participation au comité directeur national	Environnement et changement climatique Canada - Groupe de travail sur la conservation de la nature	Environnement et changement climatique Canada - Groupe de travail de l'APN sur la maladie débilitante chronique des cervidés	Environnement et changement climatique Canada - Maintenance du site Web sur l'action climatique
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions	153 950	—	37 506	27 000	208 371	80 000
Apports/subventions - exercices précédents	—	62 780	227 601	—	209 174	—
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—
	153 950	62 780	265 107	27 000	417 545	80 000
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	253	—	4 013	577	3 091	2 218
Ventilation des dépenses administratives	8 941	5 707	20 000	1 900	53 775	4 750
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	26	—	361	5	282	88
Divers	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	9 513	—	15 705	2 409	12 752	43 481
Honoraires professionnels	19 973	—	36 250	—	77 600	2 500
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	924	—	12 195	185	9 567	2 953
Salaires et avantages sociaux	61 109	—	112 988	15 762	70 379	24 011
Déplacements et réunions	53 211	57 072	63 595	6 162	190 100	—
	153 950	62 780	265 107	27 000	417 545	80 000
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Environnement et changement climatique Canada - Table de concertation des Premières Nations sur la nature	Environnement et climatique Canada - Intégration des connaissances scientifiques des Premières Nations sur le climat	Environnement et Changement climatique Canada - Agence de l'eau du Canada	Affaires mondiales Canada - Notre avenir commun : les peuples autochtones travaillent ensemble pour la protection des terres et des eaux	Fondation Gordon & Betty Moore - Conservation dirigée par les Autochtones
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Apports/subventions	1 339 394	37 804	86 421	187 431	—
Apports/subventions - exercices précédents	755 689	—	—	—	216 990
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—
	2 095 083	37 804	86 421	187 431	216 990
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	14 757	560	1 812	1 908	4 634
Ventilation des dépenses administratives	190 458	3 437	14 881	—	14 679
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—
Assurances	1 296	52	162	180	409
Divers	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	22 154	291	974	1 027	6 121
Honoraires professionnels	82 721	2 500	2 500	147 298	4 855
Prestation de services régionaux	899 742	—	—	—	—
Loyer	43 699	1 754	5 450	5 763	13 835
Salaires et avantages sociaux	630 246	29 005	60 251	—	165 347
Déplacements et réunions	210 010	205	391	31 264	7 110
	2 095 083	37 804	86 421	187 431	216 990
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Santé Canada - Plan de gestion des produits chimiques	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada – Vers un chez-soi	Agence d'évaluation d'impact du Canada - Politiques et orientations	Infrastructure Canada – Programme pour l'itinérance chez les vétérans	Justice Canada - Plan d'action national de l'UNDA	Justice Canada - Cadre stratégique de justice des PN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions	—	—	182 262	68 258	300 000	—
Apports/subventions - exercices précédents	248 771	246 493	—	43 992	—	713 060
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—
	248 771	246 493	182 262	112 250	300 000	713 060
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	3 524	3 130	4 659	—	7 535	15 722
Ventilation des dépenses administratives	13 499	25 377	15 693	12 008	14 364	52 819
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	316	286	387	—	153	1 216
Divers	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	1 933	4 345	2 223	9 007	19 141	36 999
Honoraires professionnels	12 750	57	29 798	45 475	42 592	117 090
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	10 655	9 829	13 023	—	5 715	41 503
Salaires et avantages sociaux	101 256	189 955	110 526	—	140 861	174 979
Déplacements et réunions	104 838	13 513	5 953	45 760	69 639	272 732
	248 771	246 493	182 262	112 250	300 000	713 060
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Ressources naturelles Canada - Stratégie d'engagement Autochtones	Ressources naturelles Canada - Engagement national sur les ressources naturelles	Société de gestion des déchets nucléaires - Favoriser un dialogue positif	Université d'Ottawa - Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations	Parcs Canada Collaboration en matière de conservation	Transports Canada - Programme de protection des océans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subventions	100 000	1 000 000	299 428	96 800	—	—
Apports/subventions - exercices précédents	—	242 878	281 589	—	188 775	30 685
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—
	100 000	1 242 878	581 017	96 800	188 775	30 685
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	—	13 662	7 306	3 240	2 847	—
Ventilation des dépenses administratives	10 714	133 165	34 111	8 800	18 194	1 152
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	1 654	657	145	174	—
Divers	—	10 020	—	—	—	—
Dépenses de bureau	499	15 174	18 813	1 765	7 555	554
Honoraires professionnels	—	129 397	126 030	2 500	2 075	5 530
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	—	61 129	30 163	4 918	2 292	—
Salaires et avantages sociaux	67 605	431 528	278 087	66 149	78 849	—
Déplacements et réunions	21 182	447 148	85 850	9 283	76 790	23 449
	100 000	1 242 878	581 017	96 800	188 775	30 685
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2025

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Femmes et Égalité de genres Canada - Programme de promotion de la femme				2026		2025
	Anciens combattants Canada - Bien-être des vétérans et de la famille	Anciens combattants Canada - Bien-être des vétérans et de la famille	Anciens combattants Canada - Bien-être des vétérans et de la famille	Anciens combattants Canada - Bien-être des vétérans et de la famille	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Apports/subventions	—	140 425	195 142	—	5 634 873	9 168 956	
Apports/subventions - exercices précédents	79 915	—	—	—	5 397 392	5 259 339	
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	1 755 779	1 953 335	
Frais d'inscription	—	—	—	—	1 386 232	1 762 094	
Divers	—	—	—	—	1 451 729	1 025 548	
Frais de salon	—	—	—	—	523 130	476 350	
	79 915	140 425	195 142	5 116 870	16 149 135	19 685 260	
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	—	—	—	—	225 810	204 535	
Ventilation des dépenses administratives	4 164	23 404	—	(2 666 612)	(1 740 150)	(1 907 346)	
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	297 178	297 178	296 047	
Assurances	—	—	—	10 295	21 974	18 341	
Divers	—	—	—	200 915	210 935	16 094	
Dépenses de bureau	—	—	—	65 385	389 147	658 828	
Honoraires professionnels	—	—	—	1 230 078	2 390 952	724 109	
Prestation de services régionaux	—	—	—	1 472 449	2 372 191	1 200 000	
Loyer	—	—	—	(50 411)	352 923	316 954	
Salaires et avantages sociaux	—	66 650	195 142	1 561 764	6 086 719	7 271 247	
Déplacements et réunions	75 751	50 372	—	2 135 589	4 780 967	7 952 597	
	79 915	140 425	195 142	4 338 673	15 388 647	16 343 180	
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—	—	778 197	760 488	2 933 854	